

Histoire des principaux lazarets de l'Europe, accompagnée de différents mémoires relatifs à la peste, aux moyens de se préserver de ce fléau destructeur, et aux différents modes de traitement employés pour en arrêter les ravages ... / Traduit de l'anglais par Théodore-Pierre Bertin. Suivie d'un traité sur la peste, par Richard Méad ... traduction de l'anglais [par un habile médecin], revue ... par l'éditeur.

Contributors

Howard, John, 1726-1790.
Bertin, Théodore-Pierre.
Mead, Richard, 1673-1754.

Publication/Creation

Paris : T.P. Bertin & Delalain, Jnr, 1801.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/smrfqenf>

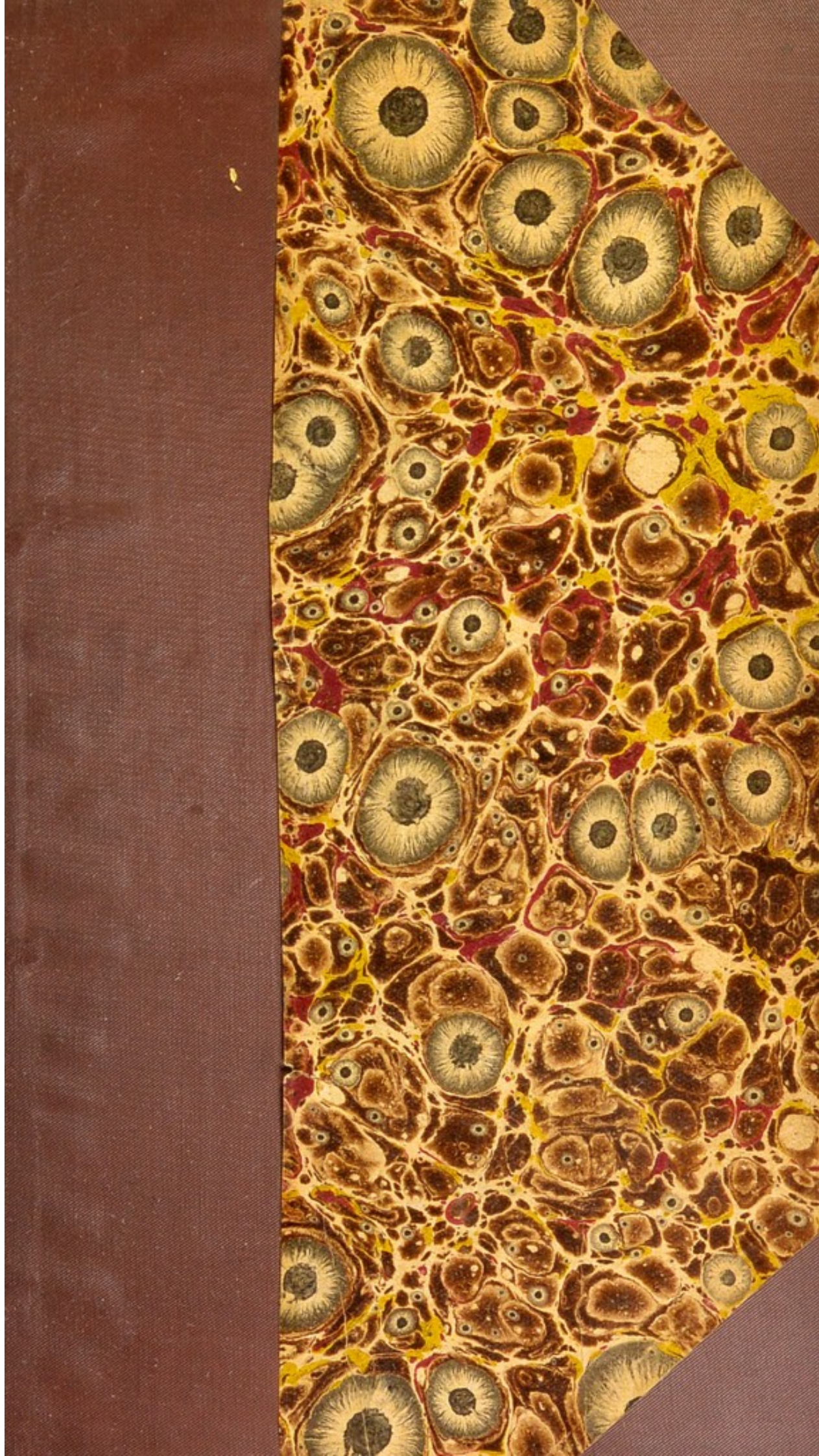
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

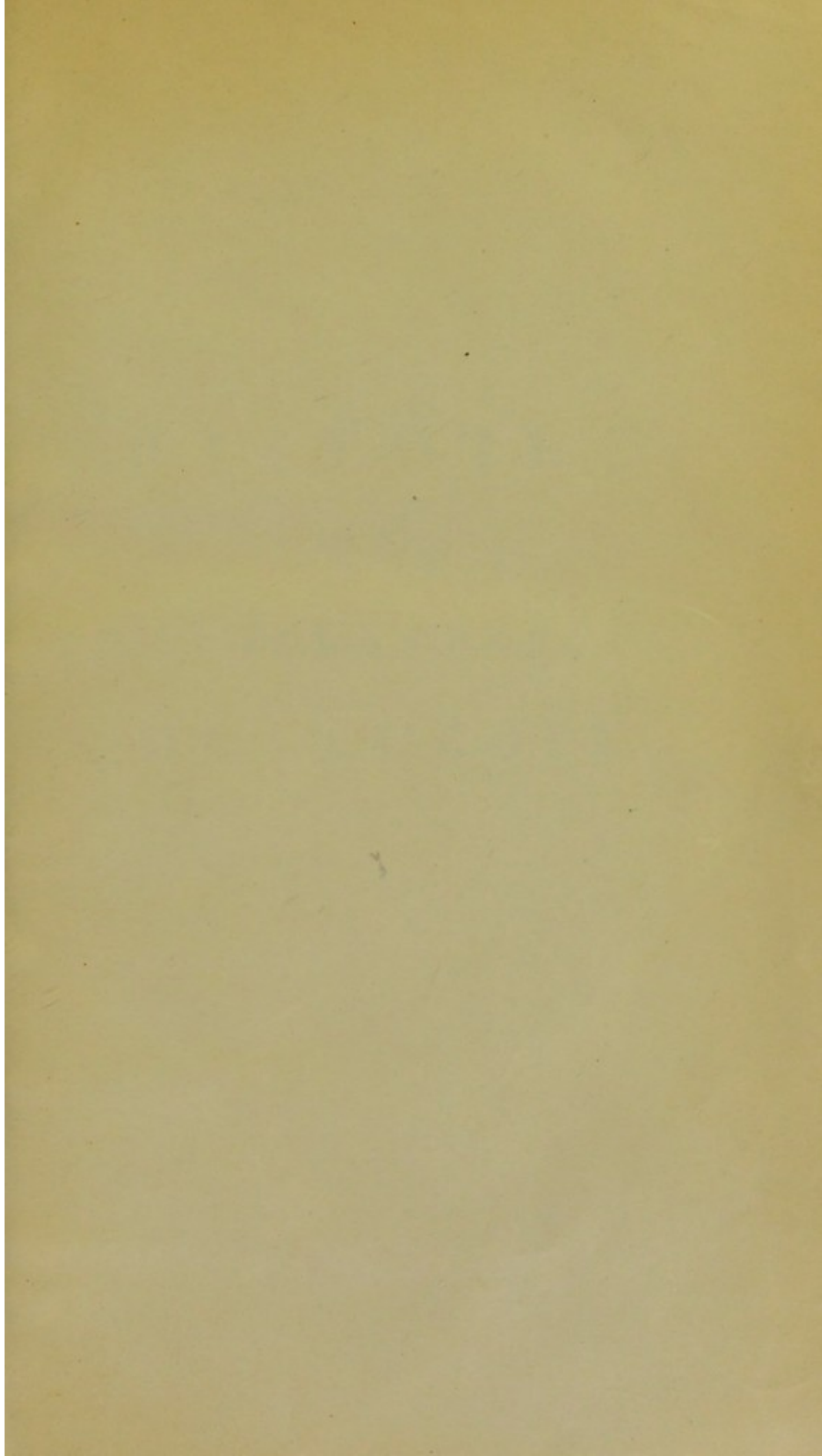


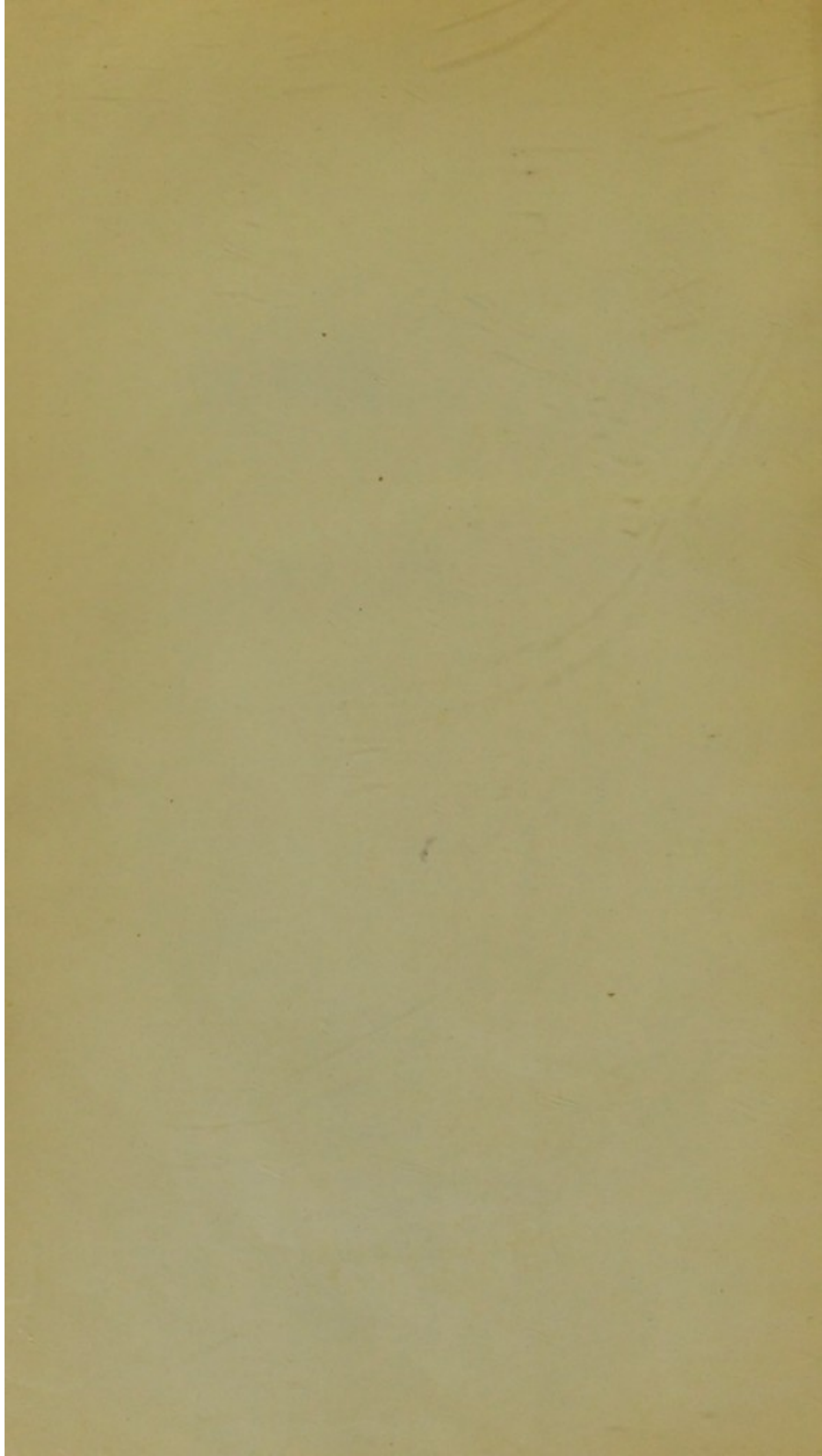




29, 516/B

211927



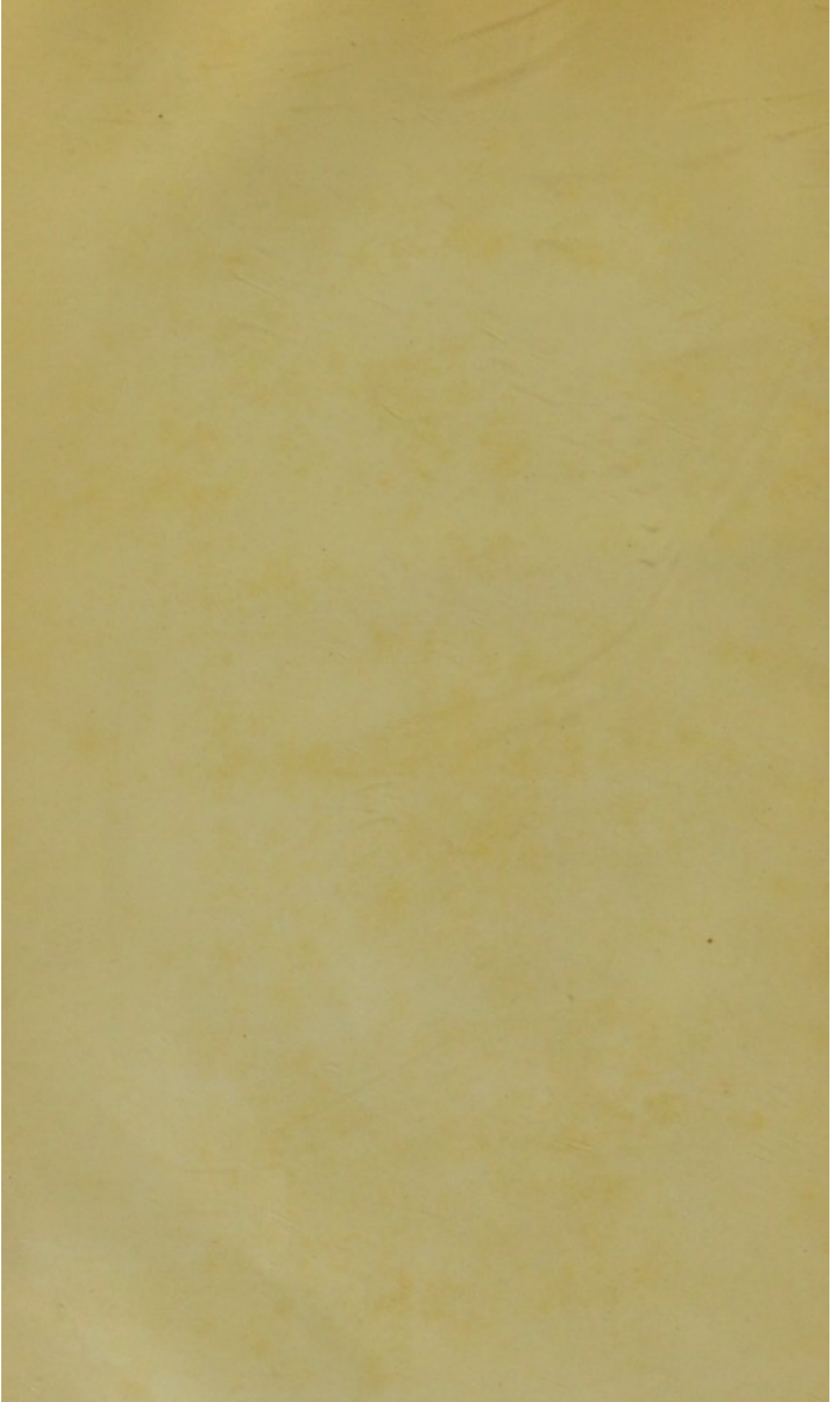


HISTOIRE

DES

PRINCIPAUX LAZARETS

DE L'EUROPE.



LOUIS DEBAGN
FONDÉUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

HISTOIRE
DES
PRINCIPAUX LAZARETS
DE L'EUROPE.

HISTOIRE

DES

PRINCIPALES LANGUES

DE L'EUROPE

42550

HISTOIRE
DES PRINCIPAUX LAZARETS
DE L'EUROPE,

Accompagnée de différens mémoires relatifs à la peste,
aux moyens de se préserver de ce fléau destructeur,
et aux différens modes de traitement employés pour en
arrêter les ravages.

PAR JEAN HOWARD,

*De la Société royale de Londres, auteur de l'état des
prisons de l'Angleterre.*

Traduite de l'Anglais PAR THÉODORE-PIERRE BERTIN.

SUIVIE

D'UN TRAITE SUR LA PESTE,

PAR RICHARD MÉAD, Médecin du Roi d'Angleterre; traduction de
l'Anglais, revue et corrigée par l'Éditeur.

~~~~~  
A PARIS,

Chez { T. - P. BERTIN, rue de la Sonnerie, n°. 1.  
      { DELALAIN fils, Libraire, quai des Augustins, n°. 29.

=====  
AN IX. — 1801.



WELLCOME

HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

LIBRARY

WELLCOME

HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

LIBRARY

WELLCOME

HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

LIBRARY

WELLCOME

HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

LIBRARY

WELLCOME

---

---

P R É F A C E.

LES ouvrages que nous réunissons ici forment un corps d'instruction, composé par deux hommes que leur penchant à servir l'humanité a rendus célèbres. *Howard* est un de ces êtres dont le passage dans la vie est marqué par une suite non interrompue de bonnes actions, et dont chacun pouvait se dire le parent, puisqu'il était le frère de tous les hommes. Le désir d'être utile lui fit affronter des périls qu'il voulut courir seul et sans suite, persuadé qu'il lui restait peu d'espoir d'échapper au fléau dévastateur, dont il voulait préserver le genre humain, et regardant comme une injustice de faire partager aux personnes attachées

à son service un danger auquel elles n'étaient pas appelées par un motif aussi noble que le sien. Sa prédiction ne fut que trop-tôt vérifiée, car dans les soins qu'il donna à une dame de *Cherson* attaquée de la peste, et dont il voulut tâter le pouls lorsqu'elle était au lit, sans permettre qu'elle se découvrit, il contracta cette terrible maladie, et en mourut malgré tous les secours de l'art. Tel fut le sort de cet illustre voyageur, célèbre à jamais dans les annales de l'infortune, pour qui la mort n'eut pas de terreurs, et qui n'estimait la vie qu'autant qu'elle lui fournissait les moyens de soulager ses semblables. *Howard*, a dit l'auteur du traité du sublime, n'a pas visité l'Europe pour examiner l'orgueilleuse opulence des somptueux édifices, et la fastueuse splendeur

des temples , pour contempler les restes imposans d'une antique grandeur , pour comparer les efforts de l'industrie moderne avec celle de l'origine du tems ; mais pour pénétrer dans la sombre profondeur des cachots , pour respirer l'atmosphère infecte des donjons et des hôpitaux , pour observer les ténébreux asyles de la douleur et du désespoir , pour mesurer toutes les dimensions de l'opprobre , de la misère et de l'oppression ; pour arracher à l'oubli , à l'indifférence et au mépris leurs nombreuses victimes ; pour comparer entre elles les angoisses de tous les hommes et de tous les pays ; pour exercer , s'il est possible de s'exprimer ainsi , le *monopole* de la bienfaisance ; pour exécuter enfin un plan qui n'appartient qu'à lui seul , et qui prouve l'étendue de son génie , comme celle de sa générosité.

MÉAD dont la réputation n'a pas moins fait de bruit par les services qu'il a rendus à la médecine et à l'espèce humaine, mériterait à plus d'un titre que nous entreprissions ici son éloge, s'il n'était pas à la tête de ses œuvres, et dans la bouche de tous ceux dont ses talens excitent l'admiration et la reconnaissance. Nous nous bornerons à remarquer que personne n'a porté plus loin que lui l'ambition de se distinguer par des actes de bienveillance et par un zèle soutenu à obliger amis (\*).

---

(\*) Friend, son ami intime, ayant en 1722 parlé avec force contre le gouvernement à la chambre des Communes, en sa qualité de représentant du bourg de Lenceston, cette conduite fût traitée de haute trahison, et on l'enferma à la tour au mois de mars suivant. Quelque tems après le ministre tomba malade et fit appeler le docteur Méad, mais celui-ci après

Son *traité sur la peste* a été traduit par un habile médecin, mais les erreurs nombreuses qui ont échappé à sa traduction, et que nous avons soigneusement relevées, nous font espérer que cette nouvelle édition sera recherchée par ceux qui regardent la fidélité comme un mérite essentiel, et même indispensable dans un livre de médecine.

---

L'avoir assuré qu'il était certain de le guérir, lui déclara qu'il ne lui administrerait pas même un verre d'eau que son ami Friend n'eût recouvré sa liberté. La maladie empirant, le ministre sollicita et obtint du roi son élargissement, et en fit donner avis à Méad, persuadé qu'alors il ne lui refuserait plus ses secours, mais le docteur persista à ne vouloir rien ordonner qu'on ne lui eût rendu son ami, ce qui fut fait. Le soir même Méad porta au docteur Friend 5,000 guinées d'honoraires qu'il avait reçues pour lui en traitant ses malades pendant sa détention, et qu'il le força d'accepter.

Il nous reste maintenant à observer que l'histoire des lazarets de *Howard*, et le traité de *Méad* sur la peste, forment un code complet de salubrité, dont les principes, sérieusement médités, devraient reléguer à jamais chez les nations barbares, un fléau contre lequel l'ignorance et la superstition s'obstinent à n'adopter aucun préservatif. Si *Méad*, au surplus, a désiré que les mesures qu'il prescrit devinssent inutiles à l'Angleterre, nous exprimerons le même vœu pour la France, en déclarant comme lui qu'il n'en est pas moins à propos d'avoir des moyens de défense toujours prêts contre un aussi cruel ennemi.

---

# HISTOIRE

DES PRINCIPAUX

## LAZARETS DE L'EUROPE,

*ACCOMPAGNÉE de différens Mémoires relatifs  
à la PESTE, aux moyens de se préserver  
de ce fléau dévastateur, et aux différens  
modes de traitemens employés pour en  
arrêter les ravages.*

---

### SECTION PREMIERE.

*État des principaux Lazarets établis  
en Europe.*

#### CHAPITRE PREMIER.

*Lazaret de Marseille.*

LE premier lazaret que j'ai visité est celui  
de Marseille. Le bureau de santé de cette

ville est à l'extrémité du port. Il y a une chambre extérieure et deux chambres du conseil : c'est dans cette chambre extérieure que l'on reçoit les déclarations des capitaines des vaisseaux qui viennent dans leurs bateaux se présenter à une porte grillée. A deux pieds de distance de cette porte est une grille de fer avec une porte qui ne s'ouvre que pour les domestiques des intendants ou des directeurs. Ces domestiques portent une livrée bleue à galon d'argent : c'est-là aussi que l'on reçoit avec des pincettes de fer toutes les lettres et demandes écrites venant des capitaines qui font la quarantaine dans leurs vaisseaux. Ces lettres sont trempées, avant d'être décachetées, dans un baquet de vinaigre préparé exprès. Au-dessus du registre sur lequel les déclarations des capitaines sont portées pour être exposées à la vue du public, on a affiché un avis par lequel on invite les personnes à ne pas en déchirer les feuilles, et dans le cas où elles les verraient déchirer, d'en instruire le bureau. On a aussi placardé dans cette chambre des ordres portant que lorsque les capitaines

sont examinés , il ne doit y avoir de personnes présentes que celles qui sont du bureau , et les capitaines de vaisseaux qui n'auront pas de certificat de santé seront obligés de faire la quarantaine dans le lazaret.

On voyait dans la première des deux chambres du conseil , un plan de lazaret et le portrait d'une personne mourant de la peste , ainsi que les noms des directeurs et leurs semaines de service. Deux ou plusieurs d'entr'eux sont présens tous les jours pour recevoir les déclarations des capitaines au moment où ils arrivent pour placer les gardes et les portefaix , et pour diriger les autres affaires de ce vaste établissement.

Le lazaret est situé près de la ville , sur un roc très-élevé à l'extrémité de la baie ; il regarde le couchant et commande l'entrée du port ; il est très-spacieux , et sa situation le rend très-commode pour le commerce immense que les Français font avec le Levant. Entr'autres appartemens pour les étrangers , on compte vingt-quatre chambres

dont quelques-unes sont au premier étage ; et donnent dans une grande galerie entourée de grilles. Il y a dans chacune de ces chambres un cabinet pour coucher les gardes , et les capitaines sont obligés d'apporter leurs lits avec eux. Les gardes sont envoyés par les officiers de santé , et leur nombre est réglé sur celui des passagers de chaque vaisseau qui fait la quarantaine. Le nombre des passagers pour lesquels on accorde un garde , ne peut excéder celui de trois. La dépense de ces gardes , qui consiste dans la nourriture et vingt sous par jour , est aux frais des passagers. Un passager qui n'a pas de compagnon de voyage , doit subvenir seul à cette dépense ; on accorde donc deux gardes à 4 , 5 ou 6 passagers , et trois à sept. Ces gardes font les fonctions de domestiques et la cuisine des passagers , si ceux-ci ne préfèrent pas l'envoyer prendre chez le traiteur.

Dans l'intérieur du lazaret est la maison du gouverneur et une auberge , d'où les personnes qui font la quarantaine peuvent

faire venir leurs diners et leurs soupers, et qui a le privilège exclusif de leur fournir du vin. Deux jours avant que la quarantaine soit finie, on leur envoie leur mémoire qu'ils doivent payer au caissier, et alors ils obtiennent leur patente nette (1), ou certificat de salubrité.

La quarantaine des passagers qui arrivent avec une patente brute, c'est-à-dire, un certificat d'insalubrité, ou dans l'un des deux premiers vaisseaux venant du même endroit avec une patente nette, est de 31 jours, y compris le jour de leur départ. Si l'on reçoit la nouvelle que la peste se soit manifestée dans l'endroit d'où ils sont venus avec une patente nette, après qu'ils en ont été sortis, cette patente nette ne leur sert plus de rien, ils sont obligés alors de se

---

(1) Si les mémoires sont trop chargés, il y a dans la ville des magistrats par lesquels on peut les faire taxer; mais ces magistrats ne remplissent pas toujours leur devoir. Le chapelain Hollandais à Smyrne s'adressa à eux, ainsi que beaucoup d'autres personnes, sans avoir obtenu justice.

tenir renfermés pendant quinze jours, et de subir des *fumigations* (1) avant de descendre de leur chambre et d'entrer dans les *parloirs*. Dans le cas où quelqu'un de leur compagnie vient à mourir, leur quarantaine recommence.

Les parloirs sont de longues galeries pourvues de bancs, situées entre les grilles et séparées par des palissades de bois et un grillage de fil de fer : à dix pieds de ces balustrades il y en a d'autres à travers lesquelles les personnes qui observent la quarantaine peuvent converser avec leurs parens ou leurs amis qui viennent les voir. Les grillages sont faits pour empêcher qu'elles ne donnent ou ne reçoivent rien : et pour que l'on ne puisse jeter aucune chose par dessus les palissades ou s'échapper du lazaret ; il est entouré d'un double mur.

Il y a une cloche à la porte, avec la-

---

(1) Les fumigations se répètent trois fois, à neuf francs chaque fois. Beaucoup de personnes les croient inutiles ; on ne les emploie pas dans les lazarets de Venise.

qu'elle on appelle toutes les personnes qui sont dans cette enceinte : au nombre de coups , et à quelques autres modifications du son de cette cloche , chaque individu sait si c'est lui qu'on appelle.

Les vaisseaux sont amarrés à l'île de Pomégue , où il réside un gouverneur et divers officiers pour surveiller la conduite de l'équipage et pour empêcher qu'il n'ait aucune communication (\*) avec l'intérieur. Les marchandises sont transportées de cette île dans de grands bateaux destinés à cet usage. Les cotons accompagnés d'une patente nette , doivent séjourner six jours sur le tillac , et les six jours suivans les premières balles doivent rester sur le pont , dans le lazaret , avant qu'aucunes autres puissent être reçues par les porte-faix. (1) Après cette

---

(\*) Quelquefois le gouverneur est obligé d'envoyer des matelots en prison ou dans le lazaret , parce que comme ils n'ont pas de gages dans la quarantaine , ils se mutinent très-souvent.

formalité, on rentre la cargaison du vaisseau ; mais si le navire a une patente nette, on le décharge bien plus promptement, et et il n'est assujetti qu'à vingt jours de quarantaine, à moins qu'il ne soit un des deux premiers vaisseaux venant du Levant avec une patente nette, ou que l'on ait été informé que la peste se soit déclarée dans l'endroit de son chargement. Dans ce cas, il est obligé de faire la quarantaine, comme on l'a dit auparavant des passagers ; et si la peste est dans d'autres villes du Levant, il faut ajouter cinq jours aux vingt jours de la quarantaine ; cette obligation se nomme le *piéd de mouche*. Les balles de coton sont exposées en plein air, et tous les dix jours on ouvre une couture des sacs. Les marchandises précieuses sont placées dans des magasins fermés par des palissades à jour pour que l'air y circule librement.

---

(1) Les porte-faix sont envoyés comme les gardes par le bureau, à mesure que les vaisseaux arrivent. Leur nombre est proportionné à la cargaison, et on en donne quatre pour un vaisseau ordinaire.

Les Français ont dans chaque vaisseau un secrétaire qui fait toujours la quarantaine à terre, et qui veille à ce que les effets des différens passagers ne soient pas mêlés ou détournés par les porte-faix; il fait quelquefois les fonctions de médecin et se rend très-utile sur les vaisseaux; ces espèces de secrétaires se trouvent aussi sur les vaisseaux de Trieste.

---

---

---

## CHAPITRE II.

### *Lazarets de Gènes.*

A Gènes le lazaret est situé sur le bord de la mer près de la ville, et détaché de tout autre édifice. Le plan en est très-régulier. Le point central divise également les cours qui ont trois cents dix pieds de long sur vingt-cinq de large : dans le milieu de l'une de ces cours est une petite chapelle ouverte des trois côtés pour que l'élévation du sacrement puisse se voir dans les chambres situées en face.

Il y a à l'entrée une salle de garde pour dix soldats, et une boulangerie très-spacieuse. En avançant vers le cours on voit beaucoup de chambres pour les passagers lesquelles ouvrent sur un corridor où il y a des portes pour séparer les équipages des différens vaisseaux. Ces chambres ont 15 pieds 7 pouces de long sur 14 pieds 3 pouces de

largeur et 11 pieds et demi de hauteur. Le corridor est de 10 pieds 9 pouces de large et est séparé des cours par des palissades. Au-dessus sont 36 chambres, sans compter douze autres pièces pour le prieur ou le gouverneur. Toutes les chambres sont presque égales en longueur et en largeur, c'est-à-dire d'environ 16 pieds 9 pouces sur 14-9. et 11 pieds 6 pouces de hauteur avec deux croisées en face l'une de l'autre : ces croisées ont environ 4 pieds de haut sur trois de large, elles sont élevées à 6 pieds au-dessus de terre, toutes les croisées des chambres sont trop petites ; ces chambres sont carrelées en briques et les plafonds en sont voûtés. A l'un des coins de chaque chambre est une cheminée, et à l'autre une fontaine enfermée comme dans une espèce de cabinet. Ces chambres ouvrent sur un corridor de 11 pieds de largeur qui a des fenêtres très-spacieuses donnant sur les cours, et des portes qui peuvent fermer sur trois ou quatre chambres, suivant le nombre de passagers de chaque vaisseau. Toutes les fenêtres ont des barreaux de fer et des volets, mais aucunes ne sont vitrées.

Attenant aux appartemens du gouverneur est une chapelle très-propre et très-commode. Lorsqu'un nombre considérable de malades se trouvent alités, le chapelain établit son domicile dans les appartemens du gouverneur, et alors le chirurgien et le médecin sont obligés de résider dans leur chambre qui est située au coin de l'une des cours.

Au second étage sont établis les magasins; ils sont trop resserrés et n'ont que 16 pieds et demi de large; les fenêtres en sont trop étroites; elles n'ont d'un côté que deux pieds carrés, et de l'autre trois pieds de hauteur sur deux pieds 9 pouces de largeur: ces chambres sont carrelées en pierre; mais ces sortes de planchers ne valent rien; les carreaux blancs bien cuits sont préférables pour la conservation des marchandises, parce qu'ils sont moins sujets à prendre de l'humidité. A l'extérieur de ces magasins sont des galeries ou belvédères en briques très-spacieux, où l'on aère et purifie les balles de marchandises: les portes n'ont qu'un battant; mais il vaudrait beaucoup

mieux qu'elles en eussent deux , et qu'on eût pratiqué une légère cloison dans chacun des magasins , pour que les porte-faix pûssent passer sans courir le risque de gagner la contagion. Les escaliers de l'intérieur qui conduisent à ces magasins et ceux du premier étage sont aussi trop étranglés ; ils n'ont que trois pieds et demi de large.

Au centre , derrière la chapelle , sont deux pièces très-spacieuses dont , l'une a 125 pieds de long sur vingt-cinq de large. Les plates-formes sont bonnes pour les marchandises , elles ont 10 pieds de large , mais l'entrée n'en a que 4 : ces galeries feraient de très-bonnes chambres pour les malades , en ce qu'elles sont fraîches , bien aérées , qu'elles ont chacune vingt croisées qui se referment sur elles , et qui n'ont pas de vitraux.

La façade présente trois tours ou chambres très-élevées ; celle du milieu se nomme la chambre du gouverneur , parce qu'elle communique à ses appartemens. De ses fenêtres il peut observer ce qui se passe dans les cours

et dans les corridors ; mais ce lazaret tire sur-tout un avantage essentiel d'une belle source d'eau qui découle des montagnes et qui contribue beaucoup à sa salubrité. Le canal de cette source a six pieds de large à son entrée dans la cour , et il est très-commode pour les lessives du linge. Comme cette eau a des tuyaux de conduite très-bien disposés dans tous les réservoirs des chambres , il préserve de toute odeur désagréable.

On y compte trois pièces servant de prison pour les matelots mutins qu'on y envoie des vaisseaux faisant la quarantaine et pour les gardes et porte-faix convaincus d'avoir fait du bruit ou d'avoir détourné des marchandises. Leur principale punition est l'emprisonnement solitaire , et ces chambres sont très-propres à cet isolement.

Ce lazaret a une double muraille comme celui de Marseille ; entre ces murailles est un cimetière pour les protestans , mais on ne peut y placer ni tombes ni inscriptions : c'est-là que notre consul , feu M. Holford ,

a été enterré. Pendant le tems que j'ai séjourné à Gênes un matelot écossais mourut dans le grand hôpital, et comme il persista jusqu'à la mort dans ses principes religieux, il y fut aussi enterré.

Attenant à ce lazaret est un jardin spacieux qui autrefois en dépendait, mais qui a été vendu par les magistrats du lieu, sous la condition que s'il venait à régner une maladie contagieuse dans la ville, et que l'on eût besoin d'établir des tentes, il retournerait au lazaret.

Un autre lazaret appartenant aux Génois est situé sur un terrain élevé à Varignano près le golphe ou le port de Spezzia. Les vaisseaux y tirent 14 pieds d'eau, et ont toutes les commodités possibles pour le débarquement des cargaisons.

## SECTION III.

*Lazarets de Livourne.*

A Livourne il y a trois lazarets, dont l'un est neuf. J'y étais en 1778, et j'y vis quarante-sept esclaves employés à sa construction. Les vaisseaux dont l'équipage a la peste y sont maintenant reçus; on ne les chasse ni ne les brûle, comme ce n'est que trop l'usage dans beaucoup d'autres endroits. On y porte la plus grande attention à la santé et aux commodités des passagers. Les marchandises y sont tenues dans le plus grand ordre. Ce lazaret se nomme San-Leopoldo, en l'honneur du grand-duc. On a placé sa statue à l'extrémité la plus élevée d'une des cours. Les visites fréquentes que j'ai faites dans les prisons et hôpitaux de ce souverain, m'ont pleinement convaincu qu'il est le père et l'ami de ses sujets.

Le digne gouverneur de la ville, Féderigo  
Barbolani,

Barbolani, m'a fait le plaisir de m'accompagner à ce nouveau lazaret et à celui de San-Rocco; il a eu aussi la bonté de me communiquer les plans des trois lazarets, ainsi que les réglemens, etc. qu'il a publiés en un volume in-4°. dans l'année 1785, sous le titre de *Ordini di sanità*. Le grand-duc, avant la publication de ce réglement, avait envoyé une personne dans le Levant pour obtenir quelques renseignemens à son retour de ces contrées, de la nécessité où elle se trouverait de faire la quarantaine à Marseille, et enfin des observations qu'elle serait à même d'y faire. Notre ambassadeur à Constantinople, sir Robert Ainslie (1), m'a dit que les lazarets de Livourne sont les meilleurs de l'Europe; cette assertion m'a été confirmée par deux personnes qui y avaient fait la quarantaine ainsi qu'à Marseille.

---

(1) Je ne puis nommer sir Robert Ainslie sans lui témoigner ma reconnaissance des services qu'il m'a rendus et des offres généreuses qu'il m'a faites d'établir mon domicile dans sa maison, pendant qu'il résidait à Constantinople.

---

---

## CHAPITRE IV.

### *Lazaret de Naples.*

Le lazaret de Naples est très-petit, et l'on m'a dit qu'on y faisait trop peu d'attention aux passagers et à l'équipage soumis à la quarantaine (1).

---

(1) Le lazaret, à Messine, est situé dans une île près de la ville que j'ai très-bien vue en mer, mais je n'y ai pas été, parce que cette ville est presque dépeuplée, et que son commerce a été détruit par les derniers tremblemens de terre.

---

---

## CHAPITRE V.

### *Lazarets de Malte.*

Il se fait à Malte deux espèces de quarantaine, l'une par les vaisseaux munis de patente nette, et l'autre par des vaisseaux venus avec patente brute. Pour mettre les passagers et les gens de l'équipage à même d'acheter sans danger des provisions et de communiquer avec leurs parens, on a pratiqué des enclos séparés par des pilastres de pierre, munis de barrières et de palissades. Ces enclos sont gardés par deux soldats placés en sentinelle pour empêcher toute espèce de communication prohibée.

C'est-là que quelques-uns des vaisseaux venant de la Morée et d'autres pays, débarquent leurs grains. A une petite distance de ces lieux est une église située sur un terrain élevé et destinée aux personnes qui y font la quarantaine. Une lettre apportée par un vaisseau nouvellement arrivé de Turquie,

y fut reçue sous mes yeux avec des pincettes trempées dans du vinaigre, puis enfermée dans une boîte, et déposée pendant environ un quart-d'heure sur des grilles de fer, sous lesquelles on brûla de la paille et des parfums; après cela on ouvrit la boîte et la lettre en fut retirée par un des directeurs du bureau. Telle est la manière habituelle d'y recevoir les lettres.

L'autre, appelée la grande quarantaine, se fait à un lazaret qui est situé dans une péninsule près de la ville. Le fort Manuel est sur la partie la plus élevée de cette presqu'isle. Comme le lazaret est établi sur le rivage, il est moins aéré. On y a fait des additions à différentes époques; l'ancienne partie n'est pas commode, elle est trop resserrée pour qu'on y puisse soumettre à une ventilation convenable les cotons et les autres marchandises. Il a seize chambres qui forment deux étages: le second en a huit qui donnent sur un balcon et ont des fenêtres sur le côté opposé; mais aucune n'était nétoyée.

Dans l'autre partie de ce bâtiment sont deux cours avec des chambres et des appentis très-commodes pour les passagers. Les marchandises y sont aussi très-aérées. Ces deux cours ont 101 picds de long sur 63 de large : on y élevait , lorsque j'y étais , deux autres bâtimens et une chapelle. Lorsque ces édifices seront achevés , ils rendront ce lazaret en état de recevoir les cargaisons de six ou sept vaisseaux ensemble et séparément pendant la quarantaine. Il y a au bout du lazaret une grande cour avec des auges de pierre pour les bestiaux qui arrivent très-souvent des côtes de Barbarie. Au fond de cette cour on trouve sur un terrain élevé et très-agréable , différens appentis très-grands et très-beaux avec des auges de pierre pour les bestiaux et deux ou trois chambres au-dessus. Il y a un cimetièrè où j'ai vu des fosses nouvelles , et un endroit où l'on brûle les corps des personnes qui meurent de la peste.

On y prend les plus grands soins pour se préserver de la contagion , si les vais-

seaux en sont infectés. Ceux qui ne sont pourvus que de patentes brutes, sont obligés d'y faire une quarantaine pendant quarante jours ; mais au bout de quarante jours ils peuvent changer de situation, et les capitaines ont la permission de venir à bord ; les différentes espèces de marchandises y sont séparées et placées sous un abri convenable. On ôte les cotons des sacs qui les contiennent, et on les place en rang de balles sur des bancs soutenus par des pilastres de pierre, à la hauteur d'environ dix-huit pouces du plancher. Lorsqu'on remballe les marchandises, on les charge sur le dos d'un homme qui entre dans les sacs pour les fouler, ce qui l'exposerait infailliblement au danger de gagner l'infection, si ces marchandises en étaient encore attaquées. Quoique cette méthode soit la plus sûre de purifier les cotons, ce n'est pas la plus agréable aux marchands, non-seulement par la dépense qu'elle entraîne, mais encore par la raison que nous allons indiquer. Les balles de coton, lorsqu'on les transfère sur des chameaux au port, sont souvent déchar-

gées en route , et on les dépose sur des endroits humides ou mal-propres , ce qui en salit la superficie ; ensuite quand on rassemble ces cotons après la ventilation , et qu'on les remballe de la manière que nous venons de décrire , souvent les parties offensées se trouvent refoulées dans l'intérieur des sacs , et les cotons passent alors pour être entièrement avariés , ce qui les rend d'une défaite plus difficile. Telles sont les observations que m'ont donné lieu de faire trois forts vaisseaux anglais faisant la quarantaine à Malte lorsque j'y étais.

---

## CHAPITRE VI.

*Lazaret de Zante.*

Le bureau de santé de Zante est dans la ville du côté de l'eau. C'est dans ce bureau que l'on reçoit les déclarations des capitaines à leur arrivée. S'ils viennent du Levant ou des côtes de Barbarie , ils font quarante-deux jours de quarantaine ; si de la Morée ; ils ne la font que de vingt-deux jours ; si de tout autre endroit , les capi-

taines et les passagers ont en général la permission de traverser le bureau pour arriver dans la ville, comme je l'ai fait moi-même à mon arrivée à Malte. Trois personnes font constamment le service de ce bureau sans toucher d'émolumens.

L'ancien lazaret est éloigné d'environ un mille de la ville, et situé sur un terrain élevé près de la mer; les marchandises y sont amenées dans un grand bateau appartenant à la ville, et amaré par l'équipage du vaisseau qui fait quarantaine. Un autre bateau du même bureau, mais beaucoup plus petit, va au-devant d'eux à quelque distance. On entre dans ce lazaret par un chemin couvert, de 10 pieds de large, et très-commode pour l'arrivée des ballots. D'un côté est une salle pour la garde qui consiste dans un caporal et quatre soldats; l'autre une chambre pour le sous-prieur; le prieur lui-même habite un appartement situé au-dessus du chemin couvert, et il est nommé par les directeurs du bureau de santé de Venise.

Il y en a un autre nommé le nouveau lazaret qui est consacré à recevoir un nombre considérable de passans à leur retour de moisson en Morée : ils font alors sept jours de quarantaine , et à cette même époque d'autres personnes venant aussi de la Morée ne font que quatorze jours de quarantaine dans l'ancien lazaret.

L'une des sentinelles placées entre les portes de l'intérieur et du dehors veille pendant la nuit à ce qui se passe dans la cour du milieu dont la porte est formée de palissade. Cette cour est longue d'environ 130 pieds et large de 35. Les portes des autres cours ( il y en a trois de chaque côté ) s'ouvrent dans cette cour ; d'un côté elles sont principalement consacrées aux passagers , et conduisent chacune à quatre chambres, dont l'une se nomme la cuisine , parce qu'elle a une cheminée ; de l'autre côté sont de grands appentis très-profonds qui ne sont pas fermés ; ils ont un mur de séparation. Chacune de ces cours a un puits.

C'est dans cette pièce que M. Montague a fait sa quarantaine ; après quoi il résida pendant quelque tems dans le couvent des moines : mais , comme pendant le séjour qu'il fit on éprouva un tremblement de terre assez violent , il alla dresser une tente dans le jardin , et ne voulut jamais depuis entrer dans aucune maison de cette île.

A l'extrémité de ce lazaret est une petite cour pavée , un peu élevée au-dessus des autres. A l'un des côtés de cette cour est un jardin très-propre fermé de murs , et appartenant aux moines catholiques romains qui ont un couvent à une petite distance de là ; de l'autre côté est une chapelle où trois moines font l'office , ainsi qu'une chapelle grecque. Je m'étends plus particulièrement sur la description de ce lazaret , attendu que sa situation et son plan général m'ont frappé , comme pouvant fournir d'excellentes idées pour la construction d'une maison de correction.

---

---

## CHAPITRE VI.

### *Lazarets du Levant.*

Le lazaret de Corfou est très-agréablement situé sur un rocher entouré d'eau, à environ une lieue de la ville. Le lazaret de Castelnuovo en Dalmatie est sur la côte à environ deux milles de la ville : il est adossé contre une colline très-pittoresque qui dépend d'un couvent de moines. Les personnes qui font la quarantaine ont la liberté de s'y aller promener, quelques jours après leur arrivée, et de s'y récréer du plaisir de la chasse ; mais comme j'étais dans un vaisseau qui n'avoit qu'une patente brute, je ne pus voir ni l'un ni l'autre de ces lazarets. Leurs officiers sont nommés par le bureau de santé de Venise, et leurs réglemens sont semblables à ceux du lazaret de cette ville.

Après avoir visité les lazarets que je viens de décrire, je fis voile pour Smyrne, et

j'allai de cette ville à Constantinople ; là il me prit un jour fantaisie de faire le voyage de Vienne par terre. C'est un chemin qui peut aisément se faire en vingt-quatre jours, parce qu'on n'exige pas maintenant que l'on fasse la quarantaine à Semlin, place située sur les frontières du royaume de Hongrie où les passagers étaient obligés de s'arrêter autrefois ; mais d'après de plus mûres réflexions je me déterminai à chercher des occasions de faire des quarantaines, et c'est dans cette intention que je me soumis à tous les désagrémens d'un voyage de mer pour Venise, place où les lazarets ont été établis pour la première fois ; et afin d'obtenir les meilleurs renseignemens possibles en observant la plus stricte quarantaine, je pris le parti de retourner à Smyrne, et là de m'embarquer dans un vaisseau à patente brute. Des vents contraires, et beaucoup d'autres causes dont je ne parle pas, ont rendu ce voyage très-fatigant et très-dangereux, et il se passa soixante jours depuis mon départ de Smyrne jusqu'à mon arrivée à Venise.

## CHAPITRE VII.

*Lazarets de Venise.*

Après que notre vaisseau eut été conduit par un bateau pilote à un endroit propre pour amarer, je vis arriver un messenger dépêché par le bureau de santé vers le capitaine. Je le suivis dans son bateau pour voir la manière avec laquelle il ferait sa déclaration, remettrait ses lettres et subirait son examen. Le lendemain matin un messenger vint dans une gondole pour me conduire au nouveau lazaret; je fus placé avec mon bagage dans un bateau attaché par une corde de 10 pieds de long à un autre bateau dans lequel il y avait six rameurs. Lorsque j'arrivai à l'endroit du débarquement, on détacha la corde, et mon bateau fut poussé avec le bout d'une perche contre le rivage, où une personne vint au-devant de moi, et me dit qu'il avait ordre des magistrats de me servir de garde. Aussi-tôt qu'on eut dé-

barqué les effets du bateau, le supérieur vint à moi et me montra mon logement, qui consistait dans une chambre très-mal-propre, remplie de vermine, sans chaises, table ni lit. J'employai cette journée et le lendemain matin, une personne à laver ma chambre, mais cette précaution n'en purgea pas la mauvaise odeur et ne suffit pas pour me garantir des douleurs de tête que j'éprouvais constamment dans les visites que je faisais aux lazarets et dans quelques hôpitaux de la Turquie. Ce lazaret est principalement destiné aux Turcs, aux soldats et aux capitaines de vaisseaux qui ont la peste à leur bord. Dans l'un des bâtimens était l'équipage d'un vaisseau Ragusain qui était arrivé quelques jours avant moi, après avoir été chassé d'Ancône et de Trieste. Mon garde envoya un rapport de ma santé au bureau, et sur la représentation de notre consul je fus conduit à l'ancien lazaret qui est plus rapproché de la ville. Comme j'étais chargé pour le prier d'une lettre de l'ambassadeur de France à Constantinople, j'avais espéré avoir un logement agréable, mais je

m'étais trompé dans mes conjectures ; l'appartement qu'on me désigna, et qui consistait dans une chambre haute et une chambre basse, n'était pas moins insupportable et moins fétide que le premier. Je préférerais de coucher dans la chambre basse sur un parquet de brique où j'étais presque totalement entouré d'eau. Au bout de six jours cependant le prier me fit transférer dans un appartement plus supportable à quelques égards et composé de quatre pièces ; il avait une vue très-recréative, mais les chambres n'en étaient pas meublées, elles étaient mal-propres et aussi insalubres que les plus vilaines salles du plus mauvais des hôpitaux. Les murs de ma chambre n'ayant probablement pas été lavés depuis un demi-siècle, ils étaient saturés d'infection. Je les fis laver à différentes reprises avec de l'eau de chaux pour dissiper l'odeur fétide dont ils étaient imprégnés ; mais tout cela fut inutile, je perdis l'appétit, et j'en conclus que je courais risque de gagner la fièvre lente des hôpitaux. Je demandai qu'on blanchât les murs de ma chambre avec de la chaux bouillante

détrempée dans l'eau, mais de violens préjugés repoussèrent ma demande; cependant je parvins à le faire faire un matin, avec le secours du consul Anglais qui eut la bonté de m'envoyer à cet effet un quart de boisseau de chaux. Aussi-tôt après cette lessive, ma chambre devint si fraîche, l'air en était si respirable, que j'y pris le thé l'après-dîner et y couchai la nuit même.

Cette chambre fut blanchie à chaux en novembre et par un tems très-pluvieux, je rapporte ici cette circonstance, parce qu'en mars suivant, sur la plainte que je rendis aux sous-shérifs du peu d'attention qu'ils apportaient à la clause de l'acte du parlement qui ordonne cette précaution pour préserver la santé des prisonniers, ils m'alléguèrent pour excuse qu'ils redoutaient l'humidité; allégation qui me parut aussi raisonnable, que si l'on refusait des serviettes pour s'essuyer, à ceux qui ont les pieds, les mains et la figure mal-propres, de peur qu'en les lavant ils ne vinssent à s'enrhumer.

Le lendemain du jour que j'y couchai, les  
murs

murs furent entièrement secs et sans odeur, et au bout de quelques jours je recouvrai ma santé; ainsi avec une très-petite dépense et à l'étonnement des autres habitans de ce lazaret, je me procurai à moi et à mes successeurs un appartement agréable et sain, au lieu d'un très-mal-propre et très-contagieux.

Au-dessus des portes des deux grandes chambres ou magasins on voyait sculptées en pierre les images de trois saints (San-Sébastieno, San-Marco, et San-Rocco) considérés comme patrons de ces lazarets. Autrefois, lorsque des personnes affectées de la peste étaient amenées de la ville au lazaret, on les mettait pendant quarante jours dans l'une de ces chambres, et ensuite dans l'autre pendant le même intervalle de tems avant de leur accorder une patente nette.

La plupart des fenêtres dans ces chambres et dans quelques autres anciennes maisons de peste sont maintenant murées avec des briques, ce qui prouve que dans le dernier siècle les médecins connaissaient l'importance

du renouvellement de l'air et de sa libre circulation dans les chambres des malades. Une méthode absolument différente a été depuis adoptée par les médecins ; mais il paraît maintenant que nous revenons à l'ancien usage , qui est beaucoup plus salulaire. Il est probable aussi qu'autrefois on ne connaissait pas ces préjugés absurdes contre l'habitude qu'on a prise maintenant de laver les personnes et les appartemens ; car j'ai observé dans différentes anciennes maisons de peste , des marques d'une attention beaucoup plus grande à se procurer de l'eau en abondance , que celle que l'on a prise dans la plupart des hôpitaux bâtis depuis cinquante ans.

Les règles et les tarifs des autres lazarets en Europe ayant été , suivant toutes les apparences , formés d'après ceux établis à Venise , j'entrerai dans les détails les plus circonstanciés sur les réglemens qui s'y observent pour la quarantaine.

Ces détails sont pris pour la plupart dans un écrit intitulé *Esquisse instructive*

envoyée à notre gouvernement en 1770, et dont je dois la communication à M. Richie, notre consul à Venise. J'ai examiné avec la plus grande attention cette esquisse pendant ma quarantaine de quarante-deux jours, et je la donne ici avec quelques corrections et observations.

*Le bureau de santé de Venise a été institué par un décret du sénat en 1448, au milieu d'une peste très-destructive, et son établissement a été confirmé et soumis à un système réglementaire, par différens décrets subséquens, jusqu'à ce qu'il ait été mis sur l'excellent pied où il se trouve maintenant. Ce bureau important est gouverné par trois commissaires choisis annuellement par le sénat : leur fonction journalière est de présider aux affaires du bureau. On leur associe deux commissaires assistans et deux commissaires extraordinaires qui ont servi précédemment comme commissaires supplémentaires. Ce sont des personnes très-sages et très-expérimentées. Ces derniers font leur procès-verbal à bord lorsqu'ils pré-*

sument que les circonstances l'exigent , ou lorsque des cas difficiles ou dangereux demandent leurs conseils. Le pouvoir et l'autorité de cette cour sont très - étendus , car lorsque les sept magistrats siègent ensemble , leurs jugemens sont décisifs et sans appel , tant dans les affaires civiles que criminelles qui concernent la santé publique , lesquelles relèvent toutes de leur tribunal. Cette cour, par cette raison, est devenue l'une des plus respectables du gouvernement. Les places en sont toujours occupées par des personnes d'une intégrité et d'une probité connues ; toutes doivent jouir d'une fortune honnête, pour qu'elles puissent être moins exposées à la corruption , attendu que leurs émolumens sont très modiques , quoique cet emploi soit un acheminement à des places lucratives. Je ne fatiguerai pas mes lecteurs de l'énumération minutieuse de toutes les circonstances qui sont relatives à ce bureau ; je ne dirai que ce qui sera nécessaire pour donner une idée de ses réglemens et de l'ordre qu'il observe pour la purification des marchandises et des passagers venant des

pays soupçonnés d'infection pestilentielle. Je parlerai donc d'abord du bureau lui-même, des devoirs et de l'autorité des ses magistrats; je rendrai ensuite un compte particulier des lazarets, des prieurs de ces lazarets, des gardes de santé, des messagers, des portefaix; de la manière de recevoir les capitaines des vaisseaux venant des pays suspects, de leurs déclarations, de la quarantaine des passagers, de la purge des marchandises dans les lazarets. Je m'arrêterai aussi quelquefois sur diverses circonstances moins importantes qui ont quelque rapport ou quelque connexion avec celles ci-dessus mentionnées.

La cour est toujours accompagnée d'un secrétaire qui est notaire public, d'un avocat fiscal et de différens commis ou clerks qui ont leur place à vie, ou tant qu'ils se comportent bien, et reçoivent des appointemens. Les prieurs des lazarets dépendent de cette cour, ainsi que les gardes de santé et les messagers, dont je décrirai ci-après les devoirs respectifs. Elle entretient des

inspecteurs dans différentes parties de la ville, pour examiner les provisions qui se vendent dans les marchés publics, dans les boutiques ou ailleurs. Ces inspecteurs font leur rapport de tout ce qu'ils ont trouvé qui pût avoir quelque tendance à affecter la santé publique. Ils sont aussi chargés de surveiller la conduite des mendiants, de s'opposer à ce que des maladies dégoûtantes et nuisibles ne prennent leur source dans le besoin, la misère ou autres causes également connues; ils tiennent un registre exact des morts, et les corps de ceux qui meurent sans avoir éprouvé aucune maladie préalable, sont scrupuleusement examinés par le médecin et le chirurgien spécialement attachés au bureau de santé, lesquels sont obligés aussi, lorsqu'ils se manifeste quelque maladie contagieuse, de s'enfermer dans le lazaret pour y prendre soin des malades.

Oltre le bureau de santé établi à Venise, chaque capitale de l'Etat Vénitien ou chaque ville qui est de quelque importance par

son commerce, en a un à elle en particulier, construit sur le même plan que celui de la métropole. Il est dirigé par ceux des bourgeois de l'endroit qui n'ont aucun commerce, qui font leur service gratis, et regardent comme un honneur de veiller sur la santé de leur concitoyens. Les ministres et les commis nécessaires sont payés par la masse des habitans de ces villes. Toutes les cours de santé dépendent de celle de Venise, et doivent lui rendre compte à tous égards de leur conduite. *Voyez Zante.*

La ville de Venise a deux lazarets disposés convenablement pour la purification des marchandises qui, revenant de lieux suspects sont susceptibles d'être infectées, et pour la commodité des passagers tenus de faire la quarantaine. Ils sont propres aussi à recevoir des personnes et des effets infectés dans des tems malheureux de peste. Le vieux lazaret est à deux milles, et le nouveau à environ cinq milles de Venise. Tous deux sont situés dans de petites isles, séparées de toutes communications, non-

seulement par de grands canaux qui les entourent , mais aussi par de hautes murailles. Ces murailles sont d'une très - grande étendue , car elles ont près de cent pas géométriques de circonférence ( le pas anglais est de 5 pieds anglais ) , ils n'ont qu'un rez-de-chaussée avec un étage au - dessus , ces étages divisés et subdivisés en un grand nombre de grands et petits appartemens sont destinés à la réception des étrangers , et ils ont leurs entrées et leurs escaliers particuliers. Chaque file d'appartemens donne sur une cour ornée de plates - bandes de gazon qu'on ne laisse pas croître trop haut , et l'on ne souffre dans l'enceinte de ces murs ni arbres ni végétaux ; on ne peut même en planter qu'à une grande distance du lieu. Il y a des appentis adossés contre quelques - uns des murs , et dans d'autres endroits encore ( mais sans cependant être mêlés avec les appartemens des passagers ). Ils sont disposés de manière que les marchandises n'ont rien à craindre de la pluie , et que pourtant l'air ne s'y trouve pas renfermé.

Le gouvernement et la direction intérieure

de chacun de ces lazarets sont confiés à un officier appelé prier, qui est nommé par le bureau de santé, et qui ne doit qu'à cet établissement compte de sa conduite. Il a un suppléant choisi par lui-même avec l'agrément des magistrats. Tous deux jouissent d'un traitement honnête et sont obligés de résider dans le lazaret où ils ont un logement commode. La place de prier est d'une très-grande importance, et les magistrats ont soin de ne la confier qu'à des personnes en état de la remplir. Il ne doit être parent d'aucuns des magistrats ni d'aucun de leurs commissaires; il ne doit avoir aucun intérêt dans le fretement des vaisseaux ni dans le commerce. L'exercice de sa charge le soumet aux regles les plus strictes dont voici les principales.

Il doit s'assurer par lui-même si les grilles et toutes les portes sont fermées au soleil couché. Il doit prendre cette précaution non-seulement pour les portes de l'intérieur, mais encore pour celles des logemens occupés par les passagers, par

les marchandises et par les portefaix : il prend la clef sous sa garde et ne souffre qu'aucune porte soit ouverte avant le lever du soleil : et lorsqu'il y a soupçon d'infection , ces portes doivent rester constamment fermées et ne s'ouvrir que pour des cas indispensables et en présence du prieur.

Il ne doit laisser courir aucuns chiens ni chats ni autres animaux domestiques dans le lazaret ; il ne doit acheter , ni vendre , ni faire aucuns marchés ou traités dans le lazaret , ni permettre qu'il s'y en fasse. Il ne doit laisser passer aucuns contrats de ventes ou achats , pas même des procurations ou actes notariés quelconques , sans la permission expresse du bureau de santé , et quand ils ne sont pas revêtus de cette permission , ils sont nuls.

Il ne laisse approcher les barques de pêcheurs ou autres de cette espèce qu'à une certaine distance du lazaret , et ne permet aucune communication entre ces sortes de bateaux et ceux qui font la quarantaine.

Il tient un livre où il inscrit régulièrement les noms de toutes les personnes qui font la quarantaine , ainsi que l'inventaire général de leurs effets , et un état particulier de toutes les marchandises. Copie de cet état est transmise au moins une fois par mois au bureau de santé.

Il ne peut recevoir ni personnes ni effets pour faire la quarantaine , sans un mandat du bureau. Ce mandat doit toujours être accompagné à l'arrivée , d'un messenger ; il en est de même au départ. Il ne peut non plus souffrir aucune visite auprès de ceux qui font la quarantaine sans un pareil mandat , lequel se délivre gratis par le bureau (1) ; mais les courtiers publics ne sont pas admis dans ces visites quand même ils auraient obtenu un mandat à cet effet.

Il est chargé de veiller à ce que le bon

---

(1) Dans la maison du prieur sont des parloirs où ces visites se font pour l'ordinaire en présence du prieur , du sous-prieur ou du garde , et quelquefois en présence d'eux tous-à-la-fois.

ordre règne entre les passagers et les portefaix. Il ne peut pas permettre qu'on joue ou qu'on s'enivre, et doit s'opposer à toute espèce de récréation ou de divertissemens qui tendent à occasionner le mélange des équipages des différentes quarantaines, ou à troubler la circonspection qui s'observe dans cet endroit.

Quand un passager ou un portefaix tombe malade, le prier veille avec le garde à ce qu'il soit séparé des autres dans le même appartement, et il en donne immédiatement avis au bureau qui dépêche aussitôt son médecin pour examiner scrupuleusement la nature de la maladie. Ce médecin peut être accompagné de celui qu'il plairait au malade de choisir, mais ils doivent l'un et l'autre ne pas transgresser les règles prescrites; car sans cela ils seraient détenus dans le même appartement jusqu'à ce que la quarantaine fût finie. Le premier est autorisé à exercer les fonctions de notaire public en cas de nécessité, car aucun notaire n'est admis, sans la permission ex-

presse du bureau ; il peut en conséquence dresser les testamens , et recevoir les volontés dernières de ceux qui sont dans son ressort ; mais cela doit se faire en présence de cinq témoins. Lorsqu'une personne meurt dans l'un de ces lazarets , à moins que le médecin du bureau ainsi que le chirurgien ne déclarent que sa mort ne procède d'aucune cause contagieuse , et qu'ils ne soient très-clairs et très-précis dans leur rapport , tous ceux qui font la quarantaine sont obligés de la recommencer , et cela autant de fois qu'il arrive de morts suspectes. Il y a un cimetière dans l'intérieur du lazaret et les morts sont enterrés nus par ceux qui habitaient le même appartement ; et s'il reste quelque soupçon d'infection , on jette de la chaux vive sur le corps dans la fosse qui a 5 ou 6 pieds de profondeur.

Il est *du devoir du prieur* d'avoir l'œil à ce que les gardes des passagers des différentes quarantaines exposent leurs habits et leurs effets au grand air , tous les jours , et qu'ils donnent toute l'assistance possible aux per-

sonnes qu'ils tiennent sous leur surveillance.

Il doit visiter tous les appartemens occupés par des personnes faisant la quarantaine une fois le matin, et une fois l'après-dîner pour s'assurer que tous les passagers sont proprement servis, qu'ils sont pourvus de tout ce qui leur est nécessaire, et que tout marche suivant les règles et les précautions que la santé exige.

On n'admet dans ces lazarets que les vivandiers nommés par le bureau de santé pour fournir les passagers de provisions et des autres commodités de la vie. Ils sont obligés d'apporter tous les jours ce qui leur est demandé à un prix fixe ; toute espèce d'exaction est sévèrement punie : ils n'entrent pas dans le lazaret, mais ils ont une place qui leur est particulièrement assignée, où les passagers et les gardes peuvent venir faire leurs provisions et donner leurs ordres. Les vivandiers attachent à des perches longues de 7 à 8 pieds des paniers, dans lesquels ils tendent ce qu'ils contiennent aux

gens de l'intérieur, en présence du prieur ou de son substitut, qui fait tremper l'argent dans le vinaigre ou de l'eau salée, avant que les vivandiers puissent le recevoir. Les vivandiers dépendent des magistrats, et sont soumis à des punitions toutes les fois qu'ils contreviennent aux règles et aux ordres qui sont affichés (1).

Les lettres qui sont écrites du lazaret doivent être soumises aux fumigations ordinaires par le garde qui a l'inspection de l'appartement, de-là remises au prieur par le moyen d'une canne, ou tout autre bâton fendu en deux à l'une de ses extrémités. Celui-ci les parfume quelquefois avant de les envoyer à leur destination. Il oblige les porte-faix employés à la purification des marchandises de balayer et de nétoyer leurs ap-

---

(1) Tous les matins il venait deux vivandiers dans leurs bateaux avec des provisions de bois, etc. A l'ancien lazaret, le prix du pain, du beurre, du lait, du fruit et du combustible que j'ai achetés, était près d'un tiers au-dessus de celui de la ville.

pentis respectifs ainsi que tout ce qui les entoure, ne souffrant jamais qu'ils laissent traîner quelques parcelles de laine ou de coton sur la terre dans les endroits qui servent de passage ; il veille en un mot avec la plus grande exactitude à ce que les portefaix remplissent leurs devoirs journaliers, comme nous le démontrerons plus amplement dans un autre chapitre.

Le prier ne peut être arrêté, tant qu'il est en place, par d'autres magistrats, que par ceux du bureau de santé ; il n'est soumis à aucune poursuite civile et criminelle dans aucune autre cour de justice. Les personnes et les effets des passagers ne peuvent être non plus arrêtés ni saisis dans le lazaret pendant la quarantaine. Le prier a les ordres les plus exprès de n'exiger de l'argent, sous quelque considération que ce soit, des passagers comme récompense de ses soins et de ses services ; il ne doit même pas, d'après les lois, accepter de présens des passagers qui font la quarantaine ou des négocians dont les marchandises sont

sous

sous son inspection. Il n'a pour chaque balle ou ballot qu'une petite rétribution qui est fixée par les magistrats ; mais il s'attend toujours , ainsi que ses assistans , à quelque gratification (1).

Le prieur et son substitut doivent éviter très-soigneusement de toucher les personnes ou les effets des passagers en quarantaine , et ils portent à cet effet , dans leurs promenades , une canne pour tenir les passagers à une certaine distance ; mais si par accident ils viennent à être souillés par le contact des personnes ou des marchandises , ils doivent faire la quarantaine avec l'équipage d'où l'on présume que vient l'infection , et on en nomme d'autres à leur place *pour un tems*. Si quelqu'un dans une maligne intention venait à les toucher , il subirait une punition telle que l'exigerait la

---

(1) J'ai donné au prieur six sequins , au sous-prieur trois , et aux gardiens un ; ce qui m'a été conseillé par ceux que j'ai consultés. (Un sequin fait environ 9 schellings.)

nature de l'offense ou que les magistrats trouveraient proportionnée à son crime.

Le prieur ni son substitut ne doivent pas quitter le lazaret , à moins qu'ils n'en soient requis par les magistrats , ou qu'ils n'aient à traiter avec eux d'objets qui concernent leur place ; mais ils ne peuvent sortir pour leurs affaires particulières sans permission. (1)

Il y a soixante gardes qui dépendent du bureau de santé de Venise : partie de ces gardes est chargée de surveiller les quarantaines des passagers , des marchandises et des porte-faix attachés au lazaret , et partie est occupée à contrôler la quarantaine des vaisseaux et de leurs équipages. Ils sont envoyés à bord de ces vaisseaux au moment de leur arrivée , et ils y restent jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur patente. Ces gardiens

---

(1) Sur l'invitation que je fis au prieur de me montrer le règlement qui concerne les officiers du lazaret , il m'en offrit une copie ayant pour titre : *commissioni in via d'istruzione al nuovamente electo priore del lazaretto.*

reçoivent un salaire journalier des passagers, des capitaines de vaisseaux et des marchands au service desquels ils sont immédiatement employés. Leur devoir, dans le lazaret, est de rester toujours auprès des passagers, de leur fournir toutes leurs commodités et d'avoir le plus grand soin qu'il ne se fasse pas de mélange parmi les différentes quarantaines. Comme tous les appartemens des passagers des mêmes vaisseaux, et même les marchandises ou les porte-faix, s'il en est, ont leurs gardes respectifs, rien ne peut sortir des limites fixées de ces logemens, sans être accompagné d'un garde, qui porte à sa main une canne pour tenir les autres à une distance convenable. A l'arrivée des passagers il doit faire ouvrir leurs caisses ou leurs malles, fouiller dans chacune d'elles, prendre une note de ce qu'elles contiennent, et s'il s'y trouve de la contrebande, en instruire le prieur; celui-ci en fait son rapport au magistrat qui agit en conséquence. Ils doivent être très-attentifs sur la santé de leurs passagers, et avertir le prieur toutes les fois qu'ils dé-

couvrent quelques symptômes de maladie. Il faut aussi qu'ils veillent à ce que les porte-faix ne négligent pas leurs devoirs journaliers qui consistent à aérer et remuer les marchandises confiées à leurs soins, et en cas de négligence, de défaut d'assiduité et de fidélité de ceux-ci, qu'ils en informent le prieur, lequel en porte sa plainte aux magistrats, et les porte-faix sont punis. Les gardes eux-mêmes sont sous la surveillance du prieur; et dans le cas de connivence avec les porte-faix, ou de négligence volontaire, ils subissent des peines très-sévères et quelquefois même capitales.

La plupart de ces gardes sont vieux et infirmes et incapables de rendre aucuns services aux passagers; leur paie journalière est de trois livres 10 sols, prix gravé sur une pierre dans le lazaret; mais le mien se montra fort bourru jusqu'au moment où je lui passai une haute paie d'un sequin par semaine, pour ses provisions.

Le service des gardes à bord des vaisseaux

est encore plus stricte et exige beaucoup plus d'attention , car n'ayant pas là le prier pour les diriger dans toutes les occasions extraordinaires comme dans le lazaret , ils doivent correspondre directement avec le bureau de santé , et lui rendre compte sur-le-champ de tout ce qui arrive. En allant à bord ils prennent une liste exacte de tous les gens de l'équipage , qu'ils transmettent au bureau de santé. Il faut que chaque jour il les voie tous réunis , pour qu'il ne lui échappe aucune maladie , et que personne ne s'évade. Ils prennent aussi une description exacte et détaillée de toutes les marchandises et de tous les effets à bord , sans exception quelconque. Ils en envoient ensuite un double au bureau , pour empêcher qu'on ne retienne clandestinement quelques objets prohibés. Cette opération faite , rien ne sort plus du vaisseau , et ils n'en laissent approcher ni barques , ni navires , sans permission. Ils ont soin que les vivandiers , chargés d'approvisionner le navire pendant la quarantaine , fassent leur devoir avec fidélité , et qu'ils aient le même égard aux règles de

santé que dans le lazaret. Ils ne doivent souffrir qu'aucuns passagers restent pour faire la quarantaine à bord du vaisseau, sous quelque prétexte que ce soit, et s'il en restait à bord quelques uns sous le déguisement de matelots, ils doivent les envoyer au lazaret, et le vaisseau recommence sa quarantaine, à compter du jour du départ. Il en est de même des marchandises, s'il en reste de cachées, après que la cargaison a été envoyée au lazaret.

Les messagers ou les domestiques sont employés par les magistrats du bureau de santé, à conduire tous les capitaines des vaisseaux au bureau pour faire leur rapport. Il les ramènent ensuite à bord, les capitaines allant dans leurs barques et les messagers dans les leurs. Ils doivent aussi accompagner tous les passagers au lazaret, ainsi que toutes les allées qui y sont envoyées, et surveiller le retour de l'équipage à bord, sans qu'il communique aucunement avec d'autres. Ils sont obligés aussi (c'est à dire, les plus âgés d'entr'eux) de recevoir,

d'ouvrir, de parfumer, ou de soumettre à des fumigations toutes les lettres apportées par les vaisseaux de pays suspects ; et il est défendu à tous les capitaines, matelots ou passagers de garder ces lettres dans le vaisseau ou de les envoyer à terre, sans que cette formalité ait été remplie au bureau de santé. Elles sont ensuite recachetées et distribuées suivant leurs destinations. Ces messagers ou domestiques, au nombre de dix-sept, sont aussi employés en général à tous les messages de bureau, soit pour le lazaret, soit pour les vaisseaux en quarantaine, ou pour les affaires qui concernent le département de santé. Dans la ville ils n'ont pas de salaire fixe, mais on leur paie une certaine somme pour la conduite des capitaines des vaisseaux, des passagers ou des marchandises. (1)

---

(1) Comme j'avais été d'abord envoyé au nouveau lazaret, et de-là conduit à l'ancien, le messager me demanda le jour que j'en sortis, 60 liv. 10 sols ; mais voyant qu'il s'attendait encore à une gratification, je lui donnai un sequin en sus de ce qu'il exigeait.

Tous les porte-faix employés à la purification des marchandises dans le lazaret, sont sous l'inspection et la direction immédiate des magistrats de santé, pendant tout le tems qu'ils y restent, comme étant sous l'inspection du prieur et des gardes; et si on les surprend à manquer à leur devoir, ils sont punis suivant la rigueur des lois, comme tous les autres délinquans qui dérogent aux règles de salubrité. Chaque marchand est tenu d'avoir ses porte-faix, mais il doit donner leurs noms au bureau et les lui faire agréer. Il n'est pas permis de traiter avec eux à tant par ballot, mais il faut qu'ils aient des gages fixes par jour. Le nombre des porte-faix doit aussi être proportionné au nombre des balles ou des grosses parties de marchandises, et chaque quantité de quarante balles, ou plus, doit avoir un porte-faix.

## § I.

*De la manière de recevoir les capitaines  
des vaisseaux venant des lieux suspects,  
et de prendre leurs déclarations.*

Il est essentiel d'annoncer d'abord que tous les vaisseaux sont reçus à Venise, même ceux que l'on sait avoir la peste à bord. Les règles de santé sont strictement suivies dans toutes les circonstances, et à cet égard elles sont un peu plus sévères que celles des autres lazarets ; mais quant aux autres formalités, elles suivent à-peu-près celles adoptées généralement ailleurs. Il est encore à propos d'observer que tous les vaisseaux et marchandises venant de quelque contrée que ce soit, dépendante de l'empire Ottoman, sont sujets à une quarantaine de quarante-deux jours entiers, et que rien ne peut les en dispenser. Comme les Turcs ne prennent aucune précaution pour prévenir cette affreuse calamité, non plus que pour s'en préserver ou s'en gué-

rir, les Vénitiens en concluent, avec raison ; qu'il est imprudent et même dangereux de se fier à aucuns certificats de santé quelconques, soit qu'ils aient été délivrés par leurs propres consuls ou par d'autres personnes, dans un pays où, quoique la contagion ne se soit pas manifestée d'une manière évidente, elle peut se tenir cachée dans des balles de marchandises venant d'autres contrées. Outre cela, les vaisseaux revenant de Zante, de Céphalonie et des autres îles Vénitiennes sont toujours soumis à la quarantaine de trente jours ou trois semaines au moins, et souvent même de quarante jours ; parce que ces pays étant très-près de la Morée, et communiquant journellement avec ses habitans, ils négligent souvent d'observer les règles de santé, ou sont de connivence avec eux pour les éluder, quoiqu'ils aient tous un bureau de salubrité. On sait que c'est de cette communication qu'ils dépendent souvent pour leur subsistance, les productions de ces îles n'étant pas suffisantes pour nourrir un tiers de leurs habitans. Pour prévenir donc les

suites funestes qu'une pareille négligence peut entraîner, c'est une règle établie de traiter tous les vaisseaux et marchandises arrivant à Venise des lieux suspects, avec les mêmes précautions et la même circonspection que s'ils étaient réellement infectés, et pour obvier à tout danger avant leur arrivée, il est défendu aux pilotes (1), sous des peines capitales, d'aller à bord d'aucun vaisseau venant de la Turquie ou des îles adjacentes, et de communiquer avec l'équipage. Il y a mieux, c'est qu'aucun pilote n'a la permission d'aller à bord d'un vaisseau, avant d'avoir obtenu une patente nette au bureau de santé; et si le cas exige que les pilotes y aillent, ils ne peuvent plus revenir à leurs propres bateaux, et doivent rester à bord de ce vaisseau jusqu'à ce que le bureau de santé l'ait déclaré net de toute infection: si le bureau a prononcé que le vaisseau à

---

(1) On entend ici par pilotes ceux que le gouvernement de Venise paie pour introduire les vaisseaux étrangers dans le port, et les préserver des écueils.

(Note du traducteur.)

bord duquel ils ont été doit faire la quarantaine, ils sont obligés de la faire eux-mêmes. Ils ont aussi l'ordre de n'employer que des cordes goudronnées; et si le vaisseau qu'ils dirigent vient de lieux suspects, ils doivent rappeler au capitaine qu'il ait à déployer les signaux usités par ces vaisseaux, de peur que d'autres barques ou navires ne viennent par inadvertance communiquer avec eux. Lors donc que les vaisseaux entrent dans le port, ou aussitôt que cette espèce de signal est reconnu, ( et le bureau de santé entretient toujours une personne pour avertir de l'approche de pareils vaisseaux, et même de tous les navires quelconques ), on dépêche à bord un garde, dont les fonctions commencent dès ce moment même, et continuent jusqu'à ce que le vaisseau ait fait la quarantaine. Pour plus grande sûreté encore, dans des cas dangereux, aussitôt que le vaisseau vient à l'encre dans le mouillage qui lui a été désigné, on pose un piquet de soldats à une distance convenable de cet endroit, pour veiller à ce qu'il ne fasse rien de contraire

aux lois établies. Alors un des messagers se détache pour conduire le capitaine au bureau de santé : sa barque se tient à une distance convenable de celle du capitaine , marche devant lui , écarte tout ce qui peut le toucher , et prend soin qu'il ne s'établisse aucune communication entre lui et les autres. Lorsqu'il arrive à l'endroit du débarquement devant le bureau qui est disposé de telle manière que le capitaine et l'équipage peuvent parler avec ceux qui sont à terre sans approcher trop près , on conduit à l'instant même le capitaine dans une enceinte fermée de murs attenant au bureau , où un commis reçoit sa déclaration par une fenêtre à une distance convenable. On lui fait les questions d'usage ; savoir , d'où il vient , à quel port il s'est embarqué , s'il a une patente brute ou nette , quel est le voyage qu'il a fait , s'il a touché des ports intermédiaires , s'il y a pris ou non des marchandises , s'il a rencontré des vaisseaux en mer et de quelle nation , s'il a été à leur bord , ou s'ils sont venus au sien et s'il s'y trouve des passagers ; s'ils

se sont tous bien portés peudant le voyage ; s'il y en a eu quelques-uns de malades ou de morts ; en quoi consiste sa cargaison , s'il a tout pris dans un seul port. Cette déclaration est enregistrée par le commis , et alors on lui demande toutes ses lettres et ses papiers. Les premiers papiers qu'on examine , après la fumigation usitée , sont sa patente nette que l'on compare avec la déclaration qu'il vient de faire , tant sur la salubrité de l'endroit d'où il vient , que sur le nombre des passagers qu'il a à bord ; et si quelque capitaine se présente sans patente , c'est une règle infallible du bureau d'obliger le vaisseau et l'équipage à faire la quarantaine. S'il se trouve quelque différence entre la patente et la déclaration du capitaine quant au nombre de personnes à son bord , on le soumet à un examen très-sévère , et son vaisseau , quoique venant d'un port nullement soupçonné d'infection , est tenu en charte privée , jusqu'à ce que les choses soient suffisamment éclaircies. Si enfin on découvre dans le capitaine quelque intention maligne de surprendre la re-

ligion des magistrats en donnant de fausses déclarations , le crime est capital; car le nombre des passagers à bord se trouvant plus considérable que celui porté sur la patente , il y a tout lieu de soupçonner que le surplus des personnes a été pris à bord d'autres vaisseaux , ou dans quelque autre place sans les attestations de santé nécessaires ; si au contraire le nombre s'en trouve moindre , il est possible qu'il ait été diminué par quelque maladie contagieuse. Mais quand toutes ces conditions sont remplies à la satisfaction du bureau , tous les vaisseaux avec des patentes nettes ont la liberté de décharger leurs marchandises immédiatement après le rapport du capitaine , et il peut retourner à bord sans le messenger. Si cependant le vaisseau vient de quelque pays soumis à l'empire Ottoman ou de quelque autre lieu suspect , le capitaine est reconduit à son bord avec les mêmes formalités que lorsqu'il est venu. Le garde qui l'a devancé commence à faire ses fonctions au moment de son retour , en prenant une liste exacte de l'équipage et un état

détaillé de leurs habits et de leurs effets, laquelle liste il transmet au bureau pour la comparer avec la déclaration du capitaine, et lorsque celui-ci a reçu la permission de décharger, ce même garde tient une note de tout ce qui sort du vaisseau, et la remet ensuite au bureau pour la conférer aussi avec le manifeste du capitaine que celui-ci délivre par écrit, en faisant sa déclaration.

## § II.

*Quarantaine de Passagers.*

Lorsqu'il y a des passagers à bord, aussitôt que les formalités ci-dessus sont remplies, le bureau expédie un mandat pour les transporter au lazaret où ils se rendent ordinairement dans la barque du vaisseau. Les passagers trouvent au lazaret leur garde qui les a devancés. Leurs appartemens leur sont respectivement assignés; on visite leurs habits et les autres effets à leur usage, et ils commencent à dater leur quarantaine du jour qui suit leur arrivée au lazaret. Il  
en

en est de même des précautions et des règles dont nous avons déjà parlé.

## § III.

*Débarquement des marchandises, et leur transport au lazaret.*

Tous les effets et marchandises susceptibles d'infection venant des lieux suspects doivent aller au lazaret pour y faire la quarantaine, et personne n'a la permission de rester dans le vaisseau ; mais toutes les choses qui ne sont pas susceptibles de la quarantaine, et dont nous donnerons la liste ci-après, peuvent être débarquées aussitôt leur arrivée, après toutefois l'obtention du mandat, en présence d'un messenger qui doit toujours être en vue, et de garde à bord du vaisseau. On prend les plus grandes précautions dans le transport des marchandises au lazaret. Les allèges ne doivent pas avoir de rames, sans quoi le prieur les retient avec les marchandises. Tous les cordes sont goudronnées ; les matelots appartenans au

vaisseau chargent ces marchandises et les transportent dans leurs barques au lazaret , toujours accompagnées d'un messenger , soit en allant , soit en venant. Le prieur les reçoit comme on l'a déjà observé , et ils en sont responsables. Un des contre - maîtres ou des matelots reste dans le lazaret pour la garde ultérieure de ces marchandises et pour répondre du certificat de décharge , en y faisant lui-même sa quarantaine. Quand toute la cargaison est débarquée , convenablement placée et disposée dans le lazaret , alors seulement , et non auparavant , commence la quarantaine du vaisseau et des marchandises.

#### § I V.

*Purification ou mise en purge des marchandises dans le lazaret.*

Les marchandises soumises à la purification sont rangées sous des appentis établis à cet effet au lazaret ; dans différens ordres , suivant les marques des ballots ,

de sorte qu'il n'y arrive aucune confusion , et que chacun peut facilement distinguer sa propriété respective.

La laine se retire entièrement des sacs ou balles , on la range en monceaux de quatre pieds de haut et non au - dessus ; ces tas ou monceaux sont remués , retournés et mêlés ensemble deux fois par jour ; en outre de ce travail ordinaire , les ballots sont changés de place.

La soie , la laine , la plume et autres marchandises pareilles sont traitées de la même manière.

Le coton non filé et la laine filée , le poil de chameau et le castor en sacs se purifient d'une manière différente : les sacs ne sont ouverts que d'un côté , et les porte-faix sont obligés tous les jours d'y enfoncer leurs mains et leurs bras nus dans différentes places jusqu'à la moitié du sac ; alors on recoud ce côté du sac , on le retourne , on découd l'autre côté et on le traite de la même manière , les vingt autres jours suivans , ce

qui complete la quarantaine ; mais ni l'un ni l'autre des jours dans lesquels les sacs sont ouverts et refermés, ne compte.

Les draps de laine et les toiles ainsi que toutes les marchandises qui se plient en pièce sont déployés , et les porte-faix les retournent plis par plis en enfonçant leurs bras nuds entre ces plis, et en les retournant souvent sans dessus dessous : quand il y a certitude d'infection, on les déploie et on les étend sur des cordes au grand air aussi souvent que le tems le permet. Les tapis , les couvertures de lit , les courtespointes et tous les objets manufacturés, de laine, de soie, de lin ; les livres, les vélins et toutes les espèces de papiers ; les sacs de crin et autres objets semblables sont continuellement exposés à l'air, remués et retournés deux ou trois fois le jour.

Les fourrures sont classées parmi les articles les plus dangereux, et tres-soigneusement purifiées ; on les remue et secoue très-souvent ; il en est de même du crin

et des plumes d'autruche auxquels on porte l'attention la plus scrupuleuse.

Les tabacs , les peaux de chèvres , de moutons et de boucs corroyées et toutes les autres peaux préparées à sec , sont rangées en tas et remuées de tems à autre ; mais comme ce sont des articles moins sujets à l'infection , on les délivre ordinairement de la quarantaine dans les vingt jours. La cire et les éponges se purifient en les mettant dans de l'eau salée qui n'est pas stagnante , pendant quarante - huit heures , et alors elles sont libres. Il y a une place dans le lazaret disposée à cet effet , et un garde pour surveiller l'opération.

Les bougies et les chandelles sont sujettes à la quarantaine entière , à cause du coton qu'elles renferment ; mais si le propriétaire veut consentir à ce qu'on leur fasse subir l'immersion ci-dessus , elles sont libres. Les bêtes à laine ou à long poils sont sujettes à toute la quarantaine ; mais celles qui ont un poil rude et court se purifient en les faisant nager du vaisseau jusqu'à terre.

Les animaux ailés se purifient par des aspersions de vinaigre répétées , jusqu'à ce que leurs plumes soient toutes mouillées.

Il y a d'autres articles non susceptibles d'infection , et qui par conséquent ne sont pas soumis à la quarantaine , quoique souvent ils y deviennent sujets par des circonstances concomitantes , tels que les peaux salées par exemple , qui , quand elles sont sèches , doivent subir les formalités de la quarantaine.

L'aspher (1) est en lui-même exempt de la quarantaine et peut être débarqué , mais la manière de l'envelopper dans des substances qui en sont susceptibles , le soumet à la quarantaine. Il en est de même des autres articles exempts qui ne peuvent être séparés de leur emballage , ou qui , si leur propriétaire ne veut pas permettre qu'on les en sépare , sont soumis à toutes les précautions du lazaret.

---

(1) Drogue du Levant.

Beaucoup d'articles sont exempts de la quarantaine lorsqu'ils viennent sans enveloppe ; d'autres jouissent de cette faveur quoique couverts d'emballage , soit parce que l'emballage lui-même est exempt de la quarantaine , ou qu'il est purifié par les parties volatiles des substances qu'il contient , ou enfin parce qu'on peut le séparer de ces substances et lui ôter toute faculté de nuire. La première espèce comprend toutes les graines en général , les vallonias ou écorces , le sel , la graine de lin , et en général toutes les semences ; les marbres , les minéraux , les bois , les terres , le sable , l'alun , le vitriol , les dents d'éléphant , etc. De la seconde espèce sont les sucres , les fromages , le beurre , les pignoli , les fruits verts et secs , toute viande salée et fumée , etc. ; les bottorghi , les drogues , les couleurs et autres choses pareilles qui peuvent être séparées des emballages. La troisième espèce se compose des liqueurs de toute qualité , des eaux-de-vie , des huiles , des vins , après qu'on a sondé les tonnes , de peur qu'il n'y ait du canevas ou quelque

enveloppe de cette nature ; les raisins de Corinthe et le bois , quoique dans des emballages de cannevas , sont exempts de la quarantaine , parce que l'on suppose que la nature de ces corps ou les émanations qui s'en échappent sont propres à prévenir la contagion : les coutures et les coins des ballots qui les renferment en sont seulement goudronnés.

Les Vénitiens formaient autrefois une des premières nations commerçantes de l'Europe , et les réglemens qui s'observent dans leurs lazarets pour la quarantaine y sont sages et bons ; mais maintenant dans presque tous ces établissemens de santé que j'ai eu l'occasion d'observer , il y a tant de nonchalance dans l'exécution de ces réglemens , tant de corruption parmi ceux qui les dirigent , que la quarantaine y est devenue presque inutile , et que les lazarets ne servent plus qu'à placer des officiers et des gens infirmes.

En venant de Smyrne dans un vaisseau Vénitien , avec une patente brute , nous

jettâmes d'abord l'ancre à Modon dans la Morée pour y faire de l'eau : un officier turc vint à notre bord , et nous accompagna jusqu'à ce que nous fussions sortis du port , pour s'assurer que nous n'avions pas d'autre objet en vue.

Quelques jours après avoir quitté Modon , nous eûmes une légère escarmouche avec un corsaire Tunisien ; un de nos canons chargé à mitraille ayant fait un grand ravage sur le vaisseau ennemi ; le corsaire , à notre grande satisfaction , mit à l'instant à la voile et se sauva. Cette intervention de la Providence nous arracha à la plus cruelle destinée ; car j'ai su depuis que notre capitaine sachant qu'une mort immédiate ou un esclavage perpétuel nous attendait à Tunis si nous étions pris , avait formé la résolution de se faire plutôt sauter que de se rendre.

De Modon nous jettâmes l'ancre à Zante où quelques passagers débarquèrent , et nous fûmes retenus un jour ou deux de plus qu'il ne fallait , pour que notre capitaine eût le tems de revendre son café aux habitans de

cette ville. Nous allâmes mouiller ensuite à une des îles septentrionales de Corfou où le capitaine et les passagers débarquèrent , tandis que les habitans vinrent à notre bord pour acheter des matelats , etc. Vis-à-vis de Castel-Novo , c'est-à-dire , à environ deux milles de distance , est le bureau de santé où tous les vaisseaux qui viennent du Levant dans ce port sont obligés de jeter l'ancre ; c'est le lieu où l'armateur de notre vaisseau résidait. Le capitaine et les passagers allaient presque tous les jours dans la ville , et ils nous occasionnèrent un délai de huit jours , pendant lesquels ils ne cessèrent de charger et décharger des marchandises jour et nuit. Le maître d'équipage portait en plein jour , sans se cacher aucunement , des marchandises à ses parens , et restait à terre jusqu'au lendemain matin. Un vaisseau Ragusain et d'autres encore pourvus de patentes nettes , qui étaient à l'ancre dans cette île , vinrent librement faire société et commercer avec nous. Je remarquai qu'un homme nu ( c'était un soldat ) , venait à nous , deux fois par jour dans une barque conduite par un

enfant , et qu'il recevait des biscuits et des alimens chauds. Je présimai d'abord qu'il venait pour demander la charité , mais j'ai su depuis qu'il était le garde de notre vaisseau , et qu'il avait été nommé par l'officier qui résidait au bureau de santé. A l'île de Molita près la côte de Dalmatie , nous jetâmes encore l'ancre. Le capitaine et deux passagers descendirent à terre ; là , trois jours se passèrent à commercer avec les habitans , et l'occasion d'un bon vent fut perdue pour satisfaire l'avarice du capitaine.

De pareils incidens servirent à me convaincre de la justesse d'une remarque qui m'avait été faite par un marchand grec , dont la propriété sur notre vaisseau était très-considérable ; savoir , qu'il devrait être défendu à tous capitaines et passagers à bord des vaisseaux venant du Levant de faire le commerce en route. Il résulte de cet usage que les marchandises restent si long-tems en marche qu'elles perdent le moment de la vente. Les passagers et l'équipage sont exposés à de plus grands risques encore , si

par hasard il y a des objets infectés dans le vaisseau ; mais ce qui est bien plus dangereux , c'est qu'ils exposent les habitans des îles et des côtes de la Méditerranée à l'importation perpétuelle de la peste. On a eu , il y a quelques années , dans la Dalmatie une preuve bien funeste de ce que j'avance ; et j'ai été informé que depuis peu , dans un village dépendant de la République de Raguse , tous les habitans sont morts d'une peste ainsi importée , à l'exception de deux ou trois individus seulement , qui furent eux-mêmes fusillés par la garde qui les entourait , d'après les ordres des magistrats.

---

## CHAPITRE IX.

*Lazarets de Trieste.*

A Trieste, il y a deux lazarets, dont l'un est neuf, mais tous deux sont tenus très-proprement, et forment en cela un contraste parfait avec ceux que j'ai vus depuis peu à Venise. Les planchers de l'étage au-dessus du rez-de-chaussée sont en bois, ceux du rez-de-chaussée sont en briques blanches : les salles portaient 18 pieds et demi de long sur 15 de large. Elles avaient toutes un lit très-propre, une chaise et une table. Il est entouré à la distance d'environ vingt yards d'une double muraille, en dedans de laquelle il y a des cimetières séparés pour les catholiques Romains, les Grecs et les Protestans. On y trouve aussi un courant d'eau qui découle des montagnes adjacentes, et qui, s'il était convenablement dirigé dans l'inté-

rieur des murs pourrait être d'une très-grande utilité.

J'ai les plus grandes obligations au directeur du bureau de santé, de la communication qu'il m'a procurée des réglemens et tarif de ce lazaret, lesquels ont été imprimés en allemand et en italien à Trieste en 1769, et de la permission qu'il m'a donnée de copier son plan, ainsi que ceux de Marseille et de Venise, que le hasard m'a fait rencontrer dans cet endroit.

---

## SECTION II.

*Règlemens et nouveau plan propres pour  
un lazaret.*

Après avoir donné les plans des principaux lazarets de l'Europe, je vais me permettre la même liberté que j'ai prise par rapport aux prisons, c'est-à-dire, tracer l'esquisse d'un lazaret qui réunirait tous les avantages à désirer (1). La plupart des lazarets sont fermés de murs, ils offrent trop l'aspect d'une prison, et j'ai souvent entendu dire aux capitaines qui font le commerce du Levant, que la gaité de leurs passagers s'évanouissait à la seule idée de s'y trouver renfermés. J'ai observé dans tous ceux que j'ai

---

(1) Par l'acte 12<sup>e</sup>. de Geor. III, cap. 57, certaines personnes ont été autorisées à construire des lazarets, et l'acte porte que dans la cinquième année du règne actuel de sa majesté, le parlement accorda une somme, qui n'excéderait pas 5000 livres sterlings pour la construction d'une de ces maisons de santé.

visités, des figures pâles et abattues et beaucoup de fosses nouvellement creusées. Pour prévenir autant qu'il est possible ces malheureuses circonstances, un lazaret devrait avoir l'aspect le plus récréatif, et un jardin spacieux et agréable y serait aussi commode que salubre.

Mais sans m'arrêter à cette observation, je vais présenter quelques remarques sur les quarantaines et les lazarets en général; après quoi j'indiquerai quelques avantages qui résulteraient pour le commerce et la santé d'un pareil établissement en Angleterre. Je donnerai aussi dans la suite de cet ouvrage les réponses qui m'ont été faites par quelques médecins chez l'étranger, à une série de questions que je leur ai proposées, dans la persuasion que si jamais il s'établissait un lazaret parmi nous, et que ce pays vint à être affligé d'un fléau aussi cruel que la peste, les opinions de ces célèbres médecins pourraient nous rendre quelques services dans cette calamité.

*Observations sur les quarantaines et les lazarets.*

1°. Tous les vaisseaux sujets à la quarantaine arrivant sur nos côtes, devraient être obligés de hisser un pavillon rouge, ou quelque autre signal, au mât de grand perroquet.

2°. Tous bateaux appartenans à un vaisseau en quarantaine, ainsi que toutes espèces d'allèges employées à les décharger, seraient obligés d'avoir une flamme rouge à la tête de leur mât, toutes les fois qu'ils reviendraient d'auprès de ces vaisseaux.

3°. Les écoutilles ne devraient pas s'ouvrir avant que le capitaine et le contre-maitre n'eussent fait leurs déclarations, et tous les passagers, le secrétaire et les matelots qui pourraient avoir la permission d'aller à terre, seraient obligés de débarquer au lazaret, sous les peines les plus sévères.

4°. La place désignée pour recevoir les déclarations, serait disposée de manière que les personnes à qui elles seraient faites seraient toujours à même de se placer contre

le vent de celles qui les feraient : cette règle devrait aussi s'observer à la grille du lazaret où il est permis au public de parler avec ceux qui font la quarantaine ; et si la chose était impossible , elles devraient au moins se tenir à une certaine distance les unes des autres.

5°. Attendu qu'il se fait une espèce de quarantaine pendant le long intervalle qu'exige le voyage du Levant en Angleterre , et que suivant mon opinion , il y a une très-grande probabilité que l'infection ne peut rester sur un individu plus de quarante-huit heures sans se manifester , les personnes en quarantaine devraient avoir la liberté de quitter le lazaret beaucoup plutôt que ce n'est l'usage dans les autres pays ; peut-être un séjour de vingt-deux jours serait-il suffisant.

6°. Les fumigations des passagers , telles qu'on les pratique à Marseille , sont d'une très-grande utilité ; car une personne peut porter l'infection dans ses habits et la communiquer aux autres sans la prendre elle-même ,

comme cela arrive dans la fièvre des prisons ; il suit de-là que cette opération devrait se faire à la fin de la quarantaine sur ceux seulement qui sortent des lazarets avec les habits qu'ils portaient quand ils y sont entrés.

7<sup>o</sup>. On devrait prendre le plus grand soin de tenir à une distance convenable de ceux qui font la quarantaine, tous les matelots, passagers et autres personnes quelconques. La raison pour laquelle je donne ce conseil, c'est que j'ai vu des gens nouvellement arrivés dans des vaisseaux à patente brute, à qui l'on permettait à la barrière du lazaret de s'approcher des personnes dont la quarantaine était prête à expirer, et qu'il y avait tout à craindre qu'ils ne leur communiquassent la peste. Je saisirai cette occasion d'observer que, suivant moi, cette maladie, en général, ne se communique pas plus par le contact immédiat des personnes que la fièvre des prisons ou la petite vérole, mais bien par l'inoculation ou par l'inspiration c'est-à-dire, qu'on la contracte en respirant

effluves putrides qui environnent l'objet infecté, et qui une fois introduites dans le poumon, mettent toute la masse du sang en fermentation, et quelquefois si promptement et avec tant de violence, qu'elles détruisent sa contexture et produisent la putréfaction et la mort, en moins de quarante-huit heures. Ces effluves sont susceptibles d'être charriées d'une place à l'autre, sur toutes les substances qui s'imprègnent de l'odeur des corps, comme la laine, les cotons, etc., et de la même manière que celle du tabac se fait sentir d'un endroit à l'autre.

Il arrive cependant que les émanations pestilentielles épargnent les personnes placées au centre de leur activité. Lorsque la peste régnait à Londres en 1665, la contagion fut communiquée par un paquet de hardes, au village très-éloigné d'Eyam, près de Tideswell, sur les hauteurs de Derbyshire: elle s'y manifesta en septembre 1665, continua ses ravages pendant plus d'un an, et fit périr deux cents soixante habitans de l'endroit. Le digne recteur, M. Mompesson,

dont le nom peut se mettre à côté du cardinal Borromée à Milan , ou du bon évêque de Marseille , jura de ne pas quitter ses paroissiens quand cette affreuse maladie se déclara , et il employa les raisonnemens les plus persuasifs pour décider sa femme à se retirer de ces lieux infectés , mais elle ne voulut pas consentir à s'éloigner de son mari , et l'on prétend qu'elle mourut de la peste : ils avaient envoyé ailleurs leurs enfans. M. Mompesson demeura constamment occupé de ses fonctions pastorales , et ne cessa de prêcher son troupeau dans un champ où la nature avait formé une espèce d'alcove , d'un rocher qui a toujours conservé jusqu'à ce jour le nom d'église. Il survécut à ce fléau dévastateur , et les procès-verbaux du registre de la paroisse , relatifs à cette calamité , sont écrits de sa main et dans la forme suivante. « En 1665 , au mois de septembre , il est mort six personnes ; en octobre , vingt-deux ; en novembre , cinq ; en décembre , sept ; en janvier 1666 , trois ; en février , cinq ; en mars , vingt-trois ; en avril , douze ; en mai , cinq ; en juin , vingt ;

en juillet, cinquante-trois ; en août, soixante-dix-huit ; en septembre, vingt-quatre ; en octobre, dix-sept ; en novembre, un. » On voit encore dans les campagnes, aux environs de la ville, beaucoup de vestiges qui indiquent les endroits où furent dressées les tentes, et on y apperçoit toujours les tombes de familles nombreuses qui ont été moissonnées par cette cruelle maladie.

C'est d'après ces idées que je me suis formées de la communication de la peste, qu'il m'est venu dans l'esprit de tracer les règles précédentes : si on les suivait pour diriger l'observance de la quarantaine, il est dans le lazaret beaucoup de gênes et de contraintes qui seraient abolies, et beaucoup de pratiques qui seraient remises en vigueur. (1)

---

(1) Il est à remarquer que quand le corps d'une personne morte de la peste est refroidi, il n'infecte alors par aucune exhalaison nuisible ; cette opinion est si généralement reçue en Turquie, que les gens du pays ne craignent aucunement de toucher ces cadavres. L'intendant de l'hôpital français à Smyrne, m'a dit que

On demandera comment on parviendra , si la peste se communique par un air corrompu , à empêcher que la masse entière des habitans d'une ville où elle exerce ses ravages , n'en soit infectée , comme cela arrive aux Anglais qui sont en Turquie , et pourquoi tous les individus d'une pareille ville , n'en sont pas attaqués. Pour répondre à la première de ces questions , il faut observer que l'infection répandue dans l'air , ne s'éloigne pas beaucoup de l'objet infecté , mais que , comme dans les cadavres , elle se tient toujours sous le vent. Je suis si certain de cela , que je ne me fais aucun

---

dans la dernière peste qui a enlevé beaucoup de monde dans cette ville , sa maison était devenue presque inhabitable à cause d'une odeur excessivement fétide qu'on y respirait , sur-tout lorsqu'on ouvrait les fenêtres qui donnent sur le grand cimetière , où on laissait journellement une multitude infinie de corps sans les enterrer , mais que cette odeur n'avait nullement affecté sa santé ni celle de toute sa famille. Un riche négociant de l'endroit m'a dit aussi que lui et toute sa maison avaient éprouvé le même désagrément , sans qu'il en fut résulté pour eux aucunes suites funestes.

scrupule d'aller en plein air contre le vent d'une personne malade de la peste, et même de lui tâter le pouls. On peut répondre à la seconde question, en demandant pourquoi dans un certain nombre de personnes également exposées à la contagion de la petite vérole ou de la fièvre des prisons, il y en a qui ne la gagnent pas. Peut-être les médecins eux-mêmes ne sont-ils pas capables d'expliquer ce phénomène d'une manière satisfaisante. En général, cependant, il est évident que cette exception est due à quelque chose de particulier dans l'état du sang et dans la constitution de ces personnes, qui les rend difficilement susceptibles d'être attaquée de la contagion. Le riche est moins exposé à la peste que le pauvre, parce que d'abord il est plus soigneux à éviter l'infection, qu'il a des appartemens plus aérés et plus spacieux; et en second lieu, parce qu'il se tient proprement, se nourrit mieux, et que sa table abonde en végétaux. Telle est la raison pour laquelle je crois que les Protestans sont moins sujets à cette maladie que les Catholiques, pendant leur tems de jeûne; et

c'est ce qui fait aussi que la généralité des Européens y sont moins exposés que les Grecs, et particulièrement les Juifs. (1) Les Européens n'en seraient-ils pas encore bien plus exempts, s'ils étaient plus attentifs aux qualités de leurs alimens, et s'ils observaient un régime simple et frugal?

---

(1) Les classes les plus pauvres des Grecs et des Juifs mêlent beaucoup d'huile dans leurs alimens, et je crois que ce régime leur est fort nuisible. Il y a eu des exemples de domestiques qui ont, par leur imprudence, été atteints de la peste, tandis que le reste de la maison s'en était préservé.

## SECTION III.

*Observations sur l'importance d'un lazaret  
en Angleterre.*

LE sujet que je traite m'étant devenu assez familier pour que je puisse étendre mes vues des *prisons* et des *hospitaux* sur les lazarets, le principal but que je me proposai dans mon dernier voyage, fut de recueillir les réglemens et les plans des lazarets existans en Europe. Le hasard ayant aussi voulu, que je rencontrasse à Malte trois vaisseaux Anglais, faisant une longue et ennuyeuse quarantaine dans ce lazaret, il me vint dans l'idée qu'un pareil établissement en Angleterre pourrait économiser aux marins beaucoup de tems et de frais, et que par cette raison même, il serait d'un avantage considérable pour notre commerce. Je consultai donc à ce sujet nos consuls à Zante et à Smyrne, le chancelier Boddington, et différens négocians très-intelligens

et très-respectables , et les priai de vouloir bien me faire part de leur opinion. Tous s'accordèrent unanimement à donner leur approbation à un pareil dessei . Je reçus des négocians la lettre suivante à Constantino-ple ; ils m'ont permis d'en disposer comme je le jugerais à propos.

« Monsieur , nous croyons n'avoir pas  
» besoin d'excuse auprès de vous , en vous  
» adressant cette lettre , qui a pour objet de  
» vous faire passer tous les renseignemens  
» que nous pouvons vous procurer , et que  
» nous pensons pouvoir vous aider à attein-  
» dre le louable but que vous avez en vue ,  
» celui de servir la société en général et  
» votre pays en particulier.

» Nous sommes informés que lorsqu'il  
» fut question il y a quelque tems en An-  
» gleterre de la construction d'un lazaret ,  
» la principale objection qui s'éleva contre  
» ce projet , était la dépense considérable  
» qu'il occasionnerait à la nation qui ne  
» retirerait pas de son commerce du Le-

» vant un avantage proportionné à ses dé-  
» boursés.

» Nous sommes persuadés que le défaut  
» d'un lazaret en Angleterre a été la cause  
» de ce que le commerce du Levant , n'a  
» pas fixé plus qu'il ne l'a fait jusqu'à ce  
» jour l'attention du gouvernement. Nous  
» avons l'intime persuasion que cet éta-  
» blissement serait de la plus grande im-  
» portance pour la nation ; non-seulement  
» il produira tous les avantages qui dé-  
» coulent immédiatement d'un commerce  
» aussi étendu que florissant , mais il sau-  
» vera le royaume des risques qu'il court  
» de voir la peste introduite quelque jour  
» dans son sein. Nous espérons vous prou-  
» ver d'une manière satisfaisante , par les  
» observations que nous allons vous sou-  
» mettre , qu'un lazaret remplirait ces deux  
» points essentiels.

» Il est ordonné par un acte du parlement  
» que lorsqu'un vaisseau chargé pour l'An-  
» gleterre dans l'un des ports de la Turquie ,  
» met à la voile avec une patente brute , ce

» vaisseau doit faire la quarantaine à Malte,  
» à Livourne ou à Venise. (1) Les nombreuses  
» difficultés auxquelles cette formalité ex-  
» pose notre commerce d'exportation, en  
» occasionne pour ainsi dire l'entier anéan-  
» tissement. Un seul accident de la peste  
» survenu dans cette immense cité et ses  
» environs, ou apporté de toute autre place  
» infectée, quoique la ville puisse en être  
» entièrement exempte, oblige le consul à  
» n'accorder que des patentes brutes. At-  
» tendu qu'il est impossible de tirer des  
» Turcs aucuns renseignemens certains sur  
» la peste, et qu'après les Ottomans, les  
» Grecs forment la peuplade la plus nom-  
» breuse dans cette ville, les consuls

---

(1) « Et il est encore ordonné qu'aucuns effets ou  
» marchandises susceptibles de retenir l'infection de  
» la peste et venant de loin sans une patente nette,  
» ne seront débarqués dans aucune partie de l'Angle-  
» terre ou de l'Irlande, à moins qu'il ne soit prouvé  
» que les effets ont été suffisamment découverts et  
» aérés dans les lazarets de Malte, Ancône, Venise,  
» Messine, Livourne, Gênes, Marseille, ou dans l'un  
» de ces ports. 26<sup>e</sup>. Georg. II, pag. 300. »

» s'adressent aux députés de cette nation,  
» lorsqu'il court quelque bruit de peste, et  
» suivant les réponses qu'ils en reçoivent, ils  
» délivrent des patentes nettes ou brutes. Il  
» arrive souvent que les Grecs sont eux-  
» mêmes les auteurs de ces bruits, et que  
» leurs députés annoncent à nos consuls  
» des accidens de peste arrivés parmi leur  
» nation, tandis qu'en réalité il n'y a de  
» peste ni dans la ville, ni dans ses en-  
» virons. Le motif qui les excite à faire  
» ces faux rapports est sensible : les Grecs  
» font en Turquie les trois quarts du com-  
» merce de la Hollande et de l'Italie; il  
» est par conséquent de leur intérêt (et mal-  
» heureusement c'est celui de tous les au-  
» tres peuples) d'affaiblir le nôtre autant  
» qu'il est possible : or, il n'est pas de  
» moyens plus efficaces, pour y parvenir,  
» que d'obliger nos vaisseaux à faire une  
» longue et dispendieuse quarantaine dans  
» les ports de la Méditerranée : par ce moyen  
» les cotons qui forment leur principale  
» cargaison, ainsi que le principal article  
» du commerce des Anglais et des Grecs,

» ne sont pas moins de *sept mois* en route  
» pour Londres : ce long intervalle donne  
» aux Grecs le tems de faire leur charge-  
» ment ; et comme ils n'observent en Hol-  
» lande , qu'une très - courte quarantaine  
» sur laquelle nous nous expliquerons plus  
» particulièrement par la suite, ils fournissent  
» nos marchés d'exportations abondantes  
» de cotons , qui ont été chargés ici en  
» même tems que les nôtres et cela deux ou  
» trois mois avant que nos vaisseaux n'arri-  
» vent en Angleterre. C'est par ce moyen que  
» plus de la moitié des cotons de la Tur-  
» quie , consommés en Angleterre , nous  
» sont fournis par les Hollandais au détri-  
» ment de notre commerce , et au grand  
» avantage de celui qu'ils font en Turquie ;  
» c'est aussi de cette manière que notre  
» commerce est sacrifié , par des lois de  
» quarantaine très-rigoureuses , à des con-  
» sidérations de sûreté nationale. La peste  
» peut être introduite en Angleterre par les  
» Hollandais : pour prouver que ce danger  
» existe actuellement , et même qu'il n'est  
» pas peu à redouter , il nous suffira de vous

» informer de la manière avec laquelle les  
» vaisseaux Hollandais chargés ici dans le  
» plus fort de la peste, font la quarantaine  
» en Hollande. A leur arrivée à Helvoet-  
» Sluys, on envoie un médecin à bord du  
» vaisseau pour visiter l'équipage, ce qu'il  
» fait en tâtant le pouls de chaque indi-  
» vidu : cela fait, il retourne à terre, et va  
» rendre compte de l'état de leur santé.  
» Trois ou quatre jours après cette opéra-  
» tion on fait éloigner les vaisseaux des  
» autres navires à une certaine distance,  
» en les faisant accompagner de quelques  
» allèges qui les déchargent seulement  
» des cotons qui sont entre les deux ponts,  
» et l'on ouvre les écoutilles sous prétexte  
» de faire prendre l'air aux marchandises  
» qui sont à la cale ; ces marchandises  
» font la principale partie du chargement.  
» On n'y touche aucunement jusqu'à ce  
» que les quarante jours soient entièrement  
» expirés : alors on les débarque et on les  
» transfère dans les magasins des mar-  
» chands, ou dans des vaisseaux destinés  
» à les transporter en Angleterre ; ainsi  
vous

» vous voyez, Monsieur, qu'une partie des  
» marchandises, font une très-insalubre  
» quarantaine, et que l'on peut bien dire du  
» reste qu'il n'en fait pas du tout : en effet  
» comme l'air ne pénètre d'aucune manière  
» dans des cales aussi étouffées de cotons  
» que celles-là le sont ordinairement, les  
» quarante jours qu'ils restent dans le vais-  
» seau après son arrivée, ne peuvent être  
» considérés que comme quarante jours  
» ajoutés à son passage. C'est de cette ma-  
» nière que sont importés en Angleterre  
» des cotons qui n'ont subi aucune purifi-  
» cation ; et s'il arrivait qu'ils fussent in-  
» fectés, la contagion serait infailliblement  
» introduite par leur moyen en Angleterre.  
» Les vaisseaux Anglais ne peuvent com-  
» mencer à charger ici que quarante jours  
» pleins après le plus petit accident de peste  
» qui est survenu dans cette ville ; et s'il  
» en arrive pendant qu'ils font charger,  
» il faut qu'ils mettent immédiatement à  
» la voile avec le peu de marchandises qui  
» peuvent être à leur bord, ou bien il faut  
» qu'ils restent à l'ancre quarante jours en-

» tiers , à dater du moindre bruit qui court de  
» quelque accident de perte réel ou controuvé  
» s'ils ne préfèrent la cruelle alternative de  
» continuer leur chargement et de s'em-  
» barquer avec une patente brute , pour  
» aller faire la quarantaine dans quelque  
» lazaret de la Méditerranée. Les vaisseaux  
» Hollandais au contraire peuvent rester  
» trois mois à charger , ils peuvent avoir  
» pris une grande partie de leur cargaison  
» pendant que la peste exerçait ses ravages ,  
» et malgré cela s'ils se trouvent dans le  
» port quarante jours après quelque acci-  
» dent , on leur accorde des patentes nettes  
» en vertu desquelles ils ne font plus  
» que vingt et un jours de quarantaine , de la  
» maniere insalubre dont nous avons parlé.  
» Notre gouvernement a sagement fait,  
» d'assujettir à une quarantaine tous les  
» vaisseaux venant de Hollande ; mais nous  
» savons que toutes les fois que les côtons  
» ont été dans le cas de faire la quaran-  
» taine telle qu'on vient de la dépeindre  
» elle a encore été abrégée , par des  
» vues d'intérêt de la part de ceux qui

» devaient la régler, et par cette manœuvre  
» les intentions du gouvernement à cet égard  
» sont complètement éludées. Ce mépris  
» total d'une précaution aussi essentielle  
» que doit l'être à tous les peuples l'obser-  
» vance des règles de la quarantaine, donne  
» un si grand avantage au commerce des  
» Hollandais en Turquie sur le nôtre, qu'il  
» porte leur gouvernement à dédaigner les  
» risques qu'il fait courir à cette nation ;  
» et lorsqu'on fit des représentations à la  
» Hollande sur la nécessité d'établir un la-  
» zaret pour prévenir les dangers et les  
» suites funestes que l'introduction de la  
» peste occasionnerait en Europe, ce peuple  
» parcimonieux, et qui ne trouve des moyens  
» d'existence que dans son commerce  
» ne tint aucun compte d'un raisonnement  
» aussi persuasif, et donna pour réponse  
» qu'il serait tems pour lui de songer à un  
» lazaret lorsque les Anglais en auraient  
» construit un eux-mêmes. Les Hollandais  
» ont une supériorité si décidée sur nous  
» à nos propres marchés, qu'il n'y a que  
» la nécessité où sont les négociants de ti-

» rer des retours , qui puisse les porter à  
» prendre aucune cargaison de coton pen-  
» dant que la peste regne ici , çar arrivant  
» après que nos marchés sont abondam-  
» ment fournis , écrasés d'ailleurs par une  
» masse de frais extraordinaires de dix pour  
» cent encourus dans les ports où ils font  
» la quarantaine , ils ne peuvent être ven-  
» dus qu'à une perte considérable. Cette  
» considération seule suffit pour expliquer  
» l'insignifiance actuelle de notre commerce,  
» et parconséquent le peu de profit que la  
» nation en retire : dans quelle situation  
» différente un lazaret ne la mettrait - il  
» pas ? En dépouillant la Hollande des avan-  
» tages dont elle jouit maintenant , nous  
» serions en état de fournir la quantité en-  
» tière de cotons demandée dans nos mar-  
» chés ; au lieu de n'y envoyer que cinq  
» mille balles , nous pourrions y en faire  
» passer annuellement plus que le double  
» de cette quantité ; et comme par les ré-  
» glemens de la compagnie du Levant nous  
» ne pouvons payer les productions de la  
» Turquie qu'avec des marchandises d'ori-

» gine Anglaise , l'importation de nos objets  
» manufacturés augmenterait en proportion ;  
» la quantité des vaisseaux employés dans  
» ce commerce doublerait aussi , et en ga-  
» gnant les frais que nous payons main-  
» tenant aux Hollandais sur les cotons qu'ils  
» envoient en Angleterre , ce sera pour la  
» nation , autant de bénéfices , ajoutés aux  
» avantages qui accompagneraient l'exten-  
» sion de sa navigation , et l'accroissement  
» de la consommation de ses objets manu-  
» facturés ; avantages qui sont maintenant  
» entre les mains de nos rivaux naturels ,  
» les Hollandais , nation qui ne fonde la  
» prospérité de son commerce que sur la  
» ruine du nôtre.

» Nous présumons bien que la construc-  
» tion d'un lazaret coûterait à la nation une  
» somme considérable d'argent ; mais nous  
» pensons aussi que les avantages commer-  
» ciaux qu'elle en retirerait feraient plus  
» que compenser ses déboursés , non seule-  
» ment les vaisseaux qui chargent en Tur-  
» quie , mais encore ceux venant de tous

» les ports de la Méditerranée contribue-  
» raient à en défrayer les dépenses.

» En supposant cependant que le com-  
» merce de la Turquie ne mérite pas assez  
» l'attention du gouvernement pour le dé-  
» cider à construire un lazaret, la seule  
» considération de préserver la nation du  
» risque imminent qu'elle court évidem-  
» ment aujourd'hui d'une calamité aussi  
» effrayante que la peste, nous fait croire  
» qu'il serait de la dernière importance de  
» faire adopter une mesure que chaque  
» puissance de l'Italie a regardée comme  
» tellement nécessaire, que la moindre  
» souveraineté de ce pays a ses lazarets.  
» Les connaissances que vous avez acquises  
» dans votre voyage des plans et des régle-  
» mens de ces lazarets et de tous ceux qui  
» existent en Europe, sont tellement au-  
» dessus des renseignemens que nous pour-  
» rions vous procurer, que nous ne voulons  
» pas vous arrêter plus long-tems sur cet  
» objet.

» Si vos représentations auprès du gou-

» vernement obtiennent le succès qu'elles  
 » méritent , la nation acquerra une nouvelle  
 » preuve des avantages que l'on peut reti-  
 » rer des travaux d'un individu qui , par les  
 » plus honorables motifs, se dévoue tout  
 » entier au bonheur de l'humanité , et nous  
 » nous regarderons , ainsi que tous les autres  
 » membres de la compagnie du Levant ,  
 » comme vous devant le salut de notre  
 » commerce , au moment où il allait tom-  
 » ber en ruine.

|                               |                         |                  |
|-------------------------------|-------------------------|------------------|
| Smyrne,<br>juillet 3<br>1786. | William Barker.         | Isaac Morier.    |
|                               | Joseph Franel           | Jam. Hick Gible. |
|                               | Richard Lee <i>Jun.</i> | Antony Hayes.    |
|                               | Edware Lee.             |                  |

Frédérick Haye.

George Perkins.

Thomas Barker.

J'ai montré cette lettre à deux maisons anglaises à Salonique , pour savoir si elles l'approuveraient ou non , et j'en ai reçu la réponse suivante.

« Monsieur , nous avons lu avec attention

la lettre qui vous a été adressée de la Factorerie de Smyrne au sujet de l'établissement d'un lazaret en Angleterre; et nous trouvons les raisons alléguées par ces messieurs en faveur de ce projet si exactement conformes aux nôtres, que nous n'y ajouterons rien : nous nous bornerons à vous assurer que nous désirons sincèrement que vos efforts puissent être couronnés de quelque succès, attendu que nous sommes convaincus que ce sera un moyen d'augmenter notre commerce du Levant, et de garantir la nation du risque qu'elle court maintenant (dans notre opinion) de voir introduire chez elle la peste par la manière négligente dont les vaisseaux font la quarantaine en Hollande.»

Nous avons, etc.

Salonique, juillet 1786.

Sez Olifer.

Bartholomew Edw. Abbot.

J'ajouterai aux lettres précédentes les raisons qui sollicitent l'établissement d'un lazaret, et qui m'ont été exposées par un

négoçiant très-entendu dans le commerce du Levant.

1°. Nos manufactures de coton seront très-régulièrement approvisionnées de cotons de Turquie pris dans le pays même ; il n'y aura plus par conséquent de raison pour s'en fournir de Hollande, de France et d'Italie, comme cela n'est que trop souvent arrivé depuis que la consommation de cet article en Angleterre est devenu si considérable, au grand préjudice de la nation, (1) attendu que ces cotons achetés en Turquie avec des objets manufacturés chez les trois nations ci-dessus mentionnées, sont en général ( nous pourrions même dire toujours )

---

(1) Il est possible que le commerce de Turquie soit plus avantageux que celui que nous faisons ailleurs, car nous en tirons des matériaux bruts que nous leur reportons ensuite manufacturés. Les cotons, par exemple, par un accord fait avec la Porte, ne se paient pas en argent ( comme le fer, le chanvre, etc. le sont en Russie ), mais avec nos marchandises manufacturées : ce commerce, quoique très-entravé, est encore fort considérable.

achetés de nouveau pour les marchés de Londres avec des lettres de change sur cette ville, tandis que les cotons apportés par la compagnie du Levant ne peuvent s'acheter qu'avec le produit des manufactures de Londres.

2°. Comme on a calculé qu'au moins la moitié des cotons manufacturés en Angleterre s'achette en Hollande, en France et en Italie (1), et qu'il est à présumer qu'après la construction d'un lazaret, ils seront importés directement du lieu de leur origine, les chargemens de la compagnie du Levant augmenteront du double, et la nation y trouvera un avantage considérable, par le bénéfice provenant du frètement de ses propres vaisseaux, par l'accroissement de notre navigation, et par celui des exporta-

---

(1) J'ai la certitude que sur 18 mille sacs de coton du Levant employés en Angleterre, six mille seulement sont importés de la Turquie par des vaisseaux anglais; nous devons le reste à la Hollande, à Marseille et à Livourne.

tions en marchandises , au lieu des paiemens en espèces (1).

3°. Quant à l'objection qu'on pourra me faire , que la Turquie n'enlèvera pas pour cela plus de nos marchandises et de nos denrées qu'on n'y en consomme maintenant ; j'observerai que , comme l'importation des cotons en Hollande , en France et en Italie décroîtra , faute des demandes qu'on avait coutume de leur faire pour les marchés de Londres , leurs exportations décroîtront en proportion , et que par conséquent elles seront remplacées par une plus grande quantité des nôtres. Les Hollandais n'expédieront plus notre étain et notre plomb pour la Turquie après les avoir dénaturés. Ils y enverront , ainsi que les Français , une

---

(1) L'emploi des matelots est de la plus grande importance pour une nation ; car la plupart de ceux qui ont été licenciés à la paix , ayant péché par le défaut de prévoyance , et s'étant trouvés sans occupation , s'abandonnèrent à des vices qui ont causé leur perte , comme je m'en suis convaincu à mes dernières visites dans les prisons.

quantité bien moins considérable de leurs draps, et nous ouvriront par conséquent un débouché plus fort de nos serges, dites de Châlons, qui ont déjà commencé à porter un coup funeste au commerce français dans le Levant.

Nous pourrions aussi fournir les Turcs de cette partie de marchandises des Indes orientales et occidentales qu'ils reçoivent maintenant des Français, des Hollandais et des autres nations.

4<sup>o</sup>. La construction d'un lazaret en Angleterre et la prohibition de toute importation de marchandises du Levant par d'autre voie qu'en ligne directe, serait un moyen très-efficace pour prévenir l'introduction de la peste dont nous sommes journellement menacés par les cotons qui nous arrivent de ces pays, par la voie de la Hollande. Ces marchandises, quoique chargées dans le Levant en tems de peste, ne sont pendant tout le tems de leur quarantaine en Hollande, ni déballées, ni aérées, comme on le pratique dans tous les lazarets de la Mé-

diterranée ; elles sont au contraire expédiées dans leurs emballages primitifs pour l'Angleterre , où elles font encore la même espèce de quarantaine : ensuite on les fait passer dans nos villes de fabrique où on les déballe pour la première fois , et où elles peuvent très-facilement introduire la peste.

La citation suivante , prise dans le traité du docteur Huges , sur la peste de Londres , arrivée en 1665 , confirmera l'opinion que nous avons ci-dessus établie. Voici la traduction littérale de ce passage : « Quant à » l'origine de notre maladie pestilentielle , » je n'hésiterai pas à assurer , d'après » l'autorité d'un témoignage irréprochable , » qu'elle a pénétré dans notre île par les » effets de la contagion , et qu'elle nous a » été apportée de Hollande dans des mar- » chandises importées de ce pays , où elle » avait fait de très-grands ravages , un an » auparavant. Dans le cas où quelqu'un » voudrait remonter plus avant à sa source , » je lui démontrerai , si toutefois on peut » ajouter foi aux bruits qui en ont couru

» ailleurs , que le germe de cette peste a été  
» apporté de Hollande sur un vaisseau turc ,  
» dans des cotons , marchandise qui con-  
» serve le plus fidèlement la contagion. »

J'ajouterai encore qu'un lazaret construit en Angleterre , préviendrait le danger dont je vais parler. Quelques marchands faisant le commerce du Levant , lorsque les vaisseaux n'ont pu obtenir qu'une parente brute , envoient leurs cotons dans les îles ou dans quelque autre place exempte de la contagion pour y faire la quarantaine , mais comme cette quarantaine est , à ce que j'ai vu , très-peu sévère , et qu'elle ne dure que vingt-deux jours , après lesquels cependant elle forme un titre pour que les vaisseaux obtiennent des patentes nettes avec lesquelles ils viennent en Angleterre , cette formalité ne peut nullement devenir un préservatif suffisant contre la peste.

## SECTION IV.

*Mémoires relatifs à la peste.**Réponses à des questions concernant la peste.*

A mon départ pour mon dernier voyage , deux médecins de mes amis , le docteur *Aikin* et le docteur *Jebb* me communiquèrent une série de questions sur la peste , pour que je les proposasse aux praticiens les plus expérimentés dans les endroits que je devais parcourir.

J'ai rempli cette mission de mon mieux ; et j'ai rapporté des réponses à ces questions écrites en Français et en Italien. Le docteur *Aikin* , auquel je dois une grande partie des documens relatifs à sa profession , les a mises en ordre et abrégé , de manière qu'elles peuvent former un article suivi dans cet ouvrage. Je les donne au public , dans la vue de faire connaître les opinions dominantes sur la peste dans ces contrées , où

on la connaît par *expérience*, et d'établir par ce moyen quelques faits importans sur la manière de s'en préserver.

### QUESTION PREMIÈRE.

*La peste se communique-t-elle fréquemment par le contact?*

*Raymond, médecin à Marseille.* Elle se communique quelquefois de cette manière.

*Desmoulin, chirurgien à Marseille.* Il est des exemples de personnes qui dans les lazarets touchent des objets et des personnes infectés sans contracter la maladie; on doit attribuer ce phénomène au genre particulier de leur tempérament.

*Giovanelli, médecin du lazaret de Livourne.* La peste ne peut se communiquer qu'en approchant de très-près ou en touchant un corps ou une substance infectée, et l'air ne peut pas être le véhicule de la contagion.

*They, médecin du lazaret de Malte.* Tous ceux qui approchent de l'atmosphère  
d'un

d'un corps pestilentiel peuvent recevoir l'infection par la respiration , et l'on a presque toujours observé qu'on est atteint de la contagion avant qu'on ait approché ou touché la personne malade ; mais il peut se faire qu'une personne habite la même chambre que le pestiféré , et même qu'elle le touche sans être infectée ; j'en ai vu des exemples.

*Morandi , médecin à Venise.* Le contact est un des moyens les plus puissans et les plus dangereux de communiquer l'infection ; mais pour le développement de ses effets , il faut une certaine disposition préalable du corps.

*Verdoni , médecin à Trieste.* Elle se communique très-fréquemment par le toucher. Elle a été donnée par une fleur dont le parfum avait été respiré d'abord par deux personnes qui furent exemptes de la maladie , et ensuite par une troisième qui en fut attaquée et en mourut.

*Un Juif , médecin à Smyrne.* L'infection

ne se communique que par le toucher , car tous ceux qui se garantissent du contact d'une personne infectée en sont exempts ; pour que le contact fasse effet cependant , il faut encore une certaine disposition de l'air : car nous voyons souvent des personnes infectées arriver de pays où règne la peste , sans que cependant elles apportent la contagion : mais il est difficile de concevoir ce que peut être cette disposition. Communément dans ce climat , la maladie se manifeste au printems et dure jusqu'au milieu de l'été , avec cette particularité que par les tems nébuleux et par le vent *sirocco* les attaques en sont plus fréquentes ; et dans la même disposition de l'air , il arrive encore que certaines personnes sont infectées de la contagion , tandis que d'autres exposées au même danger en sont exemptes. Il paraît , d'après l'observation que j'en ai faite , que les personnes d'une santé délicate et celles dont le tempérament abonde en humeurs acéscentes ne la prennent pas facilement. Les miasmes contagieux peuvent rester latents dans les corps jusqu'à ce qu'ils

soient mis en mouvemens par une frayeur subite , ou par l'excessive chaleur d'un bain.

*Fra. Luigi di Pavia , prieur de l'hôpital de Saint-Antoine à Smyrne.* La peste se communique par le contact d'après les observations que j'ai été à portée de faire pendant dix-huit ans.

## SECONDE QUESTION.

*La peste vient-elle jamais naturellement ?*

*Raymond.* L'expérience la plus confirmée prouve journellement qu'elle ne provient que du contact.

*Desmoulins.* Depuis les tems les plus reculés la peste n'a jamais été apportée à Marseille que par des marchandises ou des personnes venant d'outre-mer.

*Giovanelli.* Comme cette maladie se déclare toujours avec les mêmes symptômes , il est probable qu'elle n'est pas spontanée , mais qu'elle est la suite d'une contagion particulière.

*They.* Il est des fièvres contagieuses qui viennent naturellement ; d'autres procèdent de la contagion. La peste passe pour avoir pris son origine en Égypte, et s'être de-là répandue ailleurs.

*Morandi.* Les fièvres contagieuses ne viennent pas d'elles-mêmes, elles sont toujours l'effet d'un poison particulier.

*Verdoni.* Je ne connais pas de fièvre qu'à proprement parler on puisse appeller contagieuse, et je doute si la peste même peut être considérée comme telle. La raison que j'en apporte se tire des différens symptômes avec lesquels elle se déclare dans différens pays. Je conclus de-là que les fièvres contagieuses viennent naturellement.

*Le médecin juif.* D'après les témoignages les plus anciens et les plus respectables, la peste a toujours été apportée à Smyrne, et elle n'y est jamais venue naturellement.

*Fra. Luigi.* Les observations anciennes et modernes, faites dans cette ville, prouvent que la peste ne dérive que de la contagion.

## TROISIÈME QUESTION.

*A quelle distance l'air autour du malade devient-il infecté? à quel degré l'usage d'habits infectés, ou le contact d'objets pestiférés peuvent-ils produire la maladie?*

*Raymond.* On peut converser sans danger avec des pestiférés à travers un grillage, qui ne les sépare que de quelques pas de soi.

*Desmoulins.* L'air autour des malades est plus ou moins infecté, suivant le degré de venin qu'ils exhalent : ici on leur parle dans le lazaret à travers deux grillages qui ne les séparent que de quelques pas, sans craindre la contagion. Il paraît de-là que la peste ne se communique que par le contact, et ce qui est à remarquer, que l'on court encore plus de danger par l'usage d'habits infectés.

*Giovanelli.* S'il est question ici d'une personne infectée, et qui se trouve renfer-

mée dans une chambre où l'air ne circule pas librement, on peut dire que tout l'atmosphère de cet endroit est dangereux ; mais s'il s'agit d'un malade exposé au grand air, il est démontré que la sphère d'infection ne s'étend pas à plus de cinq pas géométriques au-delà de son corps ; hors de cette distance on est en sûreté. L'expérience a prouvé que le contact immédiat d'une personne ou d'une chose infectée est très-dangereux, mais on ne sait pas à quel degré.

*They.* L'infection ne s'étend qu'à quelques pas, et les miasmes à la distance de dix pas sont si corrigés par l'air qu'ils perdent toute leur activité. Elle peut se communiquer par le contact des choses infectées, sur-tout si elles sont d'une nature poreuse, comme la laine, le coton, les peaux, ect.

*Verdoni.* Depuis le moment même de l'infection jusqu'au tems où la nature a entièrement dissipé le principe contagieux, ce qui arrive ordinairement dans l'espace de quarante jours ; il y a toujours faculté de communiquer l'infection. Le degré de contagion

est toujours proportionné au volume d'air qui entoure le malade ; l'air étant l'unique agent qui absorbe , dissipe et détruit le principe contagieux. Les substances infectées communiquent la maladie pendant plusieurs années, suivant les ventilations qu'elles ont subies, ou dont elles sont susceptibles.

*Le médecin juif.* Le degré d'infection dans l'air qui environne le malade dépend du plus ou moins de malignité de la maladie et d'autres circonstances. L'air qui entoure les pauvres est plus contagieux que celui qui entoure les riches : ce point une fois établi, je pense que dans la plus grande contagion, on peut, avec toute sûreté, voir un pestiféré à la distance de deux aulnes (*quatre braccia*), si les fenêtres de l'appartement ne sont pas toutes fermées.

*Fra. Luigi.* L'infection est plus ou moins grande en proportion de la virulence de la contagion ; mais je n'ai pas fait d'observations sur la distance à laquelle elle se communique ; la maladie se gagnant par le con-

tact des choses infectées et par la respiration de l'haleine du malade.

#### QUATRIÈME QUESTION.

*Quelles sont les saisons dans lesquelles la peste se déclare plus particulièrement, et quel est l'intervalle entre l'infection et l'apparition de la maladie?*

*Raymond.* La peste se manifeste dans toutes les saisons, mais moins aux deux solstices.

*Desmoulins* Elle peut faire de grands ravages dans toutes les saisons, mais principalement dans les grandes chaleurs de l'été. A dater du moment de l'infection, la maladie est deux ou trois jours à se déclarer.

*Giovanelli.* La peste se montre dans tous les tems de la même manière, quoiqu'il n'y ait pas d'époque particulière où le poison manifeste son effet vénéneux. L'expérience a cependant démontré que ses ravages sont plus considérables dans la saison des cha-

leurs que dans celle du froid ; et il paraît que l'été et les trois premiers mois de l'automne sont les plus à craindre.

Il n'y a rien de certain , quant à l'intervalle qui existe entre l'infection et la maladie, attendu qu'il dépend de la constitution particulière du malade.

*They.* Les tems chauds et humides contribuent à la production de toutes les maladies contagieuses. L'intervalle de l'infection à la manifestation de la peste, varie suivant la virulence du poison et la constitution du malade ; quelquefois le venin agit lentement, quelquefois comme un coup de foudre.

*Verdoni.* Le printems est la saison où la peste se montre le plus communément. En général, elle se déclare à l'instant du contact, comme l'étincelle produite par le choc électrique ; quelquefois il arrive qu'une personne retient le principe contagieux sans en éprouver aucun effet sensible, et au bout de quelques jours elle le communique, sans le savoir, à une autre, dans laquelle, si

son tempérament est disposé à la maladie, ce principe devient très-actif : si son tempérament n'y est pas disposé, il est possible encore que la contagion se communique successivement à d'autres de la même manière, jusqu'à ce qu'elle se dissipe et s'anéantisse entièrement, comme cela est arrivé à Smyrne en 1783. Elle reste rarement latente plus de treize jours dans les corps qui y sont disposés.

*Le médecin juif.* Sa réponse est absolument semblable à la première.

*Fra. Luigi.* L'époque où la fièvre est la plus funeste à Smyrne, date depuis avril jusqu'en juillet, et l'on a constamment observé que le grand froid et les grandes chaleurs contribuent à la diminuer, et que des rosées abondantes l'éteignent entièrement.

L'infection se manifeste dans les vingt-quatre heures, et cela avec plus ou moins de force, suivant la différence des tempéramens.

## CINQUIÈME QUESTION.

*Quels sont les premiers symptômes de la peste ; ne consistent-ils pas fréquemment dans le gonflement des glandes de l'aîne et des aisselles ?*

*Raymond.* La peste se déguise souvent sous la forme d'une fièvre inflammatoire, ardente et maligne. Les tumeurs des glandes sont quelquefois ses premiers symptômes.

*Desmoulins.* Les premiers symptômes de la peste varient très-souvent ; mais les plus communs sont des bubons dans l'aîne et les aisselles, dans les parotides, et le charbon sur-différentes parties du corps.

*Giovanelli.* Ses premiers symptômes sont les faiblesses, la fièvre, une soif excessive, suivie d'une grande chaleur : après quoi il se manifeste des bubons ou le charbon sur les parotides, les aisselles et l'aîne. Cette dernière partie est plutôt attaquée que les aisselles.

*They.* Le gonflement des aisselles et de

l'aïne est certainement un caractèreistique de la peste ; cependant ce ne sont ni les seuls ni les premiers symptômes de cette maladie ; souvent même ils ne se manifestent pas du tout , comme lorsque la peste se cache sous la forme d'autres maladies.

*Morandi.* Les gonflemens glanduleux sont bien réellement les symptômes du second période ; ils sont précédés de ces pronostics fébriles qui se déclarent aussitôt que le corps est infecté de la contagion , tels que les maux de tête , l'assoupissement , le hoquet , le tremor et la diarrhée.

*Verdoni.* Ses premiers symptômes sont en raison de la disposition du tems , de celle de la personne infectée , du lieu où elle a été produite , ou d'où elle est venue : en 1783 , tous les cotons de la Natolie en furent infectés , et la maladie transférée à Smyrne , qui est dans le centre de ce pays , s'y éteignit sans causer la mort d'une seule personne. Généralement parlant , la peste transportée de Constantinople à Smyrne fait très-peu de mal dans cette

dernière ville ; elle cause des ravages en Egypte comme dans tous les autres pays. Celle de la Thébaïde est toujours cruelle ; transportée dans la basse Egypte, elle devient fatale. Les glandes inguinales sont les plus communément affectées.

*Le médecin juif.* Le gonflement des glandes est rarement le premier symptôme. On voit tous les jours des malades qui, soupçonnés d'être affectés de toute autre maladie, éprouvent au bout de deux et trois jours, et même plus, des gonflemens ou des tumeurs par lesquelles la peste se manifeste. Beaucoup d'autres au contraire sont supposés, d'après les symptômes ordinaires être infectés de la peste, et redeviennent bien portans au bout d'un ou deux jours, sans la moindre tumeur ou la moindre apparence externe. Les premiers symptômes de la peste sont l'horripilation ou hérissément des cheveux, les nausées ou le vomissement, la perte des forces et la fièvre. Ces symptômes sont communs à beaucoup d'autres maladies ; mais les signes pathognomiques, sont une

une différence sensible dans les pulsations des deux côtés de la tumeur, avec cette circonstance qu'il naît un pronostic de cette diversité, attendu que l'on a observé que si le battement d'un côté de la tumeur ou du charbon est plus fort ou plus fréquent, c'est un signe favorable, tandis que s'il est plus faible, il annonce plus de malignité dans la maladie, qui devient plus à craindre. On a encore remarqué parmi les premiers symptômes une pulsation visible dans les carotides, qui est plus forte sur le côté affecté, et une vivacité cristalline dans les yeux avec une espèce de contraction et de diminution du globe de l'œil, du côté affecté.

*Fra. Luigi.* Les symptômes les plus remarquables de la peste sont les yeux ou ternes ou brillans, la langue chargée d'un mucus blanc, et très-rouge à sa pointe, l'habitude de se mordre fréquemment les lèvres, un mal de tête violent et l'impossibilité de la tenir droite, le sentiment d'un grand froid dans les reins, les vomissemens, les faiblesses : le gonflement des glandes n'est pas un des premiers symptômes.

## SIXIEME QUESTION.

*Est-il vrai qu'il existe deux fièvres différentes accompagnées de presque les mêmes symptômes, l'une desquelles est avec raison, nommée peste et se communique à une certaine distance par l'air et sans contact, tandis que l'autre que l'on a aussi fort bien nommée contagion, ne se communique que par le toucher, ou du moins par l'approche très-voisine des personnes ou de choses infectées?*

*Morandi.* Il est constant, d'après des observations multipliées, qu'il y a deux sortes de fièvres pestilentiennes d'une apparence semblable; l'une qui procède de la corruption de l'air seulement et se communique à toutes distances; l'autre qui ne se gagne que par le contact, ou par une approche très-voisine des personnes. La première se nomme, avec raison, fièvre pestilentielle, et la seconde, fièvre contagieuse.

*Verdoni.* La distinction de ces fièvres est

inutile, puisque celle qui se communique par le toucher est aussi celle qui est chariée par l'air à une certaine distance, sur-tout dans les endroits fermés.

*Le médecin juif.* Il est impossible de disconvenir qu'il existe deux fièvres; cependant il arrive quelquefois que les personnes sont attaquées de la fièvre, sans savoir d'où elle est venue.

*Fra. Luigi.* Je tiens pour certain qu'il n'existe qu'une espèce de fièvre, quoiqu'elle ait différens degrés de malignité.

#### SEPTIEME QUESTION.

*Quel est le mode de traitement dans le premier période, et quel est celui qu'il faut employer dans les périodes plus avancés? Que sait-on de positif relativement à l'usage du quinquina, de la serpentinaire, du vin, de l'opium, de la respiration d'un air pur, et des bains froids?*

*Raymond.* La peste se traite comme maladie

ladie inflammatoire ; on n'a pas encore trouvé de spécifique qui la guérisse.

*Demoulins.* On emploie dans le commencement la saignée , les vomitifs , les purgations , les délayans , les réfrigérans et les antiseptiques ; ensuite les antiputrides et les cordiaux , suivant le tempérament et les symptômes.

*Giovanelli.* Comme la peste occasionne toujours une disposition à l'inflammation et à la putréfaction , il convient de saigner en proportion des forces du malade , et d'employer un régime rafraîchissant , composé d'acides végétaux. Il est bon aussi de faire prendre l'émétique , tant pour nettoyer les premières voies , que pour déterminer le virus à passer par les pores excrétoires de la peau. Il est nécessaire dans les périodes plus avancés , de favoriser l'évacuation du virus par l'issue que la nature semble indiquer ; ainsi il faut donner des purgations antiphlogistiques , si la nature semble désigner la voie des selles , ou appliquer des emplâtres suppuratives à toutes les tumeurs qui paraîtront sur le tissu cellulaire. Les épispastiques

appliqués aux extrémités sont utiles , quand la nature a besoin d'être excitée. L'acide vitriolique en grandes doses a été regardé comme très-avantageux dans la peste accompagnée du charbon , d'après l'épreuve qui en a été faite à la dernière peste de Moscou. Lorsque l'inflammation est dissipée et que la supuration paraît , le quinquina mêlé avec du vin ou d'autres cordiaux est très-salutaire. Le secours du chirurgien est nécessaire pour le traitement des bubons et du charbon ; ce dernier se guérit rarement sans l'application d'un caustique.

*They.* Au commencement des fièvres pestilentiennes , la saignée est quelquefois nécessaire , mais les vomitifs le sont presque toujours dans leurs périodes plus avancés ; les boissons froides et légèrement acides , le quinquina pris à grandes doses et l'acide vitriolique ont été regardés comme des remèdes très-puissans , lorsqu'il y avait dissolution du sang.

*Morandi.* Dans le premier période , les évacuations , suivant les circonstances par-

ticulières de la maladie, sont bonnes ; dans le second, le quinquina mêlé avec du vin, et l'opium s'emploient comme sédatifs temporaires, l'air pur est très-nécessaire. Le feu, ainsi que les substances anti-septiques et aromatiques, brûlées dans les appartemens forment un bon correctif.

*Verdoni.* Aussi-tôt qu'un chrétien s'aperçoit qu'il est attaqué de la peste, il mange du caviar, de l'ail et du porc ; il boit de l'eau-de-vie, du vinaigre et autres liqueurs pareilles, pour faire pousser les bubons : il applique sur ses tumeurs de la laine grasse, du caviar, du miel rosat, des figes sèches, etc. pour les faire aboutir.

Les Turcs et les Arabes prennent du bezoar en poudre avec du lait et d'autres sudorifiques pour chaser le virus : ils emploient ensuite des vomitifs et recommencent l'usage de cette même boisson s'ils le peuvent.

Au Caire, les gens du pays boivent de l'opium, et se couvrent avec des matelas pour exciter la transpiration ; et quoiqu'ils étouf-

fent de chaleur et de soif, ils ne prennent aucune boisson. Ils ouvrent avec un fer rouge le bubons qui ne viennent pas à suppuration.

A Constantinople et à Smyrne on ne mange rien et l'on boit beaucoup d'eau et de limonade. Les Juifs prennent une décoction de pépins de citron, d'écorce de limons ou d'oranges de Séville, et quelquefois ils boivent leur propre urine. Ils s'abstiennent scrupuleusement de toute nourriture animale.

En 1700, un médecin à Smyrne trouva que la saignée était très-salutaire. Un autre dans une autre année guérit la peste avec la saignée et un régime antiphlogistique.

Mon confrère au Caire la traita avec succès comme la fièvre pituiteuse biliaire, en prescrivant des vomitifs, des savoneux, des atténuans, des antiphlogistiques.

Quelques matelots de Constantinople, dans un accès de phrénésie occasionné par la peste, se sont jettés à la mer, et l'on dit

qu'après qu'on les eut répêchés, ils recouvrèrent la santé.

Mon opinion, tout bien considéré, est que le traitement doit être relatif à la constitution particulière de l'année et des personnes, circonstance qui change essentiellement cette maladie.

*Le médecin juif.* La saignée peut être utile dans bien des cas, attendu que j'ai connu des malades qui ont été saignés par méprise et qui se sont rétablis : j'en ai vu d'autres qui étant à toute extrémité ont été sauvés par une hémorragie spontanée. Certaines personnes ont paru beaucoup souffrir de ces deux circonstances. Les différences dans les effets de la peste, semblent dépendre de l'état du sang ; s'il est disposé à se coaguler, la saignée est bonne ; s'il a quelque tendance à se dissoudre, elle devient nuisible. Les vomitifs n'ont jamais réussi dans les expériences que j'en ai faites : je n'hésiterais pas cependant à essayer l'ipécacuanha en substance et en l'administrant par demi-scrupule à deux ou trois reprises,

dans l'espérance que de cette manière il ne passerait pas par les selles. Le quinquina peut être bon lorsque le sang se dissout ; il en est de même des petites doses d'opium et quelques autres médecines prudemment administrées. Dans une insomnie excessive, je procure du soulagement en humectant les tempes avec de l'*ung. populeum*. Dans un cas où la peste était accompagnée de hoquets, la liqueur. anod. miner. d'Hoffmann m'a parfaitement réussi.

Les Turcs dans les accès violents de fièvre prennent de la neige à pleines mains et se l'appliquent sur le corps, ils en mangent aussi ; quelquefois aussi ils jettent de l'eau froide sur leurs pieds ; mais il est impossible de déterminer s'ils en éprouvent du bien ou non, attendu qu'avec ces remèdes ils n'observent aucun régime.

*Fra. Luigi.* Ceux qui traitent la fièvre d'une manière empirique n'emploient aucune des méthodes ci-dessus mentionnées ; ils ont recours seulement aux sudorifiques et à la ventilation de l'air ; ils complètent la cure

par un traitement convenable des ulcères ,  
à dater du moment de la suppuration.

### HUITIEME QUESTION.

*Quand la peste règne dans un pays, les médecins prescrivent-ils à ceux qui en sont attequés un régime plus nourrissant, ou plus abstême; ordonnent-ils aussi quelques remèdes à ceux qui n'en sont pas infectés?*

*Le médecin juif.* Dans les tems de peste il est beaucoup de personnes qui ont pour habitude de ne pas manger de viande, d'autres qui ne mangent pas de poisson : mais je ne sais pas si elles se conduisent ainsi d'après l'ordonnance des médecins; quant à moi j'ai déjà vu beaucoup d'années de peste, mais je n'ai rien changé à la manière de me nourrir.

*Fra. Luigi.* A Smyrne on observe en général en tems de peste un régime très-rigoureux, on ne mange que du riz et du vermi;

celle bouillis dans l'eau; quelquefois, lorsque le malade est trop resserré, on lui donne du bouillon et des herbes cuites sans aucun assaisonnement. De tems à autres aussi, on lui sert des fruits acides, des fruits confits, et des raisins secs; dans les grandes chaleurs, une limonade très-légère, une tasse de bon café, et un biscuit, tous les jours: ils ne prennent pour boisson que de l'eau panée, et suivent ce régime abstême jusqu'au quarantième jour de la maladie inclusivement; après quoi on leur permet le bouillon de poulet, du mouton, et tous les alimens d'une facile digestion.

#### NEUVIEME QUESTION.

*Les convalescens sont-ils sujets à de nouvelles attaques de la peste?*

*Raymond.* Non, à moins qu'ils ne touchent quelque chose d'infecté.

*Desmoulins.* On les consigne dans des appartemens qui ont subi les fumigations

nécessaires, et il n'est pas d'exemple qu'ils éprouvent des rechûtes.

*Giovanelli.* Il n'est venu à ma connaissance qu'un exemple de rechûte, après qu'on a été parfaitement guéri de la première attaque ; mais les convalescens sont sujets à éprouver d'autres maladies, telles que la consommation, l'hœmoptisie, etc.

*They.* Les convalescens sont, sans contredit, sujets à des rechûtes, et les auteurs en citent une infinité d'exemples. A la peste de Messine, M. Cotogno dit qu'un homme a eu successivement quatorze bubons, et qu'il est enfin parvenu à se guérir radicalement.

*Morandi.* Tous les convalescens peuvent éprouver des rechûtes.

*Verdoni.* Ils n'ont pas la peste deux fois dans la même année.

*Le médecin juif.* Les convalescens sont souvent attaqués de nouveau, et souvent ils meurent ; mais cet accident ne procède pas ordinairement d'une nouvelle infection qu'ils

auraient contractée ailleurs , mais bien de quelques restes de leur propre contagion , éveillés par un excès de table ou par l'acte vénérien.

*Fra. Luigi.* Les irrégularités dans le boire et le manger ; les affections de l'ame , et surtout la colère , les exposent à des rechûtes fréquentes et dangereuses.

### DIXIEME QUESTION.

*Quelle est la proportion des morts et la durée ordinaire de la maladie.*

*Raymond.* La mortalité diffère suivant les différences des saisons et des années.

*Desmoulins.* Dans le tems de la peste de Marseille en 1720 , la moitié des habitans a péri. La durée ordinaire de la peste est celle des autres maladies aiguës ; mais elle est plus longue lorsque les tumeurs viennent à suppuration.

*Giovanelli.* La proportion des morts est très-variée et très-incertaine ; quand à la

durée de la maladie, lorsqu'elle est très-aiguë et très-funeste, le pestiféré meurt ordinairement en cinq jours, à dater de la première attaque de fièvre ou des premiers symptômes de la maladie; lorsqu'il en revient, le terme de sa guérison parfaite ne peut pas se déterminer au juste; si l'on compte le tems nécessaire pour la cicatrisation de tous les ulcères, on peut calculer sur trois, quatre, cinq mois, et même plus.

*They.* La mortalité varie beaucoup: sur dix malades que j'ai traités dans le lazaret, il en est mort trois. J'ai observé que la fièvre dure ordinairement de vingt à vingt-un jours.

*Morandi.* Les extraits mortuaires des endroits affligés de la peste, élèvent ordinairement le nombre des morts à environ trente par cent, quelquefois à cinquante. (*Il paraît qu'il veut parler de toute la masse des habitans.*)

*Verdoni.* La proportion des morts varie

infiniment. On a fait l'observation que les Juifs de Smyrne et de Constantinople ne perdent qu'un tiers de leurs malades , ce que l'on attribue au soin particulier qu'ils en prennent. Cependant au Caire , comme les Juifs , qui habitent cette ville ; sont les premiers attequés , ils en perdent plus des trois quarts. Les Turcs en perdent deux tiers ; d'autres nations un peu plus ou un peu moins. Les Européens au Caire en perdent les cinq sixièmes.

Quelquefois la peste tue sur - le - champ , quelquefois en vingt - quatre heures , ordinairement en trois jours. Lorsque le malade atteint le neuvième jour , il y a beaucoup d'espoir de le sauver , attendu que les bubons ont alors abouti. Cependant , il est possible qu'il meure au quatorzième jour , sur-tout s'il commet quelque erreur : la principale est l'usage de la viande , qui cause instantanément le retour de la fièvre et la mort. La maladie ne passe jamais quarante jours.

*Le médecin juif.* La mortalité varie ainsi

que la durée de la maladie. Il est des gens qui meurent en deux, trois ou quatre jours ; d'autres vont jusqu'à six, huit et plus.

*Fra. Luigi.* Il en meurt en général beaucoup plus qu'il n'en revient ; mais dans notre hôpital de Saint-Antoine à Smyrne, en raison des soins particuliers que nous y prenons de nos malades, le nombre de ceux qui ont été guéris dans l'espace de dix-huit ans, excède de beaucoup celui des morts.

#### ONZIÈME QUESTION.

*Quels sont les moyens de prévenir la peste, d'arrêter sa contagion, et de purifier les lieux infectés de son venin destructeur ?*

*Raymond.* Il n'y a d'autres moyens de se préserver de la peste, que d'éviter le contact des objets infectés. Les marchandises se purifient en les exposant au grand air pendant quarante jours, et les meubles par une forte fumigation avec des aromates et du soufre.

*Desmoulins.* Si dans le lazaret, les marchandises et les meubles infectés sont exposés à un courant d'air pendant quarante jours, l'air des endroits infectés se purifie, en y brûlant toutes sortes de plantes aromatiques, et du soufre.

*Giovanelli.* La méthode de prévenir la peste, est d'empêcher toute communication avec les personnes ou les marchandises infectées. Les moyens d'arrêter la contagion, forment à eux seuls un code de police trop étendu pour être rapportés ici.

*They.* Les moyens de prévenir la peste, outre la précaution d'éviter les personnes et les choses infectées, consistent dans la sobriété, l'usage du vinaigre pris extérieurement et intérieurement, et le cautère.

Les endroits infectés se purifient par les fumigations et les ventilations; en grattant le crépi des murs que l'on jette dans la mer, et en les blanchissant de nouveau avec de la chaux et de l'eau de mer; en lavant les planchers, les fenêtres, les portes, etc.

d'abord avec de l'eau de la mer, ensuite avec du vinaigre, en prenant le plus grand soin de ne rien laisser qui soit infecté. Les corps morts sont enterrés dans un endroit à part, destiné à leur inhumation : on brûle leurs lits, leurs couvertures et jusqu'aux matelats. D'autres précautions s'observent pour les effets qui ne leur ont pas servi pendant leur maladie ; le linge se savonne et se blanchit ensuite sur le pré ; on fait tremper les étoffes de laine dans la mer, pendant deux jours ; ensuite on les expose à l'air pendant quarante jours, et on leur fait subir de tems à autres, des fumigations suivant leur qualité,

*Morandi.* Il faut entretenir constamment du feu dans la chambre du malade en tout tems, avoir soin de faire transporter ses selles hors de la maison, lui procurer des chemises et des draps blancs tous les jours. Les personnes bien portantes doivent éviter toute espèce de commerce avec celles qui sont infectées : elles doivent prendre de tems à autre de légères purgations, fumer, boire

du vin pur médicamenté avec de l'absinthe, de la gentiane, de la zédoaire; éviter la bière et les autres boissons, ainsi que les excès de toute espèce.

*Le médecin juif.* On n'emploie aucun moyen de précaution pour s'en préserver dans les états de l'Empire Ottoman.

*Fra. Luigi.* La méthode employée pour arrêter les progrès de la contagion, consiste dans la purification des lieux, et des choses par le feu, l'eau et l'air.

*Verdoni.* On compte parmi les meilleurs préservatifs de la peste, l'aspersion des appartemens avec du vinaigre et des parfums, les ventilations et les fumigations. Les Grecs à Smyrne, sont rarement attaqués de la peste pendant leur carême, époque à laquelle ils vivent de végétaux, tandis qu'elle fait de grands ravages parmi ceux qui mangent de la viande; ainsi les meilleurs moyens de prévenir cette maladie, sont de manger modérément et de s'abstenir de toute nourriture animale, de boire de l'eau et du vinaigre,

naigre , de faire des aspersions dans l'appartement , avec cette dernière liqueur , et d'employer de fréquentes ventilations , de changer tous les jours de vêtemens , sur-tout de linge , d'étendre à l'air , pendant dix à quinze jours , celui qu'on a porté. Il faut , pour repousser l'infection , soumettre à des lavages tout ce qui en est susceptible , et blanchir à chaux les murs des chambres qu'on habite ; mais après le 24 de juin , on ne prend plus aucune précaution.

Une personne d'un rang élevé à Constantinople , m'a dit que pendant le tems qu'elle eut la fièvre dans cette ville , elle n'a , pour ainsi dire , vécu que de thé verd , boisson à laquelle elle attribuait sa parfaite guérison. Je dois ajouter ici que j'ai entendu dire à des personnes qu'elles avaient fait le même usage de l'eau-de-vie , et que , cependant , elle ont été radicalement guéries.

L'ingénieur docteur Schott , dans un traité sur la fièvre contagieuse qui régnait au Sénégal en 1778 , et donna la mort à la majeure partie des Européens , et à un

nombre considérable de naturels du pays ; ( ouvrage publié en 1782 , par Murray , dans Fleet Street ) , compte parmi les causes prédisposantes de cette maladie , celles ci-après ; savoir , le régime que tint la garnison pendant une année entière , et qui consistait principalement dans du bœuf non salé qui lui était fourni par les Maures , en eau de puits saumâtre , dans laquelle ils cuisaient leurs viandes , et qui faisait toute leur boisson ; l'air impur respiré par beaucoup d'esclaves enfermés dans la *même chambre* pendant la nuit , et le défaut de mouvement auquel les assujettissaient pendant le jour les fers qu'ils avaient aux pieds.

Parmi les moyens de prévenir cette maladie , le docteur cite la tempérance dans le manger ; cependant il convient que le gouverneur Clarke mena la vie la plus régulière à tous égards , qu'il prit de la teinture de quinquina et des amers trois fois par jour , qu'il ne négligea enfin aucune des précautions pour se préserver de la maladie , mais que tous ses efforts furent inu-

tiles. Ce médecin allemand a beaucoup parlé en faveur du vin, et il s'exprime ainsi à cet égard : « Je crois, d'après ma propre expérience, que le vin a la propriété de chasser » une infection dont on est nouvellement » attaqué, ou du moins de contribuer à son » expulsion » ; et il pense que c'est l'usage de cette liqueur avec la salsepareille, qui est parvenu à le guérir de cette maladie ; cependant il ajoute, page 158 : « Comme » le seul Européen qui a échappé totalement à cette calamité ne fit aucun usage » des liqueurs spiritueuses, je ne les conseillerai qu'aux personnes qui y sont accoutumées. » Celui qui présente cette étonnante exception est M. Hare, contre-maitre d'un vaisseau marchand qui avait fait plusieurs voyages au Sénégal, mais qui y résidait depuis deux ans, au moment où la peste s'y était déclarée : il était beaucoup plus exposé à l'infection que bien d'autres personnes ; car il demeurait dans la maison d'un malade qui réunissait les symptômes les plus effrayans, et avait eu avant de mourir le corps gonflé comme un cadavre.

M. Hare , par humanité , le servit jour et nuit , parce qu'aucun des noirs n'osait approcher de lui , tant il leur inspirait d'effroi par son horrible apparence. Il n'avait pas bu une seule goutte de liqueur spiritueuse , pas même de la bière ou du cidre , et il m'assura qu'il y avait plusieurs années qu'il n'en avait goûté. Sa seule boisson à ses repas était de l'eau ; il prenait du café le matin et l'après-dîner , il n'avait fait aucun usage de tabac , sous quelque forme que ce fût , et il n'avait pris aucune précaution , quelconque pour se garantir de l'infection.

#### OBSERVATIONS.

Quoiqu'il y ait différens points sur lesquels les médecins qui ont répondu aux questions précédentes ne s'accordent pas , j'observe cependant avec plaisir qu'ils concourent tous de la manière la plus positive à définir la peste , comme une maladie contagieuse qui se communique par l'approche très-voisine , ou par le contact immédiat des personnes et des choses infectées. Ce fait est de la plus

grande importance à établir, puisque tous les moyens de se préserver de cette terrible maladie, en coupant toute communication avec les sources de l'infection, roulent sur lui. C'est un fait que, suivant toutes les apparences, personne ne révoquera plus en doute, d'après les expériences répétées qui en ont été faites : cependant un médecin en réputation, feu le docteur Maximien Stolle, de Vienne, ne s'est pas fait de scrupule d'avancer publiquement qu'il pensait que la peste n'avait rien de contagieux, et cela dans le dessein d'en tirer une conséquence naturelle, à la vérité, mais extrêmement dangereuse ; savoir, que les moyens ordinaires d'arrêter ses progrès, d'un pays à un autre, par la défense de toutes espèces de communications étaient inutiles et inconvenables. Cette doctrine est consignée et soutenue dans son ouvrage, intitulé : *Rationis mendendi, pars secunda*, imprimé à Vienne en 1778 (*vide*, pag. 59 et suiv.) Il ne m'appartient pas d'entrer dans aucune discussion sur cet objet, mais je ne puis m'empêcher d'observer qu'il me paraît fort étrange et

fort suspect qu'il ait remonté jusqu'à l'histoire romaine de Tite-Live pour trouver des preuves qui étayassent son système, et qu'il ait négligé tous les faits sur les accidens nombreux de peste, rapportés dans les livres modernes de médecine, ou arrivés de son propre tems.

Je pense que les gens de sa profession feront peu de fonds sur-tout ce que l'on peut dire des maladies pestilentielles en général qui ont régné dans des tems de guerre, ou pendant des sièges, il y a deux mille ans, comme applicable à *la peste proprement dite*, maladie confondue alors avec d'autres, et qui en a été suffisamment distinguée par l'exactitude des observations faites de notre tems.

Cette manière de raisonner sur un sujet aussi important, ne confirme que trop les renseignemens que j'ai obtenus en Allemagne sur les motifs qui l'ont dictée. Ce médecin pour se mettre dans les bonnes grâces du prince au service duquel il était, et qui passait pour avoir la plus grande envie de

se délivrer des dépenses, et des inconvénients des lazarets et autres établissemens, pour prévenir les maladies contagieuses, s'était décidé à diriger ses attaques contre les principes dont dépendent toutes les précautions de cette espèce. (1) Je dois cependant observer pour sa justification, qu'au commencement de ce siècle, la Faculté de médecine de Paris a donné une opinion décisive contre la nature contagieuse de la peste, et que ses délégués agirent conformément à cette doctrine, pendant le règne terrible de ce fléau exterminateur, à Marseille, dans l'année 1720; les mauvais effets de cette funeste *prévention* ont été démontrés de la manière la plus touchante par Bertrand, dans la relation admirable qu'il a faite de cette cala-

---

(1) Nous n'avons pas parmi nos professeurs des hommes qui ont souillé leur nom par des doctrines aussi dangereuses. La peste qui, en 1743, exerça les ravages les plus affreux à Messine et dans ses environs, où elle moissonna 43,000 personnes dans l'espace de trois mois, ne reconnaissait d'autre cause que l'erreur des médecins qui soutenaient que cette maladie, alors épidémique, n'était pas contagieuse.

mité. Il est bon seulement d'observer que dans les réponses précédentes, le docteur Verdoni en répliquant à la seconde question, nie, d'après sa théorie, qu'aucune fièvre puisse être contagieuse, quoique dans le cours des autres questions que nous lui avons soumises, il affirme, avec autant de confiance que les autres médecins, que la fièvre se communique par le contact immédiat. Tels sont les effets d'une hypothèse que l'imagination s'est forgée : ils tendent à jeter de l'obscurité et de l'incertitude sur les faits les plus clairs et les plus constans.

*Extrait d'une méthode curative et préservative à observer dans les contagions pestilentielles ; rédigée par ordre des magistrats de santé de Venise, à la sollicitation de la cour de Russie, par Giam Bastia Paitoni, premier médecin.*

1<sup>er</sup>. mars 1784.

Il n'y a pas de signe distinctif de la peste on ne le trouve pas même dans les bubons, le

charbon, etc. ; elle ne se manifeste que par ses ravages. — Erreurs des plus grands médecins sur cet objet. — Lorsque des symptômes équivoques se manifestent, il est très-essentiel de prescrire sur-le-champ la séparation des personnes suspectes. — On n'a pas encore découvert de spécifique contre cette maladie. — La nature de la contagion pestilentielle est probablement toujours la même, et la variété des événemens observés dans différentes époques de la fièvre est due à la différence des climats, des saisons, de la manière de vivre, etc. — Cette contagion est un poison très-subtil et très-pénétrant qui agit directement sur le système nerveux, et qui doit finir par donner la mort, si l'on ne parvient pas à l'expulser. — C'est par cette raison que tous les remèdes qui tendent à corroborer les forces naturelles du corps sont bons, et que ceux qui tendent à les affaiblir sont nuisibles. — La saignée, par conséquent, n'est pas admissible. — Les purgations ne le sont pas non plus — Il est deux méthodes d'effectuer la cure; l'une qui émane l'art, l'autre de la nature.

1°. Celle qui procède de l'art consiste dans l'emploi des sudorifiques : elle est recommandée par différens écrivains de la plus haute réputation , particulièrement Sydenham et Diemerbroëck. Les simples qui ont cette propriété sont la contrayerva , la serpentaire , virg. rad. angel. emuela campana , le petasite , la gentiane , le camphre , etc. Les remèdes composés : la thériaque , le mithridate , le diascordium , etc. ; le camphre , le soufre et la thériaque sont à préférer. Cette méthode doit être mise en pratique sans délai. Il faut commencer par les frictions , et la fumigation des habits , ne pas s'endormir pendant la transpiration , et ne changer de linge que quand elle est cessée. Employer les diaphorétiques de tems à autre , ne pas donner d'air à l'appartement pendant la transpiration , mais faire des fumigations avec des aromates , des aspersions de vinaigre , allumer du feu si le tems est froid.

2°. La méthode naturelle d'opérer la cure est de porter le venin aux glandes et à la

bouche. Les symptômes extérieurs les plus apparens et les plus utiles à observer sont les bubons ; c'est un fort mauvais signe quand ils sont livides ou noirs, mous au toucher, ou boursoufflés, quand leur volume grossit tout-à-la-fois. Lorsqu'une fois ils ont paru, on ne doit pas adopter le traitement par les sudorifiques. Il faut les amener promptement à suppuration par des emplâtres émollientes et mucilagineuses, les laisser percer d'eux-mêmes, ou les ouvrir avec le secours de l'art : mais dans ce dernier cas on doit attendre qu'ils soient parvenus à leur maturité parfaite. Le charbon est un signe moins favorable que les bubons ; il faut le traiter avec beaucoup de ménagement et n'employer ni cautère ni incision, appliquer des emplâtres et des cataplasmes d'herbes émollientes, des onguents, des cérats, etc.

Si des symptômes particuliers deviennent extraordinairement douloureux ou incommodés, il faut les traiter séparément. La fièvre en forme un des plus considérables ;

elle est quelquefois périodique, et alors il faut la traiter avec le quinquina.

Les efflorescences cutanées sont dangereuses. Les pétéchie, si elles sont livides ou noires, sont presque toujours fatales. La diarrhée et les hémorragies, de quelque partie qu'elles procèdent, sont pernicieuses, et devraient être arrêtées le plutôt possible. Quant aux vomissemens opiniâtres, le meilleur remède pour les faire passer est le suc de limon et le sel d'absinthe. L'assoupissement et l'insomnie dominant par fois dans cette maladie. On parvient à triompher de l'une en discourant sur des sujets agréables, ou en respirant des sels volatils. L'autre se guérit par la thériaque ou le diascordium. Les mêmes électuaires seuls ou joints au camphre ou à l'huile de castor, peuvent se donner dans les maux de tête ou le délire; mais il faut recommander alors un repos parfait.

Les évanouissemens et le deliquium ou la lipothimie se traitent avec des remèdes ou des cordiaux. — Les convulsions, la toux, la

respiration difficile se calment par degrés avec la thériaque, mais non avec des opiat plus échauffans. — La fureur et le désespoir font le plus grand tort aux malades, ils empêchent l'opération des remèdes. Il faut, pour éloigner ces passions, employer les discours convenables, les exhortations, flatter par l'espérance, etc.

*Préservatifs contre la peste.*

Demeurer dans des maisons détachées des lieux infectés de la contagion, et n'y admettre aucunes personnes ou choses infectées; tenir les logemens propres; avoir soin d'en écarter toutes les ordures; employer les ventilations; n'ouvrir les croisées que lorsque le soleil est levé; faire du feu dans tous les appartemens, et principalement avec des bois odoriférans; y répandre des fleurs et des aromates, y faire des aspersions de vinaigre, des fumigations avec des matières résineuses et balsamiques.

*Prophylactiques pour ceux qui sont ex-*

*posés à la contagion.* Les électuaires composés et le vinaigre pris intérieurement. — Fleurs de soufre, camphre, galega, végétaux amers et aromatiques, esprits volatils, elix. proprietatis.

*Alimens et boissons qui, d'après l'expérience, ont été trouvés salutaires dans certains cas.* — Les herbes acides en salade, les fruits acides; un vin léger et pétillant ainsi que l'eau pure, font la meilleure boisson ordinaire. Dans quelques cas le vin a été défendu. Les purgatifs ne conviennent qu'autant qu'il y aurait quelque raison particulière de les employer. Il ne faut pas sortir que le soleil ne soit levé, et ne pas se passer alors de déjeuner; éviter d'approcher de trop près ou de toucher des objets infectés; se garantir les narines en respirant quelques odeurs, comme de l'esprit de sel ammoniac, de l'huile de succin, et sur-tout du vinaigre dans une éponge; la bouche, en mâchant des aromatiques, tels que la zédoaire, le gingembre, le genièvre, des cerises, etc.; les pores de la peau, en portant des habits

parfumés avec des aromates, des sachets d'odeurs, et en se frottant différentes parties du corps avec des onguens aromatisés. — Se maintenir le cœur gai par des amusemens, de la joie, les effets de la musique, etc.

*Abrégé d'une relation de la peste qui regna  
à Spalato en 1780.*

*Nota.* Cette relation a été adressée par un officier Vénitien à l'un de ses concitoyens.

En juillet 1782, le bruit courut que la peste régnait dans la Bosnie appartenante aux Turcs, et l'on posa en conséquence un cordon de troupes sur les frontières; mais à la nouvelle que cette maladie n'était qu'une épidémie ordinaire, ces troupes furent retirées. Cependant la peste s'étant manifestée avec beaucoup de violence dans la ville capitale, la ligne de troupes fut replacée de nouveau en juin 1783.

Le danger était d'autant plus grand, que dans la famine de 1782, un grand nombre des habitans de la Dalmatie vénitienne s'é-

taient répandus sur les territoires adjacents de l'Empire et de la Turquie, d'où il était à présumer qu'ils allaient alors revenir. A la fin de juin 1783, la peste se déclara dans la ville de Dolaz et Paglizza, où elle avait été apportée par les émigrés qui étaient revenus.

On construisit des cazernes ou des huttes de bois pour recevoir ces émigrés, sous l'inspection des postes militaires placés sur la frontière.

En août, la maladie s'annonça dans les casernes près le poste de Billibrig, et se répandit dans la milice nationale qui y était campée.

Bientôt après, elle se manifesta dans la grande ville d'Etuazza dans le territoire de Signe, et se répandit dans beaucoup d'autres endroits de ce district.

En septembre, la peste se déclara dans le faubourg de Clissa, dont le territoire tient immédiatement à celui de Spalato, ce qui fit établir une séparation entre les deux contrées

contrées avec des palissades et des barrières; les îles eurent toujours la liberté de commercer entre elles.

En octobre, le territoire de Kinin parut être attaqué de l'infection.

Le district de Clissa fut le premier délivré de la contagion; sa quarantaine se termina en février 1784, après la mort de trois cent vingt personnes.

Le territoire de Kuim fut celui qui s'en préserva le second, après cependant avoir perdu cent seize personnes. Signe échappa le dernier, après une perte de douze cent seize individus.

Le 30 janvier 1784, on apperçut qu'un nommé Simon Chiapiglia, du bourg de Luzaz, attenant à Spalato, après cinq jours de fièvre, avait, dans l'aisselle, une tumeur d'une nature d'autant plus suspecte, qu'il avait été employé comme portier dans un lazaret, dont on l'avait renvoyé le 21 du même mois, après lui avoir fait subir la quarantaine. On le tint sous bonne garde;

mais le lendemain , comme dans un accès de délire , il voulut s'échapper , il fut tué d'un coup de fusil par la sentinelle. Aucune autre marque suspecte ne paraissait sur son corps. Sa famille fut mise au lazaret ; mais elle s'y maintint en bonne santé.

Le 5 de février , un enfant mourut d'une maladie de quatre jours , à bord d'un vaisseau Rovignais , chargé de laine , de peaux , de sacs , etc. , appartenant à des sujets Ottomans de la Bosnie , lesquelles marchandises avaient subi la quarantaine dans un lazaret. Le médecin déclara que la maladie de l'enfant n'était qu'une fièvre *vermineuse*. Le vaisseau mit à la voile le 9 février , et le 21 il entra dans le port la Cigale , dans l'île Petit-Lottin , où le maître du navire et deux matelots tombèrent malades et moururent subitement. Cet accident causa une certaine alarme. Les deux matelots restans furent mis , ainsi que les marchandises du navire , dans un lazaret avec trois forçats , et tous subirent une purge complete ; mais ni ces matelots qui portèrent les habits de leurs ca-

marades après leur mort, ni les esclaves ne furent attaqués de maladie.

Le 10 de mars on remarqua à Spalato quelques décès après de très-courtes maladies : cependant les médecins n'y reconnurent pas de qualité contagieuse.

Le 15 de mars une femme mourut avec des pétéchies répandues sur le corps. Ces symptômes causèrent une telle suspicion, que les médecins prirent des précautions toutes particulières envers les personnes qui avaient été autour d'elle ou qui avaient touché son corps.

Il y eut encore d'autres morts suspectes, mais sans aucune preuve certaine de contagion. Cependant la nuit du 28 de mars au 29, six morts qui survinrent après de très-courtes maladies, ne laissèrent, pour ainsi dire, plus de doutes sur la réalité de la contagion, quoique cependant les signes de la peste fussent toujours équivoques.

Le 30 de mars on reçut la nouvelle de la maladie des personnes qu'on avait fait en-

trer au lazaret , d'après les soupçons qu'avait inspirés la femme dont nous venons de parler; cinq autres moururent encore cette même nuit ; et à l'inspection de leurs corps , les médecins les déclarèrent suspects ; mais un chirurgien Vénitien ne se fit pas scrupule de traiter ouvertement cette maladie de peste. On trouva ce jour - là un bubon sur un malade.

Le provédor général assembla alors le collège de santé , et publia un interdit dans toute la ville pour fermer toutes les églises , et couper toute communication avec le reste de la province.

Lui - même , avec tous les officiers , soldats , etc. , au nombre de cent dix - neuf personnes , s'enferma dans le palais de la généralité , situé hors de la ville , mais contigu à ses murailles.

Toutes les villes situées dans différens territoires reçurent l'ordre de ne pas communiquer entre elles , et le lazaret public fut aussi resserré dans de certaines limites.

Le 3 avril, le provédor rendit la proclamation annexée ci-contre pour la police à observer dans la ville. La contagion commença à se répandre dans tous les quartiers de la ville et des faubourgs, et parmi toutes les classes du peuple : elle pénétra aussi dans un monastère où l'abbesse mourut avec quelques nones.

Le premier mode de séparation qu'on employa, fut de placer un nombre considérable de caves dans un certain quartier nommé Breechia, pour servir de réceptacles aux personnes les plus suspectes de la ville ; on les fit enlever de leurs maisons et on les logea dans cet endroit.

On prit ensuite une maison très-spacieuse, ainsi que quelques autres bâtimens qui lui étaient contigus, pour servir d'hôpital aux personnes infectées.

On forma un camp dans Saint-Stéfano, endroit écarté et très-découvert ; on y reçut les personnes suspectes après les avoir fait laver dans la mer et les avoir fait changer

de vêtemens. Beaucoup de soldats et d'habitans de la ville furent admis dans ce camp, ce qui en préserva un grand nombre de l'infection.

Un autre camp fut ensuite formé dans une situation différente pour le même objet. Ces deux camps furent pourvus d'une députation du bureau de santé de la ville, de gardes, d'officiers, d'inspecteurs, etc., qui tous les matins faisaient passer un rapport à l'autorité suprême. On établit un autre hôpital dans une autre partie des faubourgs.

Le quartier de Saint-Dominique fut évacué par tous ses habitans, et consacré à l'établissement d'un lazaret. Le couvent qui se trouve dans son enceinte fut réservé pour les nobles et les principales maisons de la ville.

Quarante jours s'étaient déjà écoulés depuis l'éruption manifeste de la peste, et aucun accident n'était encore arrivé dans le palais de la généralité, lorsque tout-à-coup deux forçats qui y étaient employés, furent

attaqués de la contagion et moururent, sans qu'il fût possible de deviner comment ils l'avaient gagnée. Cet événement détermina le provédor à se retirer au château de Viture, accompagné seulement des personnes qui étaient les plus nécessaires à la conduite des affaires publiques, et le reste fut envoyé au lazaret.

Dans toutes villes infectées, il existe trois conditions différentes de personnes suspectes ;

1<sup>o</sup>. *Celles qui sont simplement suspectes ;* dans ce nombre sont compris tous les habitans de la ville. Elles ont la permission de sortir avec les précautions convenables et à de certaines heures.

2<sup>o</sup>. *Celles qui sont fortement suspectes ;* telles sont celles qui ont eu quelque communication avec les personnes infectées ; elles sont confinées dans leurs habitations.

3<sup>o</sup>. *Les plus suspectes , c'est-à-dire ,* celles dans la maison desquelles la maladie s'est manifestée. Celles-ci sont renvoyées de leurs

domiciles : on met à l'hôpital, celles qui sont malades ; le reste est conduit au camp où l'on établit des huttes pour chaque individu ; quand ils y ont séjourné quarante jours, ils en passent quarante autres dans un lazaret.

Les convalescens furent placés dans un lazaret destiné à eux seuls.

Comme il était à désirer que la ville fût le plus promptement possible évacuée de ses habitans, la plupart des familles de la noblesse furent reçues dans le palais aussitôt qu'il eut été purifié, et on envoya un nombre prodigieux d'effets au lazaret pour y être mis en purge.

Pour transporter les morts des endroits éloignés au lieu de leur inhumation, on employait des barques, remorquées par d'autres bateaux.

A dater du 25 de mai la mortalité commença à diminuer, et cette diminution continua jusqu'au 29 juin ; après quoi personne ne mourut.

La ville de Spalato contient trois mille deux cents habitans , et les paroisses qui l'entourent , environ neuf mille : le nombre des morts s'est élevé à douze cents.

## R É G L E M E N T

*Ordonné par son excellence Francesco Falier , provédor général dans la Dalmatie et l'Albanie pour la république de Venise ; et délégué du collège de santé pendant le règne de la peste à Spalato.*

Avril 3, 1784.

1. La contumace (1) et l'interdit général de toutes les maisons de cette ville , déjà prescrites par le collège de santé , étant confirmés , les individus respectifs de ces maisons n'auront pas la liberté de sortir , à l'exception seulement des chefs de familles,

---

(1) *Contumacia* , signifie en italien l'état de séparation et de reclusion dans lequel les gens suspects sont placés pendant la peste.

aux époques et de la manière indiquées, en faisant les déclarations prescrites.

2. Tous les chefs de familles chargés de pourvoir aux besoins de leurs maisons, ne pourront sortir de leurs demeures qu'avec un seul domestique ou une autre personne, et se pourvoiront toujours d'une note du bureau de santé.

3. La ville sera divisée en six districts, ou plus, suivant le désir des représentans et du collège, afin que les visites et les inspections deviennent plus faciles à pratiquer.

4. Il sera assigné à chaque district, par le révérend vicaire capitulaire, un chanoine et un prêtre actifs et capables, pour que, concurremment avec un député nommé par le collège, et sous la conduite d'un garde de santé, ils puissent tous les matins faire, avec zèle et avec toutes les précautions nécessaires, la visite de toutes les maisons, à l'effet de s'assurer de l'état de santé des individus, et d'en faire un rapport au bureau de santé qui en doit connaître.

5. Au lever du soleil, ou à l'heure qui sera convenue par le collège les révérends chanoines et prêtres nommés à cet effet, ne manqueront pas de s'assembler à la sacristie de la cathédrale, pour s'acquitter de l'exercice de leurs inspections.

6. Au son de la grosse cloche de la cathédrale qui doit se faire entendre après l'heure désignée par le collège et qui servira à indiquer le tems des visites, les chefs des familles seront libres de sortir, comme il est indiqué dans le premier et le second articles, de sorte que la vigilance publique pourra rester assurée que ces visites ont été pratiquées. Sont exempts de cette règle, les magistrats, députés, ministres et domestiques du bureau de santé, auxquels il sera permis de sortir de leurs maisons, de se promener dans la ville, comme il sera ci-après énoncé.

7. Cette cloche continuera de sonner l'espace d'une demi-heure, pendant laquelle tout autre son de cloche, soit de

l'église , soit d'ailleurs , sera absolument défendu.

8. Les personnes chargées de députations publiques ou d'autres inspections de santé , ou de quelque office militaire , pourront seules quitter leurs maisons avant le son de la cloche , et rester dehors tout le tems que leurs affaires ou leur devoir l'exigeront , à la charge cependant que ceux qui n'auront pas de fonction ni d'inspection publiques , retourneront à leur domicile à six heures du soir , sous les peines les plus rigoureuses.

9. Quiconque se sentira attaqué d'une indisposition quelconque , en fera part sur-le-champ à la députation lors de sa visite ; et si au moment de l'attaque , l'heure de la visite est passée , il en informera aussitôt le bureau de santé , afin que cet avis soit immédiatement mis sous les yeux de la députation , et qu'elle puisse appliquer les remèdes nécessaires. Tout individu qui cèlera sa maladie , ou qui , de quelque manière

que ce soit, se prêtera à la *cachier*, encourra, par le fait, la peine de *mort*.

10. Au premier avis donné de telle maladie que ce soit au bureau de santé, la maison dans laquelle cette maladie sera constatée, se trouvera immédiatement interdite jusqu'à ce que les gens de l'art en aient fait l'examen nécessaire, et aient déterminé sa qualité et son vrai caractère.

11. Tout individu appartenant aux maisons interdites et gardé à vue, à raison des décès qui sont survenus dans ces maisons, ou de quelqu'autre cause de soupçon, qui, de lui-même, ou par l'interposition d'autres personnes, ou enfin de quelque manière que ce puisse être, osera transporter des effets susceptibles de contagion dans un autre endroit, sera censé avoir encouru la peine de *mort*. Il en sera de même de tous ceux qui l'auront assisté, qui auront consenti aux transports de ces effets, ou qui le sachant ne l'auront pas déclaré.

12. Quiconque aura sur lui des effets ou marchandises susceptibles de contagion,

venant des maisons déclarées infectées , en donnera sur-le-champ avis au bureau de la députation de santé , sous peine de *mort* ; et si il est des effets appartenans auxdites maisons de cachés par les individus qui en dépendent , ils feront aussi d'eux-mêmes la déclaration des lieux qui les recèlent , sous peine de *mor* , à laquelle ils seront condamnés sans *rémission*. Comme d'un autre côté en les découvrant , ils seront aussi assurés , sur la garantie publique , que chaque objet , après la purification , sera remis à son véritable possesseur.

13. La résolution du collège , relativement à la fermeture de toutes les églises de cette ville , demeure confirmée ; et toute espèce d'assemblée dans d'autres endroits doit être considérée comme défendue.

14. Le zèle du révérend vicaire capitulaire le porte à recommander à ceux des religieux qu'il nommera parmi les plus capables et les plus actifs , d'aider et assister , par tous les moyens qui sont en leur pouvoir , les pauvres infectés et suspects des maisons sé-

parées , d'agir avec les précautions nécessaires , et de leur administrer les secours spirituels en les exhortant et les invitant à ne pas se défier de la bonté miséricordieuse du ciel.

15. Et parce que dans cette ville il y a un quartier de Juifs , ( nation singulièrement à observer dans de pareilles circonstances ) , le collège choisira parmi les plus instruits et les plus honnêtes individus de cette caste , tel nombre de députés qu'il jugera convenable , pour qu'ils puissent surveiller le gouvernement intérieur de leur monde , et régler les provisions nécessaires pour leurs besoins.

16. Il sera permis à cet effet , à ces personnes-là *seulement* , qui seront regardées comme les plus prudentes , de sortir du quartier des Juifs , toujours munies d'un billet de santé , pour qu'elles puissent pourvoir à leurs besoins et à ceux des autres , et les noms et demeures de ces personnes seront notifiés au bureau de santé par les députés juifs ci-dessus mentionnés.

17. Aucune autre personne ne pourra

sortir du quartier, sous quelque prétexte que ce soit.

18. Toutes les portes du quartier des Juifs seront fermées, excepté la grande seulement, qui sera confiée à la garde ordinaire, laquelle cependant se composera de la députation nommée par le collège de santé; et cette porte sera exactement fermée à six heures du soir, pour que personne ne puisse sortir.

19. Il sera nommé aussi par le collège deux députés des plus habiles du corps de la nation juive qui, escortés par un garde, seront chargés de visiter toutes les maisons après le soleil levé, pour s'informer de l'état de santé de tous les individus qui les habitent; et dans le cas où ils y trouveront quelque malade, ils l'interdiront sur-le-champ, et en donneront sans délais avis au bureau de santé, qui ordonnera les précautions et les soins nécessaires.

20. Leur synagogue sera fermée, toutes leurs fonctions seront suspendues, de sorte  
qu'il

qu'il ne se tiendra parmi eux aucune assemblée, de quelque espèce que ce soit.

21. On tuera tous les chiens et les chats que l'on trouvera courans, soit dans l'intérieur de la ville, soit dans le quartier des Juifs, comme pouvant dans cette circonstance, produire des effets pernicioeux; en conséquence, les inspecteurs civils, les députés et toutes les personnes publiques d'un certain rang seront, à cet égard, revêtus des ordres les plus absolus.

22. Les chanoines, les prêtres et les députés chargés de la visite de leurs districts respectifs feront, tous les matins, après leur tournée, un rapport aux commissaires au collège, des accidens et découvertes qui les auront frappés. Ce rapport sera fait par écrit; il comprendra le district, le nom et le surnom des familles infectées ou suspectées de l'être, et le nombre des personnes dont leur maison est composée.

23. A chaque décès qui arrivera dans la ville, il en sera fait dans l'instant un rap-

port aux commissaires , et il sera enjoint aux médecins, chirurgiens et députés, chargés de l'inspection des malades, d'apporter une attestation des circonstances de la maladie et de l'examen du corps aux commissaires et bureau de santé, sans le moindre délai.

24. Toutes les députations respectives auxquelles le collège aura commis une inspection particulière relativement aux évènements résultans de la contagion, aux moyens de la prévenir ou à toute autre affaire que ce soit, feront tous les jours, aux commissaires un rapport de tout ce qui est arrivé concernant leur inspection, afin que tous les accidens étant connus, on puisse y apporter de prompts secours.

25. Et parce qu'entre autres objets qui doivent fixer l'attention dans une pareille circonstance, c'est un point très-important que de délivrer la ville des mendiants, parmi lesquels, comme parmi les classes inférieures du peuple, la maladie a coutume de faire le plus de ravages, nous entrons à

cet égard dans les vues du collège , et confirmons les dispositions qu'il a déjà faites pour rassembler les pauvres dans un endroit convenable , et les commissaires décident qu'ils seront réunis et transportés au fort de Grippi , destiné à les recevoir , et où ils resteront séparés du reste de la ville.

26. Le collège nommera un député pour visiter lesdites personnes , concurremment avec le médecin et le chirurgien , s'assurer de l'état de leur santé , et les préserver , s'il est possible , de tout accident.

27. La charité publique ayant , par une louable condescendance , accordé auxdits mendians un secours de huit *gazettes* (1) par tête , il sera choisi , par les représentans du peuple , une ou plusieurs personnes dans celles qui sont connues par leur zèle et leur probité , à l'effet de leur fournir par jour et

---

(1) Gazette , demi-penny Anglais. C'était le prix des papiers-nouvelles , dont le premier a été publié à Venise.

à des heures convenables , avec l'argent de cette cottisation générale , la nourriture et les nécessités de la vie, afin qu'ils ne puissent pas périr de misère.

28. Ces députés seront tenus de faire tous les matins aux commissaires et représentans du peuple, un rapport du nombre des pauvres. Les commissaires et le collège présenteront aussi le bulletin de leur santé et de tous les incidens qui les concernent

29. La charité publique étant pareillement disposée à accorder des secours aux habitans pauvres et indigens des maisons interdites qui, sans cela , seraient hors d'état de se soutenir, et ayant fixé un secours d'une lyre de Dalmatie pour tous les indigens, pendant tout le tems que durera la situation fâcheuse où ils se trouvent ; lesdits représentans nommeront deux ou plusieurs députés capables et actifs , qui pourront tous les jours s'assurer du nombre des pauvres , pour rédiger l'état qui en sera présenté aux commissaires et président.

30. Il sera nommé par lesdits représentans

des personnes actives et probes qui, avec la masse des sommes accordées, pourront s'occuper des moyens de procurer aux pauvres des secours proportionnés à leurs besoins, et y mettre toute l'exactitude et l'attention que sollicite leur malheureuse position. Ils feront ensuite du tout leur rapport aux représentans pour obtenir de l'argent, à mesure que les circonstances l'exigeront.

*Signé, FRANCISCO SALIER, provedore  
général dans la Dalmatie et  
l'Albanie.*

FIN DE L'HISTOIRE DES LAZARETS.



DISSERTATION

SUR

LA PESTE.

DISSERTATION

ON

L. A. P. H. S. T. R.

---

# É P I T R E

D É D I C A T O I R E ,

A

J A C Q U E S C R A G G S ,

É C U Y E R , M I N I S T R E E T S E C R É T A I R E D ' É T A T .

---

J'AI l'honneur de vous adresser les conseils que j'ai rédigés par votre ordre, sur les précautions qu'on peut prendre contre la peste. Dès que vous eûtes bien voulu me notifier qu'en l'absence du Roi, les illustres Membres du Parlement avaient trouvé

à propos , pour l'utilité commune , de publier des conseils propres à préserver notre Patrie du terrible fléau qui ravage aujourd'hui la France , je me chargeai volontiers de cette tâche , quoique je n'ignorasse pas le peu de tems que j'avais pour la remplir. Aussi n'ai-je guère eu que celui de parcourir les divers articles des précautions qui sont à prendre , sans qu'il m'ait été possible de les suivre entièrement en détail.

Dans le premier Chapitre je m'occupe du moyen de préservation , qui consiste à soumettre à l'examen de la Quarantaine tout ce qui nous arrive de l'étranger. Vous n'ignorez pas , vous qui connaissez parfaitement l'histoire de l'Europe , que les conseils que je donne à cet égard , sont absolument conformes à ce qui se pratique

ordinairement dans les pays limitrophes. Je ne fais qu'y ajouter quelques préceptes. Dans le second Chapitre, supposant la maladie parmi nous, je traite de la manière d'y remédier. Peut-être que la méthode que je propose a peu de rapport à celles qui ont été jusqu'ici admises en Angleterre, ou pratiquées dans d'autres pays; mais je me flatte, au moins, qu'on la trouvera fondée en raison.

L'objet de mes vœux les plus sincères, c'est que les sages précautions qu'a déjà prises, et que pourra prendre par la suite le Gouvernement, soient suivies d'un si grand succès, qu'elles empêchent ce fléau de s'introduire dans notre Patrie, et que tous conseils qui concernent la maladie même, puissent devenir par-là absolument inutiles. La prudence

exige , cependant , qu'on ait toujours sous la main les secours propres à combattre un ennemi aussi dangereux.

Daignez agréer cet Essai , et le témoignage public que je me fais un plaisir de rendre à votre zèle pour le bien d'un Etat que vous gouvernez si heureusement , et permettez que cette occasion me fournisse celle de vous assurer de l'attachement et du respect avec lequel je suis ,

Votre , etc. R. MÉAD.

25 Novembre , 1720.

---

# DISSERTATION

SUR LA PESTE;

PAR RICHARD MÉAD.

---

## P R E F A C E.

MON premier objet , en écrivant ce *Traité*, fut d'abord de tracer une méthode au moyen de laquelle notre Patrie pût être préservée du fléau de la peste (1); aussi ma dissertation fut courte , et écrite d'un style très-concis. Le parlement ayant ensuite rendu un arrêt qui ordonnait la quarantaine , en

---

(1) Voyez la *Dédicace* de l'Ouvrage.

conformité des préceptes qui y sont indiqués, on en fit, dans la même année, sept éditions, sans y rien changer du tout. J'ai cru depuis devoir y faire quelques additions, persuadé que je donnerais plus de clarté encore à la méthode que j'ai prescrite, si je joignais à une description plus étendue de la maladie elle-même, quelques exemples des heureux succès dont nos conseils ont été suivis, toutes les fois qu'on a pu les mettre en usage. Je ne pouvais guère me dispenser d'ajouter un Chapitre sur la curation de la peste, quand j'eus reconnu, d'après l'examen des différentes méthodes proposées par les Auteurs, combien ils s'étaient écartés de leur but, en prescrivant sous le nom spécieux d'antidotes, de spécifiques, d'alexipharmques, une multitude de remèdes inutiles, et souvent pernicious. J'ai fait cette addition avec d'autant plus de confiance, que l'analogie que j'ai découverte entre la peste et la petite vérole, me fournit une excuse suffisante d'avoir osé écrire sur une maladie que je n'ai jamais connue par expérience.

La petite vérole est effectivement une sorte de peste. Née et nourrie sous le ciel brûlant de l'Égypte, comme toutes les autres maladies pestilentiellees, elle s'est ensuite répandue dans toute l'Europe et l'Asie par la voie du commerce réciproque des Nations, mais sur-tout au moyen de cette fameuse guerre avec les Sarrasins, qui a occupé la fin du onzième et le commencement du douzième siècle, sous le nom de *Guerre sainte*. (1). Dès ce tems, les premières semences de cette maladie étaient restées cachées dans les habits et les meubles, jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion, comme la chaleur et l'humidité de l'atmosphère, ait contribué à la répandre, et à lui donner plus de force. La rougeole est encore une peste d'un autre genre, et qui doit son origine au même ciel.

Je viens de retoucher ce petit Ouvrage pour la seconde fois ; car, quoique je n'aie

---

(1) Voy. HUET, *de rebus ad eum pertinentibus*, pag. 23.

en aucune raison de changer les conseils que j'ai donnés pour prévenir, ou pour arrêter la contagion ; cependant j'ai eu çà et là quelques additions à faire, quelques raisonnemens à étendre, et pour parler le langage des Peintres, j'ai eu quelques ornemens à ajouter au tableau ; j'ai un nouveau lustre à donner à mes couleurs.

Je vais renfermer en peu de pages, ce que contenait la longue Préface de la dernière édition.

Je n'aurais jamais cru qu'il eût été nécessaire de m'arrêter si long-tems à prouver que ce mal est contagieux, après les funestes exemples qui n'ont que trop instruit de sa nature les différentes contrées de l'Europe. Je n'ai pas été médiocrement surpris des efforts réitérés de quelques médecins français, pour établir l'opinion contraire, tandis qu'ils avaient sous les yeux les preuves les plus sensibles de contagion ; preuves au-dessus de tous les raisonnemens. Mais ce qui m'a le plus étonné, c'est que le docteur Chycoyneau, et d'autres médecins qui

ont fait les premières observations sur la peste de Marseille, en publiant leurs remarques sur ces observations, aient affecté de s'appesantir sur l'histoire d'un homme qui fut attaqué de la maladie, après avoir enseveli le cadavre d'une jeune femme qui en était morte, et auquel personne n'avait osé toucher. Il est singulier de les voir avancer, avec assurance, que la peste que celui-ci contracta, n'était due qu'à l'amour insensé dont il brûlait pour cette femme, et à une diarrhée opiniâtre qu'il avait éprouvée précédemment (1) : je ne doute pas que ces circonstances n'aient pu contribuer effectivement à rendre la maladie plus grave, et cet homme plus susceptible de la contagion. Mais qu'elle n'ait pas eu lieu, c'est ce que je ne me persuaderai pas facilement, puisque j'ai tant de motifs de croire le contraire. Je ne vois pas qu'ils aient eu plus de raison de nier la contagion dans un autre exemple qu'ils citent : une femme de condition fut

---

(1) *Observ. sur la peste de Marseille*, pag. 38, 39, 40.

prise de la maladie , en voyant rompre une tumeur pestilentielle chez une servante ; ils prononcent hardiment que ce n'est qu'à l'effroi qu'elle en conçut qu'on doit attribuer la peste dont elle fut attaquée ensuite de ce spectacle. (1)

Ce qu'il y a de vrai dans tout ceci , c'est que ces médecins s'étaient fortement attachés à l'opinion que cette peste avait pris naissance à Marseille , qu'elle y avait été l'effet de l'abus journalier des mauvais aliments ; et ils s'étaient tellement dévoués à cette hypothèse , que la démonstration la plus évidente ne la leur aurait pas fait abandonner ; c'est ce qui arrive toujours à ceux qui aiment mieux exercer leur esprit , et se livrer à des conjectures , que de suivre les routes qui peuvent les conduire à la découverte des mystères de la Nature.

Je n'ignore pas combien ils s'imaginent que leur sentiment s'est fortifié par les expériences que M. Deidier (2) a faites sur la

---

(1) *Observ. sur la peste de Marseille* , p. 113.

(2) *Voy. Philosoph. Transact.* N°. 370.

bile de ceux que la peste avait enlevés : il en résulte que les chiens à qui on en a introduit dans les veines ou dans des plaies artificielles , ont éprouvé les différens symptômes de la peste ; il est arrivé même qu'elle a produit des bubons , des anthrax pestilentiels ; mais un de ces chiens , trois mois auparavant , avait mangé de la chair de pestiférés , et avait avalé des plumaceaux enlevés sur des ulcères pestilentiels , sans en avoir éprouvé aucun mal : cela prouve évidemment , ajoutent-ils , que la peste n'est point l'effet de la contagion ; mais que c'est la corruption de la bile qui lui donne naissance dans le corps humain. (1) Cette corruption , selon eux , est due à l'usage des alimens mal-sains : la bile corrompue épais-  
sit le sang ; c'est de-là que dérive la peste , et elle peut être encore plus grave , si , à cette première cause , viennent se joindre l'intempérie de la saison , la terreur et le désespoir qui s'emparent des esprits.

Ces essais sont ingénieux , il en faut con-

---

(1) *Journal des Savans* , 1722 , p. 279.

venir, mais bien peu propres à établir l'opinion que leurs auteurs voudraient accréditer. Voici tout ce qu'on en peut conclure : c'est que les hommes communiquent la contagion aux chiens avec moins de promptitude qu'ils ne la communiquent à d'autres hommes; mais la bile d'un corps pestiféré est tellement corrompue, que si on la mêle au sang d'un chien, elle est capable de lui donner promptement la peste.

Ce n'est pas une raison pour décider que le vrai siège de cette maladie soit dans la bile, et que les autres humeurs soient absolument exemptes de contagion. Il n'y a pas lieu de douter, au contraire, que toute la masse du sang étant corrompue, les humeurs qui en dérivent ne participent toutes au venin.

Ce que je dis est confirmé par les expériences qu'à publiées le docteur Couzier (1). Il a démontré que, non seulement le sang

---

(2) *Dissertation sur la contagion de la peste.* Toulouse, 1724.

de ceux qui étaient morts de la peste, mais encore leur urine suffisait pour communiquer la maladie à un chien à qui on en introduisait dans les veines. J'ose bien assurer encore que si, au lieu de bile, de sang, ou d'urine, on avait introduit de la sanie d'ulcères pestilentiels, on aurait obtenu le même effet. Nous en avons dans l'inoculation de la petite vérole, un exemple assez évident.

Quant à l'observation du chien qui mangea impunément de la chair, et avala du pus de pestiférés, ces médecins auraient dû faire attention qu'il y a plusieurs poisons qui produisent leur effet immédiatement dans le sang, et que ceux de ce genre peuvent être avalés, sans causer aucun trouble dans l'estomac. La salive du chien enragé, et le venin de la vipère, en sont des preuves (1). Aussi le docteur Deidier, quelques mois après ces premières expériences, s'assura, par de nouvelles, que les chiens pouvaient avaler, sans danger, la bile des pestiférés (2).

---

(1) Voy. nos *Essais sur les poisons*.

(2) *Transact. Philosoph.* N°. 372.

Voici , au moins , à mon avis , ce qu'on peut conclure de tout ceci. Puisque dans la peste , la corruption du sang et des humeurs est telle , que les chiens eux-mêmes , quoique moins disposés que les hommes à la recevoir , ne laissent pas de la contracter , si l'on introduit , dans leur sang , la plus petite partie du miasme empoisonné , ce n'est pas sans fondement qu'on peut supposer que les émanations pestilentielles qui sortent d'un corps corrompu , peuvent être funestes au corps sain où elles s'introduisent , et produisent , dans ce dernier , le même degré de putréfaction.

Lorsque nous assurons que ces médecins Français ont eu devant les yeux des preuves évidentes de contagion , nous n'entendons pas parler seulement des exemples qu'ils ont cités eux - mêmes , mais encore de la manière dont la peste fut apportée à Canourgue , ville du Gévaudan , et dont MM. Lemoine et Bailly ont fait l'histoire (1).

---

(1) *Lettre de Messieurs le Moine et Bailly.*

Quelle ténuité ne faut-il pas supposer dans ce venin , puisqu'à Marvèges , plus de soixante personnes sont subitement frappées de la peste , dans un temple où entre un homme qui sortait d'une maison infectée ? Voici comment la peste de Marseille se communiqua à Canourgue. Un forçat de galère , employé à la sépulture des cadavres , s'échappe dans le bourg de Saint-Laurent de Rivedolt , éloigné à-peu-près de trois milles de Correjac ; il rencontre un de ses parens qui y demeurait , et lui fait présent d'une chemise et d'une paire de bas , qu'il avait apportées de Marseille. Celui-ci , de retour chez lui , meurt le lendemain ou le surlendemain. Trois de ses fils et leur mère sont enlevés en même tems. Un autre de ses fils , qui demeurait à Canourgue , vint pour rendre les derniers devoirs à ses parens : il emporte un manteau , dont il fait présent à son beau-frère. La femme de celui-ci est à peine couchée , qu'elle voit périr son enfant à ses côtés ; elle meurt elle-même le lendemain ; son mari est emporté le septième ou huitième jour ; et leurs parens ,

en héritant de leurs biens , héritent aussi de leur maladie.

Tout cela prouve assez clairement combien peu sont excusables ces médecins Français qui ont mis tant d'opiniâtreté à soutenir l'opinion reçue alors que la peste n'était pas contagieuse. C'est cette opiniâtreté qui m'a engagé à insister un peu plus sur les preuves du contraire , de peur que l'autorité de gens qui ont parlé de la peste avec le ton de l'expérience , ne contribuât à accréditer l'erreur dans une matière aussi essentielle. Cette erreur renverserait absolument tous les préceptes et les conseils que j'ai donnés sur l'observance de la quarantaine. Car si l'on n'admet pas de contagion , rien de plus inutile que toutes les précautions et les soins que j'ai si fort recommandés. Mais bien convaincu , par les preuves les moins équivoques , que la peste est une maladie contagieuse , je persiste dans le conseil que j'ai donné , de faire observer la quarantaine strictement , et je suis très - persuadé qu'il n'y a rien là qui puisse préjudicier au com-

merce. Ce que je prescris à cet égard ne diffère pas de ce qui se pratique depuis fort longtemps dans les ports d'Italie, et dans d'autres endroits; et je présume même, que le plus grand tort que nous pourrions faire à notre commerce, serait de montrer, à cet égard, moins d'exactitude et de rigidité que nos voisins.

Mais pourquoi insister d'avantage sur cet objet, puisque du sein même de la Faculté de Paris, il s'est élevé un homme très-savant, qui a prouvé par les raisonnemens les plus invincibles, et par les exemples les moins équivoques, la réalité de la contagion (1)?

En un mot, plus j'y réfléchis avec attention, et plus j'ai lieu de me persuader que les moyens que j'ai indiqués pour prévenir ici la contagion, ou pour l'en bannir, sont les mieux adaptés, soit à ce dessein, soit à la nature de la maladie. Mais il ne m'ap-

---

(1) M. ASTRUC, *Dissertation sur la contagion de la peste*. A Toulouse, 1724, in-8°.

partient pas , comme médecin , de déterminer jusqu'à quel point il convient au gouvernement d'accorder des pouvoirs pour les faire mettre tous en activité suivant les circonstances. Il est bien certain que l'autorité , à cet égard , doit être tempérée et contenue dans de justes bornes , qui ne lui permettent pas d'empiéter , pour cela , sur la liberté des peuples. Mais comme tous mes conseils n'ont d'autres vues que l'utilité publique , et que ma conscience peut me rendre ce témoignage agréable , que tous mes travaux n'ont eu d'autre but , que de pouvoir être de quelque utilité aux hommes , dans un tems de calamité aussi funeste , je serais au désespoir que mes conseils eussent fourni le moindre prétexte à la sévérité ou à la vexation.

Je soutiens , d'ailleurs , que rien de ce que j'ai dit ne peut me donner une pareille crainte. Quel inconvénient , en effet , d'accorder à ceux qui seront choisis , pour composer la chambre de santé , le degré d'autorité qu'on accorde à d'autres magistrats , dès

qu'ils seront tenus , comme ceux - ci , de rendre compte de leur conduite. Je laisse le soin de ces réglemens à ceux qui sont plus versés dans l'administration publique. J'ose assurer seulement qu'en suivant les vues que je trace , les malades seront traités avec beaucoup plus d'humanité ; et la patrie aura moins à redouter des progrès de cette cruelle maladie , que si l'on employait toute autre méthode , admise précédemment , ici , ou ailleurs.

L'usage établi en Angleterre , par un acte du parlement , est certainement le plus sévère qu'on eût pu jamais imaginer. Une famille pestiférée est retenue prisonnière dans sa maison ; et l'entrée et la sortie en sont interdites à tout autre qu'à ceux qui sont autorisés publiquement à donner des soins aux malades , et à leur rendre les devoirs de l'humanité. Toute une famille est ainsi exposée à la contagion la plus certaine. Un pareil décret n'est guère moins cruel que celui qui les condamnerait au dernier

supplice , comme je le démontre dans la dissertation même.

La méthode employée en France ne manque pas non plus d'inconvénient ; car c'est au désavantage des malades qu'on les accumule en si grand nombre dans les hôpitaux. C'est le moyen d'étendre la contagion , et de lui donner de nouvelles forces. Les malades eux-mêmes sont exposés aux plus grands inconvéniens , et le moindre de leurs maux n'est pas de succomber à l'action de ce fatal ennemi du genre-humain. Des calamités bien moins fâcheuses excitent les esprits à la pitié et au soulagement des misérables ; n'est-il pas étonnant que ce mal , le plus atroce de tous , semble produire un sentiment contraire ? Soit que les scélérats , retenus , dans d'autres occasions , par la crainte du supplice , appréhendent moins , dans la confusion qui règne alors , de s'abandonner aux plus grands excès , par l'espoir de l'impunité , soit que le spectacle continuel des misères et des calamités

endurcisse les hommes , et les rende insensibles aux sentimens de l'humanité ; il est certain que , dans une pareille occasion , où chacun devrait concourir à diminuer et à soulager la misère publique , on observe précisément le contraire , et que l'on voit alors des exemples de dureté et de rigueur , inouis dans des tems moins malheureux. Diemberbroëck rapporte qu'il a vu le soin des hôpitaux confié à des hommes si barbares , que plusieurs malades mouraient par leur négligence. Leur inhumanité même allait jusqu'à étouffer les agonisans , ou ceux dont les ulcères dégoûtans paraissaient devoir être trop rebelles : aussi se trouvait-il des malades qui aimaient mieux rester à l'air , sous quelques couvertures légères , que de tomber dans des mains aussi cruelles (1).

Ces lignes circonscrites en France avec tant de sévérité , et dont il n'est permis à qui que ce soit de passer les bornes , ne

---

(1) DIEMERBRÖECK , *de la Peste* , pag. 120.

sont pas non plus sans inconvénient. Car, dès qu'on n'a plus la liberté de sortir des lieux infectés, la contagion, le tumulte et la confusion comblent l'infortune de ces villes malheureuses aux habitans desquelles il aurait encore resté la ressource de la fuite. Une manière d'agir aussi sévère paraît un attentat à la liberté des citoyens, et il serait odieux qu'on pût se déterminer à renverser ainsi, de fond en comble, cette prérogative à laquelle tous les hommes ont un droit si naturel.

Considérant de tous côtés de pareils inconvéniens, ce n'est pas une petite satisfaction pour moi de voir que mes conseils en sont exempts, et n'en sont pas moins propres pour cela à arrêter la contagion. Quand le nombre des malades a augmenté, je suis d'avis qu'ils restent dans leurs maisons; mais je n'ajoute pas des ordres cruels pour y retenir de force toute une famille. J'aurais pu, sans doute, prescrire à ceux qui habitent les maisons infectées, ou que leur état oblige de les visiter souvent, de

tenir à la main un long bâton , ou quelque autre marque distinctive qui avertît les autres d'éviter leur rencontre , ou de ne pas s'arrêter trop long-tems avec eux. J'ai ouï dire effectivement qu'on avait mis ce moyen en usage dans plusieurs endroits. Je conseille seulement d'enlever les malades de leurs propres maisons , au commencement sur - tout , lorsqu'il n'y a pas encore d'empêchemens , et qu'eux - mêmes le désirent. Car on n'a peut-être jamais ouï dire que la peste ait pris naissance ailleurs que chez les plus pauvres du peuple. On ne soumettrait donc à ce règlement que ceux dont les demeures trop étroites ou trop resserrées sont à tous égards fort incommodes pour le traitement des malades. Mes conseils , à cet égard , se réduisent au soulagement des pauvres , qui trouvent dans les hospices où on les place , et plus d'aisance , et de meilleurs alimens que dans leurs maisons. Quand on les transporte à tems , on ne court point le danger qu'il est naturel aux ignorans de redouter dans une maladie aussi terrible , puisque tous les jours on use avec succès la même

pratique dans la petite vérole. Quoique j'aie souvent observé combien l'inhumanité des gens chargés du soin des malades dans les hôpitaux, est préjudiciable à ceux - ci, on n'a rien de pareil à redouter dans le cas dont je parle, parce que c'est dès les commencemens du mal, que je conseille ce transport, dans un tems où les cœurs n'ont pu encore s'endurcir par le spectacle d'une longue suite de calamités. Au contraire, les ministres de santé ont alors plus d'indulgence, plus de soins; ils pensent qu'ils sont intéressés, non - seulement en vue de l'utilité publique, mais encore par l'amour de leur propre conservation, à s'opposer, de bonne - heure, aux progrès d'un mal contagieux, et à l'étouffer dès sa naissance. Ces soins attentifs ne seront pas seulement favorables aux malades; il en résulte encore un avantage évident pour ceux de leurs voisins et de leurs proches qui n'ont pas encore été atteints de la contagion. Car les pauvres étant obligés de travailler pour gagner leur vie, s'ils ne sont pas entretenus aux dépens du public, dès que la peste les a  
attaqués

attaqués , ils sont bientôt abandonnés de leur famille ; les riches craignent de les employer, et la faim consume , en peu de tems , le reste de leur vie , si la violence de la peste ne la termine plutôt.

Cette observation , que la peste commence toujours ses ravages chez les plus pauvres , est cause qu'en parlant de l'exportation des malades , je n'ai d'abord établi pour cela aucune différence à raison de celles des fortunes. Je le fais ici , afin de prévenir tout sujet de plainte , et j'indique la méthode qu'on pourrait employer , si par un revers extraordinaire , la peste venait à attaquer les riches les premiers ; et dans ce cas , je n'ai rien conseillé que je ne voulusse bien éprouver moi - même ; car ayant contracté ce mal , j'aimerais beaucoup mieux être exilé de ma propre maison , et en savoir ma famille exempte , que d'entraîner avec moi le désastre et la ruine de ceux qui seraient confinés dans le même domicile. Cette manière de traiter les familles infectées est certainement la plus conforme à l'humanité ,

qu'on puisse imaginer pour arrêter les progrès de ce terrible fléau ; elle est aussi préférable à tout ce qui a été antérieurement pratiqué chez nous à l'occasion d'autres maladies , au moins autant que le peut permettre la nature d'un fléau terrible , qu'il est question de réprimer promptement. Je la préfère donc à toutes celles qu'on a mises en usage jusqu'ici. Car , en la suivant , il n'est question que de mettre , dès les commencemens , quelques familles à l'écart , tandis que si l'on propose de consigner les maisons affectées , il faudra les mêmes soins , la même vigilance pendant tout le cours de la maladie. Je suis persuadé que si la méthode que je propose est mise en usage , on ne verra peut-être pas dix familles infectées. J'ai quelquefois vu la contagion bornée à une seule , comme les exemples que j'en apporte en font foi.

Quant à la circonscription d'une ligne autour des lieux infectés , je l'ai réglée de manière que personne n'en eût beaucoup à souffrir , et je l'ai considérée comme un

moyen peut être d'éviter de plus grandes rigueurs ; car on a pourvu à ce que chacun eût la liberté de sortir , aux conditions seulement de passer trois semaines dans un lieu assuré ; de sorte que personne n'est obligé de rester dans l'endroit infecté , s'il n'y est retenu par le besoin.

Mes conseils à cet égard , ne sont pas si généraux qu'ils ont coutume de l'être pour le reste , parce que la chose ne peut s'exécuter que difficilement dans les grandes villes ; c'est pour cela qu'on a ajouté des bornes à ces préceptes , au moyen de ces mots : *Autant qu'on le pourra.*

Comme il arrive qu'un trop grand relâchement dans l'exécution de ces ordres , menace les provinces voisines de la contagion , il arrive de même que la ville affligée n'en tire aucun avantage ; car lorsque tous ceux qui en sont sortis auront subi la quarantaine , et en porteront , avec eux , des certificats authentiques ; ils banniront tout soupçon de contagion ; ce qui réussira mieux à rétablir la sûreté du commerce ,

qu'aucun autre moyen qu'on pourrait imaginer.

Dans la dernière peste qui ravagea Londres , ce défaut de précaution avoit multiplié les difficultés pour la sortie de la ville ; chacun redoutoit , en Province , que la contagion ne lui fût communiquée par les voyageurs ; on craignoit de coucher dans les auberges , et d'y contracter la peste , qu'on y supposoit toujours apportée par quelque autre.

Cette négligence fut cause encore que la maladie ayant considérablement diminué de sa première violence , se répandit de tous côtés en Angleterre , tandis qu'elle n'avoit guère subsisté à Londres que l'espace d'un an : elle se porta de Cantorbéry et de Kent , jusqu'à Douvres ; et passant par les provinces de de Susseck , Hamshire , Dorsetshire , Essex , Suffolck , Norfolck , Cambridge , Northampton , Warvick , le comté de Derbishire , elle parvint jusqu'à Newcastle.

Comme , dans le cours de l'ouvrage , j'ai

en la plus grande attention de rendre mes préceptes conformes à la nature de la peste, de même je n'ai rien négligé pour en faciliter l'exécution dans la pratique.

Mais il est tems de finir ce préambule ; je le terminerai par des notes qui viennent de me tomber entre les mains, et qui conviennent parfaitement à mon sujet. On ne m'en a fait part qu'après que mon livre a été achevé ; de sorte que n'ayant pu les mettre à leur véritable place, j'ai préféré de les joindre ici en entier. Ces notes renferment l'abrégé de tous les édits donnés par le feu roi, pour prévenir ou pour bannir la peste, lorsque la partie d'Allemagne de sa domination en fut attaquée en l'année 1712. Je les tiens de M. Backmeister, qui fait à Hanovre les fonctions de secrétaire du roi pour les affaires germaniques, et qui était chargé de rédiger tous les édits qui y avaient relation. J'ai prié ce seigneur de me les communiquer, parce que j'étais extrêmement empressé de connaître le rapport que pourraient avoir mes avis, avec des conseils du

succès desquels j'avais beaucoup ouï parler. J'eus lieu d'être bien flatté, quand je vis qu'ils avaient entre-eux beaucoup d'analogie, et que la peste avait été absolument bornée aux villes et aux bourgs dont il est fait mention au commencement de ces notes.

« A Hanovre, le 10 février de l'an de grace  
« 1722. »

« La peste qui attaqua ce pays en 1712  
« et 1713, se répandit principalement dans  
« les lieux suivants.

### V I L L E S.

LUNENBOURG.

ZEEL.

HAARBOURG. *bis.*

### B O U R G S.

NIENFELDT.

HOLDENSTEDT.

MELLE.

BIENENBUTTEL.

ACHEM.

TREBEL.

BRINCKEM.

GOLDENSTETD.

FALLINGBOSTEL.

« Dans le dernier de ces bourgs , la peste  
 » fut apportée de Hambourg , par trois ou-  
 » vriers qui s'en étaient enfuis , et qui  
 » étaient entrés de nuit dans un grenier , où  
 » on les trouva morts le lendemain matin ,  
 » avec tous les indices de la peste. On mit  
 » le feu au grenier , et le mal ne fit aucun  
 » progrès ».

« Dès qu'un bourg était attaqué de la  
 » contagion , on formait une ligne , pour  
 » interdire à ses habitans tout commerce  
 » avec le voisinage ».

« On avait soin de fournir abondamment  
 » les malades ainsi reclus. On leur envoyait  
 » un médecin , quelques chirurgiens , un  
 » ministre pour leur donner les secours  
 » spirituels , une garde-malade , des ense-  
 » velisseuses , etc. Toutes les précautions  
 » étaient renfermées sous deux titres : le  
 » premier , de séparer exactement les ma-  
 » lades de ceux qui ne l'étaient pas ; le se-  
 » cond , de nettoyer , avec la dernière exac-  
 » titude , les maisons infectées , pour en;

» lever jusqu'au moindre soupçon de con-  
» tagion ».

« Dès que quelqu'un était pris de la ma-  
» ladie , on lui ordonnait de quitter sa mai-  
» son , pour entrer à l'hôpital destiné à cet  
» usage , et qu'on nommait *Lazaret*. Ceux  
» qu'on jugeait sains dans la même maison ,  
» étaient forcés de se mettre tous nus le  
» soir , de se revêtir d'autres habits qu'on  
» leur fournissait. On leur donnait le len-  
» demain d'autres vêtemens , et ils passaient  
» de-là , pendant quarante jour , dans une  
» autre maison qu'on leur assignait. On  
» brûlait les habits qu'ils avaient quittés au-  
» paravant. Il y avait des gens préposés  
» pour les faire changer , et pour les faire  
» jeter au feu , si cela paraissait nécessaire.  
» On pratiquait la même chose , lorsqu'au  
» sortir du lazaret , on conduisait les con-  
» valescents au lieu de la quarantaine ; et  
» enfin , après la terminaison complète de  
» la maladie , on ne dispensait pas de la  
» quarantaine , les femmes qui avaient servi

» les malades , les chirurgiens , les enter-  
 » reurs etc ».

« En été , on faisait des barraques pour  
 » les gens de la campagne , qui étaient  
 » obligés de quitter leurs maisons. La con-  
 » tagion passée , on les brûlait , lorsqu'elles  
 » ne pouvaient plus servir à cet usage. Dès  
 » qu'une maison avait été abandonnée pour  
 » cause d'infection , on en clouait exacte-  
 » ment la porte , et on y mettait des sen-  
 » tinelles pour empêcher qu'on n'en pût  
 » rien enlever. A la campagne , si la mai-  
 » son était de peu de valeur , et que la  
 » chose se pût faire sans risque , on la  
 « brûlait , et le propriétaire en était dédom-  
 » magé aux frais du public. A la ville , où  
 » il y aurait eu plus à craindre de rendre  
 » l'incendie général , on avait des gens à  
 » gages , chargés de brûler , dans la cour ,  
 « ou au-devant de la maison , tous les effets  
 » propres à conserver les germes de la con-  
 » tagion ; et lorsqu'on craignait d'effrayer  
 » le voisinage par cet appareil , on les pla-

» çait dans les tomberaux destinés au trans-  
» port des cadavres , et on allait les brûler  
» au-dehors de la ville. On avait d'abord  
» pris la coutume de cacher très-profon-  
» dément , sous terre , ces effets. Mais on  
» avait vu plusieurs fois la contagion re-  
» nouvelée par la cupidité qui les avait  
» fait déterrer «.

« Avant qu'on acquittât , aux depens du  
» public , le prix des maisons et des meu-  
» bles , on avait vu les propriétaires mettre  
» de côté bien des choses propres à renou-  
» veller la contagion ; mais dès qu'on eût  
« mis cet expédient en usage , et qu'on eût  
» payé les effets aux prix de l'estimation ,  
» on ne s'apperçut point que qui que ce  
» fût , en eût rien caché , pour le dérober  
» aux flammes ».

« En été , on laissa les troupeaux dans les  
» champs et les habitans qui n'avaient point  
» été attaqués de la peste étaient forcés d'en  
» prendre soin ; mais en hiver , on ordonna à  
» ceux qui étaient obligés , quoique sains , de  
» quitter leurs maisons , d'égorger les bestiaux

» qui s'y trouvaient , et de les enterrer à  
 » dix pieds de profondeur ».

C'est ainsi que finit la préface de la première édition.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos d'ajouter ici , que l'édit du Parlement , du 8 décembre 1720 , dont j'ai déjà fait mention , fut rendu en conformité de mes avis ; mais les deux derniers articles furent abrogés le 19 octobre de l'année suivante. L'un concerne le transport des malades ; l'autre , les lignes à former autour des lieux infectés.

Bien des gens s'imagineront peut-être qu'on a trouvé ces préceptes peu raisonnables , et que tel a été le motif qui a engagé à les réformer. C'est un soupçon dont je dois me laver , en rendant compte de la raison pour laquelle on a supprimé ces deux articles.

L'édit de suppression , en effet , n'attaque point du tout le fonds des raisonnemens. Il s'exprime en ces termes : *il est à craindre*

*que l'observation de ces règles ne paraisse un peu dure et fatigante aux citoyens de ce royaume ; mais j'ai prouvé qu'il en était tout autrement.*

Voici ce qu'il y a de vrai. Quelques membres distingués , soit parmi les lords , soit dans la chambre des communes , qui se trouvaient alors opposés au parti de la cour , prétendirent qu'on ne devait pas confier aux ministres , une autorité dont il leur serait trop facile d'abuser. Car, sous prétexte que leurs maisons auraient été infectées , ils appréhendèrent d'être mis hors de chez eux , et que la cour ne fît ainsi garder à vue ceux qui auraient le malheur de lui déplaire.

Ces terreurs étaient destituées de fondement ; mais ceux qui les éprouvèrent , ou qui les feignirent , eurent l'adresse d'exciter tant de clameurs à ce sujet , que le premier ministre crut devoir céder , pour obtenir leur silence ; et quoique une motion faite à la chambre des communes pour le rappel

de ces deux clauses eût été rejetée, cependant lors qu'elle fut ensuite portée à la chambre des pairs, il y donna son consentement et elle passa du consentement de celle des communes. Est-ce le zèle sincère pour le bien public, ou la passion des particuliers, qui ont été cause de la réformation de mon règlement? c'est-ce que je n'entreprendrai par ici de déterminer. On a souvent vu les préjugés s'élever contre de meilleurs avis peut-être, et cela doit arriver toutes les fois que l'amour de la patrie le cède à l'esprit de parti. Je n'oublierai jamais le propos que me tint un savant prélat, qui vivait encore, et qu'un zèle politique animait, sans doute, plus qu'un zèle chrétien. Il s'était fortement opposé à la promulgation de la loi. Il m'avoua cependant que celle qui concernait la quarantaine, lui avait paru très-sagement proposée; mais que ses amis et lui avaient saisi cette occasion de fournir une preuve authentique de leur animosité contre le ministère.

Au reste, rien ne contribua tant à en

laisser venir les choses à ce point, que la cessation de la peste de Marseille, et ses progrès interceptés dans les provinces. Je ne dois pas taire que cet événement heureux fut dû à une méthode semblable à celle que j'avais proposée, à quelques tempéramens près : car personne n'ignore que la contagion fut arrêtée au moyen des lignes que le régent de France fit tracer, et qu'il avait fait entourer de fossés, dont la garde était confiée à des troupes. Par ces sages précautions, non-seulement il borna les progrès du mal dans sa patrie, mais encore il l'empêcha de se communiquer aux nations voisines, qui lui furent redevables d'avoir été préservées d'une des maladies les plus terribles qui aient jamais affligé l'Europe.

Au reste, quelque sévères qu'aient pu paraître ces ordres, il faut se ressouvenir que chacun doit se considérer comme membre de la société, et qu'à ce titre, pour concourir à l'utilité commune, il faut que chacun fasse, en particulier, quelques sacrifices ; et dût-il même en éprouver un

désavantage personnel, encore doit-il donner la préférence au bien général.

Le salut du peuple est la première loi.

S'est-on jamais avisé de se plaindre de ce qu'on fait abattre la maison voisine de celle qui est en proie aux flammes, pour en préserver celles qui suivent, et sauver toute une ville de l'incendie? Un homme raisonnable pense alors que le hasard aurait pu le faire habiter dans la maison de son voisin, son voisin dans la sienne, et qu'en pareil cas, il eût été bien aise qu'on eût fait pour lui ce que la circonstance exige qu'il fasse pour les autres.

Au reste, je crois n'avoir laissé dans ces préceptes, au moins avec les restrictions que j'y ai faites, aucune trace de dureté. J'ai eu dessein, au contraire, de les conformer toujours aux sentimens de pitié et de commiseration. J'ai même une ferme confiance que celui qui voudra examiner attentivement la nature de la maladie, et les y comparer, se persuadera qu'ils sont bons, qu'ils attei-

gnent leur but , qu'ils sont même les seuls qui puissent l'atteindre. Je ne doute pas que si jamais la peste s'introduisait dans nos contrées ( ce doit Dieu nous préserver ), la voix du peuple ne fût en leur faveur , quelques illusions qu'on ait pu faire sur la perte imaginaire de la liberté , quelque aversion que puissent avoir les hommes pour la moindre gêne sous l'autorité même des gouvernemens les plus modérés.

---

---

# DE LA PESTE

EN GÉNÉRAL.

---

PREMIÈRE PARTIE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*De la nature et de l'origine de la Peste.*

MON dessein , dans cette dissertation , a été de publier les moyens que j'ai crus les plus propres à préserver ma patrie de la contagion. Il n'est donc pas inutile de faire d'abord quelques recherches sur la nature de la peste , afin de mettre le lecteur plus

à portée d'apprécier le degré de solidité sur lequel ces préceptes sont fondés. Avant donc de les détailler en particulier, je commence ici par rechercher les causes dans lesquelles la peste prend sa source. J'examinerai ensuite celles qui la rendent contagieuse.

Dès les tems les plus reculés, on regardait la peste, ainsi que bien d'autres maladies, comme des fléaux envoyés du ciel, et dont les Dieux immortels se servaient pour punir les crimes des hommes. Aussi ne songeaient-ils qu'à apaiser leur colère, en faisant des sacrifices, des lustrations (1), etc.

Je sais qu'il y a bien des choses à alléguer en faveur de cette opinion. Les livres saints nous apprennent que Dieu a souvent exercé sa vengeance sur les hommes, en les affligeant de la peste. Il n'en est pas moins vrai que cette manière de penser, puisée dans une source trop sublime peut-être, donne lieu à mille mauvais raisonnemens. D'après

---

(1) CELS., *de Med. in præfat.*

cette idée, on néglige de faire des recherches sur les causes naturelles d'une maladie. Les hommes se persuadent qu'ils n'ont qu'à se résigner, avec soumission, aux décrets de la Providence, sans oser tenter aucun des secours auxquels le Tout - Puissant a donné tant d'efficacité pour le soulagement des maux qui nous affligent (1).

Dans des siècles moins reculés, lorsque la médecine commença à s'étayer de la connaissance de la nature, Hippocrate s'opposa, avec vigueur, à ce préjugé, et soutint que c'était une erreur de reconnaître des maladies qui eussent une origine purement divine, ou qui vinssent immédiatement du ciel. Il assura qu'il n'en est aucune qu'on doive rapporter aux Dieux plutôt qu'une autre; qu'elles en dépendent toutes également, et que chacune d'elles reconnaît des causes naturelles puisées dans la Nature

---

(1) *Note du Traducteur.* \* On compte le fatalisme des Turcs, au nombre des principales causes qui contribuent à perpétuer la peste à Constantinople.

même. Le soleil, le froid, ajoute-t-ils, sont des choses divines, les vents de même, et il n'est pas moins essentiel pour cela qu'un médecin soit au fait des phénomènes que leurs variations peuvent opérer sur le corps humain (1).

Ce que ce prince de la médecine prononce d'une manière si générale, il l'a entendu de la peste comme des autres maladies. On verra combien cette façon de penser est conforme aux vrais principes de la raison, lorsque nous en serons à rechercher en détail les causes de ce terrible fléau.

Pour entrer en matière, nous commencerons par réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que la peste ne diffère d'une fièvre ordinaire que par l'intensité de ses symptômes. Car, de même qu'il est évident que la petite-vérole et la rougeole constituent un genre très-distinct de maladie, à raison de quelques symptômes qui les différencient de toute autre, de même la peste

---

(1) *Lib. de morbo sacro, et de aëre, locis et aquis.*

est d'un tout autre genre que les autres espèces de fièvres. La peste a ses symptômes, qui ne lui sont pas moins essentiels que l'éruption ne l'est à la rougeole et à la petite-vérole, qui sont elles-mêmes, comme je l'ai déjà dit dans ma *Préface*, des pestes d'un genre particulier.

Car, ainsi que la petite-vérole a coutume de purifier le corps, en produisant à sa superficie l'éruption des pustules, de même dans la peste, les humeurs en se débarassant du venin par des tumeurs, des parotides, des bubons, des anthraxs, et toutes ces éruptions sont tellement propres et spéciales à la peste, que jamais elle n'existe sans être accompagnée de quelques-unes d'elles; quoique souvent, à raison de la faiblesse du malade, il succombe, avant que la nature ait eu le tems de ménager une évacuation salutaire. Le poison mortel qui n'ait été chassé par ces tumeurs, se dépose sur les viscères, les ronge, et produit la gangrène.

C'est toujours une circonstance fâcheuse

quand ces tumeurs dans les glandes, quand ces anthraxs ne paraissent point. De même, dans les petites - véroles d'un mauvais caractère, et dans les tempéramens délicats, lorsque l'hémorragie, la diarrhée, ou quelque autre symptôme de malignité précède l'éruption, le malade meurt souvent avant qu'elle ait eu lieu.

Les médecins français, en distinguant, dans la peste de Marseille, cinq classes de maladies différentes, à raison du degré de violence de la maladie, observaient chez tous des anthraxs et des bubons, excepté chez ceux de la première classe, qui étaient pris avec tant de violence, qu'ils étaient enlevés au bout de quelques heures, ou au plus tard, dans le premier ou le second jour; car ils périssaient dans le premier assaut de la maladie, au milieu des oppressions, des anxiétés, des lypothimies qu'ils avaient contractées avec la contagion. La gangrène s'emparait, en même tems, de quelques-uns des principaux viscères, comme l'ouverture des cadavres l'a fait

voir (1). Cette observation des médecins français, confirmée, d'ailleurs, par tous les modernes qui ont écrit sur la peste, prouve évidemment qu'au lieu d'attribuer l'éruption de ces tumeurs à la violence du mal, on doit savoir qu'elles, manquent; au contraire, lorsque la maladie est à son plus haut degré. Leur éruption est facile, quand la maladie est moins dangereuse, et il n'est pas sans exemple qu'elle lui ait servi de premier indice. Cela nous est assuré non-seulement par les médecins Français, mais encore par d'autres auteurs dignes de foi. Nous sommes donc en droit de conclure que ces éruptions n'appartiennent pas moins spécialement à la peste, ne la distinguent pas moins de toute maladie que la petite-vérole et la rougeole ne sont elles mêmes indiquées par les pustules qui leur sont particulières; et comme il arrive, dans la peste, aux malades de la première classe, de même dans ces deux autres maladies, souvent la vio-

---

(1) *Obs. et Réfl. touchant la peste de Marseille*, p. 47 et suiv.

lence de la fièvre enlève les malades avant que la nature ait pu ménager quelque évacuation.

Ce malheureux état de peste , qui ne se manifestait par aucun indice extérieur , causa de grands désastres ; car les médecins et les chirurgiens préposés à l'ouverture des cadavres , ne trouvant aucune marque apparente de peste , décidèrent affirmativement que la maladie était d'un autre genre , et ils persistèrent dans cette opinion , jusqu'à ce qu'un d'entr'eux eût été la victime de sa négligence ; et eût entraîné avec lui la perte de la moitié de sa famille. Sa fausse sécurité l'avait rendu trop négligent sur ses propres intérêts.

C'est cette différence qui distingue principalement la véritable peste de ces fièvres malignes exquisés qui ont coutume de la précéder , et qui dépendent d'une singulière altération de l'air , qui accompagne aussi la peste , comme nous le prouverons ailleurs. Car on voit les malades échapper de ces fièvres , sans qu'il paraisse aucune tumeur

externe , tandis qu'il s'en joint toujours même aux plus légers assauts de la peste. De sorte que le signe pathognomonique de cette maladie manquant à ces fièvres , on n'est pas fondé à conclure qu'elles n'en sont que le premier degré. Il est plus vraisemblable qu'elles ont une nature différente ; qu'elles ne sont point contagieuses , et qu'elles ne sont point tellement liées avec la peste , qu'on ne les voie souvent régner sans être suivies de celle-ci.

Je ne pense pas d'un autre côté qu'il faille traiter de peste toute fièvre qui produit des tumeurs sur une partie quelconque du corps ; car , de même que toute pustule qui s'élève à la superficie du corps , ne suffit pas pour caractériser la petite - vérole , et que toute tumeur à l'aîne ne doit pas être , sur - le - champ , taxée de vénérienne , de même tout anthrax n'est pas pestilentiel , et la peste n'est pas la seule fièvre qui se juge par une tumeur , ou par un abcès critique qui se jette , soit sur la parotide , soit sur quelque autre glande. Ces tumeurs ,

lorsqu'elles accompagnent la peste , différent de celles qui accompagnent les autres fièvres. Car , dans le premier cas , elles se manifestent beaucoup plus promptement que dans aucun autre. Mais ce qui distingue principalement la peste de ces autres maladies , c'est qu'elle est contagieuse , au lieu que les autres ne se communiquent point , ou du moins ne le font qu'en un degré médiocre.

Je connais donc , par ce moyen , son caractère distinctif ; c'est la contagion. Ceci est fondé sur les observations les plus anciennes. Thucydide s'arrête beaucoup sur cet objet , dans la description qu'il nous a faite de la peste d'Athènes (1). Lucrèce , qui a

---

(1) Les services mutuels de la société servaient à communiquer la contagion. Les hommes périssaient par troupeaux , comme il arrive aux brebis. Ce fut la contagion qui causa cette énorme mortalité ; soit que la crainte s'étant emparée de quelques-uns , il y en eût qui périssent abandonnés et privés de secours , soit que le malade assisté communiquât son mal à celui qui voulait l'en guérir ; et c'est ainsi que les

emprunté quantité de choses de celles de Thucidide , donne aussi beaucoup à la contagion (2). Aristote a cru que la chose méritait d'être proposée dans un de ses problèmes. Il demande comment il se peut faire que ceux qui aprochent des malades , contractent la peste auprès d'eux ? Mais un témoignage d'un plus grand poids encore , en pareille matière , c'est celui de Galien , qui dit positivement qu'il est très-dangereux de rester auprès des pestiférés ; car cette maladie passe facilement d'un corps dans un autre , à-peu-près comme la gale. La chose est si évidente , que tous les hommes ont été dans la même opinion , excepté quelques novateurs , qui ont prétendu le contraire , on ne sait trop pourquoi. Ne

---

gens de bien , sur - tout , furent la victime de leur humanité et de leur vertu.

- (2) De la peste en ce tems tel fut l'horrible sort :  
 Ce mal contagieux , en sa fureur extrême ,  
 Sut plier à ses fins jusqu'à la pitié même :  
 En secourant son frère , on se donnait la mort.

LUCRET. *Lib. VI*, v. 1234, 1241.

doit-on pas être étonné, en effet, de voir élever des doutes sur ce caractère de la peste, qui la distingue tellement de toute autre maladie, qu'il suffit qu'une personne en soit attaquée dans une maison, pour qu'elle gagne bientôt toute sa famille? C'est un de ces effets de la peste, reconnu dans tous les siècles, qu'on ne peut, à ce qu'il me semble, révoquer en doute; et je ne connais pas de meilleur argument pour démontrer la contagion. On dit que la petite-vérole et la rougeole sont contagieuses, à cause de cette propriété qu'ont ces maladies de passer d'un sujet dans un autre. Quand elles se sont une fois emparées d'une maison, elles y attaquent la plus grande partie de ceux qui ne les ont pas encore éprouvées, pour peu qu'ils aient un accès libre auprès du malade. Le même argument sert à démontrer la contagion de la peste; et c'est une fausse opinion que celle de ceux qui prétendent que c'est la terreur qu'inspire le spectacle de plusieurs malades dans une maison, qui rend ceux qui l'habitent, plus exposés aux impressions de cette ma-

ladie. S'il en était ainsi , les enfans qu'on sait n'être guère susceptibles de ces appréhensions, seraient certainement moins sujets à la contagion , et l'expérience prouve précisément qu'ils le sont davantage.

Nous ne dissimulerons pas que bien des personnes ont soigné des malades avec beaucoup d'assiduité, sans contracter pour cela la contagion ; mais on ne peut tirer de-là aucune objection contre notre sentiment ; car il n'est pas plus difficile d'expliquer comment, grace à la bonne constitution de leur tempérament, il se trouve des gens qui n'éprouvent pas la peste, quoiqu'ils aient été exposés à la contagion, qu'il l'est de dire pourquoi d'autres conservent la santé dans un air vicié et corrompu. Diemerbroëck rapporte une observation étonnante, qui peut jeter ici quelque lumière. Une partie d'une famille qui s'était retirée dans une ville où la peste n'était point, est prise de ce mal, en même tems qu'une autre portion de cette même famille, qui habitait une ville pestiférée, fut attaquée

de la contagion ; ce qui n'aurait pu avoir lieu , si toute communication eût été interceptée entre les sains et les pestiférés , soit qu'elle ait eu lieu par lettres , ou de quelque autre manière que ce soit (1). Evagarius rapporte un exemple à-peu-près semblable , dans la description qu'il nous a laissée d'une peste , et qui lui parut fort extraordinaire (2). Chez plusieurs de ceux qui abandonnaient les villes infectées , la peste se manifestait , lorsqu'ils étaient dans une autre ville dont aucun des habitans n'en était attaqué. Mais pour une chose aussi évidente , il est inutile de multiplier les preuves , j'en trouve une foule sous ma main , et j'aurai occasion de m'en servir dans la suite de cet ouvrage , quand il sera question des voies au moyen desquelles se contracte la peste. Tout ce que je peux ajouter ici , c'est qu'en partant de ce principe , on peut expliquer tous les phénomènes de cette maladie , et que sans lui on n'en viendra pas à bout , sans comp-

---

(1) *De peste* , c. 4 , Annot , 6.

(2) *Hist. Ecclesiast. Lib. IV* , cap. 29.

ter toutes les autres difficultés qu'on aurait à surmonter.

Nous apprenons , par - là , pour qu'elle raison , lorsque la peste commence ses ravages dans une ville , le nombre des malades est toujours moindre , et la violence des symptômes beaucoup plus considérable. Car si ce mal n'était pas l'effet de la contagion , mais qu'il fût celui de quelque cause externe , née et entretenue insensiblement dans l'endroit , on aurait dû observer le contraire ; non - seulement il y aurait peu de malades , mais la maladie serait moins fâcheuse dans les commencemens , jusqu'à ce que les causes morbifiques eussent eu le tems de se développer , et de parvenir à leur plus haut degré de malignité. On trouve , dans le même principe , la raison pour laquelle il arrive souvent que , dans une ville infectée de la peste , il y a des citoyens qui ne la contractent point , pourvu qu'ils évitent , avec soin , tout commerce avec les pestiférés. Ce fut par ce moyen qu'à Cambridge les collèges furent préservés de

la dernière peste qui ravagea l'Angleterre, et qu'à Rome, en 1656 et 1657, les couvens d'hommes et de femmes y furent exempts de celle qu'on y éprouva (1). A Naples, où les maisons religieuses négligèrent cette précaution, elles ne furent point exemptes de la calamité commune (2). A Rome même, la contagion ne gagna pas les prisons (3), quoique la malpropreté de ces lieux les expose ordinairement encore plus à toutes sortes de maladies. Pour ne pas être taxé de prolixité sur ce chapitre, je n'ajouterai plus qu'un exemple. Je ne crois pas qu'il y ait d'autre manière d'expliquer ce qu'on observa dans la dernière peste de Londres. Sur la fin de 1604, elle commença dans la paroisse de *St. Giles's in the fields*, depuis Noël jusqu'au milieu de février, qu'elle parut s'assoupir; elle recommença dans la même paroisse, jusqu'au mois d'avril; et après une assez longue trêve, elle s'éleva

---

(1) GASTALDI, *de avert. et proflig. peste*, p. 117.

(2) *Ibid.* p. 118.

(3) *Ibid.* p. 117.

encore du même lieu , et se répandit dans toute la ville.

Mais poursuivons. Qu'on lise , avec attention , toutes les histoires de peste , et les descriptions que les auteurs en donnent ; on en trouvera fort peu , de celles au moins qui ont quelque exactitude , où l'on ne rencontre ces caractères distinctifs par lesquels cette maladie diffère de tous les autres genres de fièvres. Je ne disconviens pas qu'il n'y ait quelque chose à alléguer en faveur de l'opinion contraire , et le fait qui lui est le plus favorable existe dans nos climats (1) ; mais de pareils exemples sont très-rare , et je n'en conclus pas avec moins d'assurance , que la peste est une même et seule maladie.

Cette vérité une fois démontrée , je tâcherai de faire voir qu'elle a toujours le même berceau , et qu'elle vient ordinairement d'Afrique , d'où nous sont venues déjà deux autres maladies contagieuses , la petite-

---

(1) La sueur anglaise , la suette.

vérole et la rougeole. On voit naître partout les maladies épidémiques les plus meurtrières, comme celles qui tirent leur origine des prisons, des camps, des villes assiégées. C'est dans le sens le plus étendu que les différens auteurs les ont appellées *pestilentielle*s. Mais la véritable peste, distinguée par ses symptômes essentiels, dont nous avons donné la description, et qui court d'un pays à un autre, vient d'Afrique, comme j'espère en fournir la preuve; elle naît et se fomenté en Egypte et en Ethiopie, et le commerce de ces pays avec les autres climats en établit la contagion.

Pline observe que la peste est toujours apportée des parties méridionales dans les parties occidentales (1). Les monumens les plus authentiques que fournit l'histoire sur cette maladie, prouvent que dans tous les tems où elle s'est fait sentir, elle a toujours pris naissance en Afrique. Thucidide (2),

---

(1) *Hist. Nat.* Lib. VII.

(2) *Hist.* Lib. 2.

dans son admirable description de la fameuse peste d'Athènes, dit qu'elle avait commencé dans la haute Ethiopie, de - là, passé en Egypte, et qu'après s'être répandue dans la Perse, elle avait fini par ravager la Grèce.

Il n'est fait mention dans l'histoire ancienne, d'aucune peste dont le caractère ait été aussi terrible, que de celle qui se répandit dans l'univers en 543, sous l'empire de Justinien. On prétend qu'elle étendit sa contagion sur toute la terre et qu'elle dura cinquante-deux ans. La description qu'en fait Evagarius (1) est très-exacte; mais celle de Procope (2) est plus savante encore; et l'un et l'autre ont observé que sa première origine venait d'Ethiopie ou d'Egypte.

Ces témoignages des auteurs ont la plus grande conformité avec ce que nous rapportent les voyageurs et les commerçans qui ont été en Turquie. Ils assurent tous, en général, que la peste qui ravage fré-

---

(1) *Hist. Ecclésiast.* Lib. IV, cap. 29.

(2) *De bello Persico*, Lib. 2, cap. 22.

quemment ces régions, y est presque toujours amenée des rivages de l'Afrique, en sorte qu'à Smyrne, et dans les ports de ces climats, on reconnaît le vaisseau même qui a apporté le mal. Et dans ces derniers tems, où nous avons eu avec la Turquie un commerce plus constant, toutes les pestes qui ont attaqué notre Europe, n'ont pas reconnu d'autres sources.

La dernière qui a eu lieu en France, venait évidemment de Turquie, comme je le prouverai bientôt. De même, celle qui parut en 1709, d'abord à Dantzick, ensuite à Hambourg, à Copenhague, et qui se répandit dans toutes les villes du Nord, avait commencé à Constantinople, et s'était frayé une route par la Pologne. Celle qui a en dernier lieu, affligé Londres, avait, si l'on en doit croire le docteur Hodges, la même origine : elle venait de Hollande; mais elle avait été apporté de Turquie dans des balles de coton (1).

---

(1) Voy. HODGES, de Peste.

La plus grande mortalité qu'on ait observée, dans ces derniers tems, fut au milieu du 14<sup>e</sup>. siècle. La peste allant d'un pays en un autre, en 1346 (1), parcourut l'Égypte, la Turquie, la Grèce, la Syrie et les Indes orientales; elle y exerçait sa plus grande fureur, lorsqu'en 1347, quelques vaisseaux d'Orient la transportèrent en Sicile, à Pise, à Gênes. En 1348, elle fit irruption dans la Savoie, la Provence, le Dauphiné, la Catalogne et la Castille. L'année suivante, elle se fit sentir dans la Grande-Bretagne, en Écosse, en Irlande et en Flandre. A la fin de l'année, elle attaqua l'Allemagne, la Hongrie, le Danemarck; et dans les lieux qu'elle visita, elle fit, dit-on, un tel ravage, qu'elle n'y laissa pas la moitié des habitans (2). Comme l'Afrique éprouva aussi alors sa part de cette calamité, je ne doute pas qu'elle n'y eût pris naissance, plutôt que chez les Chinois. Ce dernier sentiment cependant est celui du D. Villani, qui l'adopte dans l'his-

---

(1) *Voy. Istorie di Matheo Villani*, Lib. 1, c. 2.

(2) *VILLANI*, *loc. citat.*

toire de ces tems-là , sur l'autorité des navigateurs Génois , qui prétendaient avoir observé à la Chine un globe de feu considérable , d'où ce fléau tirait son origine , soit que ce météore eût fait éruption du sein de la terre , ou qu'il fût tombé du ciel (2). Mais un pareil récit tient tellement du prodige , que je ne crois pas qu'on y doive ajouter grande foi , d'autant plus qu'on ne connaît aucun autre exemple de peste qui soit venue de ces climats.

Ce qu'il est important de remarquer ici , c'est que les différentes nations de l'Europe ont été plus ou moins affligées de la peste , en raison du plus ou moins grand commerce qu'elles ont eu avec l'Afrique , ou avec les parties de l'Orient qui ont plus de communication avec elle. Cette observation sert à résoudre le problème qui consiste à demander pourquoi la population , autrefois si considérable parmi les nations septentrionales , a si fort diminué de nos jours ?

---

(4) MEZERAI , *Histoire de France* , Tom. I , p. 198.

Et prouvant que dans ces tems reculés , elles n'avaient aucun commerce avec l'Afrique , et qu'elles étaient moins exposées à la peste qui naît de cette communication (1).

La ville de Marseille , fondée par une colonie de Phocéens , a toujours été célèbre par son commerce et par les grands voyages que ses habitans ont entrepris sur les côtes méridionales de l'Afrique ; aussi dans tous les tems a-t-elle été fort sujette à la peste (2).

Un auteur français , dans l'histoire qu'il a publiée de la dernière peste de Marseille (3) , en rappelle vingt autres qui y ont été observées , quoique cette ville ait une situa-

---

(1) *Note du Traducteur Coste.* \* Plût au Ciel que cette cause , assignée par notre Auteur , fût la seule dont on eût à redouter l'influence ! Il y en a un si grand nombre d'autres , tant morales que physiques , qui concourent à diminuer la population en Europe , que je suis très-persuadé qu'une visite de la véritable peste d'Afrique , faite tous les vingt ans dans nos climats , serait incomparablement moins funeste.

(2) HUET , *Histoire du commerce des Anciens.*

(3) *Relation de ce qui s'est passé à Marseille durant la dernière peste.*

tion très-agréable , et une exposition plus salubre , peut - être , qu'aucune autre ville de France , et qu'elle soit moins sujette aux épidémies ordinaires. Quand l'histoire n'en ferait pas mention , on aurait une preuve de l'existence de ces pestes précédentes dans l'ancienne pratique employée par les habitans de cette ville pour chasser la peste (1). C'était un usage adopté parmi eux de prendre un pauvre de la ville qui s'offrait de plein gré. Il était nourri , pendant un an , aux dépens du public , avec la plus grande délicatesse et la plus grande somptuosité. L'année révolue , on lui faisait faire le tour de la ville , revêtu d'habits sacrés , et entouré de fleurs ; on le chargeait d'imprécations , afin que tous les malheurs dont les citoyens étaient menacés , pussent retomber sur sa tête ; après quoi , on le précipitait dans la mer (2).

---

(1) Voy. *Serv. Comm. in Virgil. Æneid. Lib. 3. v. 37*

(2) C'était une sorte de sacrifice expiatoire semblable à celui du bouc émissaire des Hébreux. *Levitic. XVI.* Les malheureux qu'on dévouait ainsi , étaient appelés *κατάρματα* purgationes , expiations. *V. ARISTOPH. in Plut. v. 454, et in equit. v. 1133, et Scholiast. ibid.*

On trouve dans l'histoire de Procope, que j'ai déjà citée, la preuve de l'efficacité que j'ai attribuée au commerce pour la propagation de la peste. Car il observe que c'est toujours des villes maritimes qu'elle se communique dans l'intérieur des provinces, et on le voit assez par l'expérience.

Ce mal étant seul de son espèce, et naissant toujours en Afrique, comme nous venons de le dire, il nous reste à chercher la raison pour laquelle il prend son origine et son accroissement dans cette région seule, et jamais dans aucune autre. Examinons attentivement ce qui n'est propre qu'à ce pays; nous y trouverons nécessairement les

---

Suidas ajoute que lorsqu'on jettait à l'eau ceux qui avaient été ainsi dévoués, on prononçait ces paroles : *Sois notre victime d'expiation*; et je remarquerai, en passant, que Saint-Paul, dans la première *Épître aux Corinthiens*, ch. IV, V. 13, parlant de lui-même dit : « Nous avons été pris pour être les victimes de la société, et dignes d'être exceptés du nombre des hommes, pour servir d'expiation aux péchés du genre-humain. »

causes qui produisent ce fléau. Je vais donc rapporter en abrégé ce que nous savons du Caire et de l'Ethiopie, qui sont les deux pépinières de la peste les plus fameuses. Tous les voyageurs s'accordent à dire que, de toute l'Afrique, ces lieux sont les plus sujets à être dévastés par ce fléau.

Le Caire est très-peuplé. Ses habitants sont misérables et mal-propres. Ses rues sont étroites et resserrées. La ville est située dans une plaine sabloneuse, au déclin d'une montagne qui la préserve des vents, et l'expose aux ardeurs brûlantes du soleil. Elle est traversée par un grand canal qui reçoit ses eaux des débordemens du Nil; et qui se dessèche, lorsqu'il se retire. Le peuple jette dans ce canal toutes sortes d'immondices, d'où résulte un limon d'une puanteur extraordinaire, et très-nuisible à la santé (1). Aussi la peste s'y fait sentir régulièrement chaque année, et ses ravages ne cessent que quand l'eau du Nil, remplissant le canal,

---

(1) LE BRUN, *Voyage au Levant*, ch. 38.

entraîne avec elle le limon, les cadavres des animaux, et toutes les ordures qu'il contenait, et que les vents froids qui viennent à souffler, contribuent aussi à rendre l'air plus pur.

Cette quantité monstrueuse de sauterelles qui ravagent les productions du sol en Éthiopie, et qui y ont plus d'une fois amené la famine, est encore un nouveau sujet de calamité pour ces climats. A moins qu'elles ne soient emportées par les vents dans la mer, elles sont susceptibles en mourant et en pourrissant sur les lieux d'y engendrer la peste (1). Car ce qui contribue à fomenteur, et à accroître la putréfaction, c'est la grande intempérie de l'atmosphère qui règne dans ces climats, où, dans une seule saison de l'année, on éprouve quatre mois de pluies continuelles (2). On a observé que la peste s'y manifeste plus fréquemment, lorsqu'il

---

(1) *Voy.* LUDOLF, *Hist. Æthiop.* Lib. 1, cap. 13, et D. AUGUSTINUS, Lib. 3, *de civitate Dei.*

(2) *Voy.* LUDOLF, *Ibid.* Lib. 1, cap. 5, et *Comment.*

y a eu beaucoup de pluies pendant les chaleurs de juillet et d'août (3), lorsque la terre est, comme dit Lucrece, frappée à contre-tems de pluies et de chaleurs simultanées (4).

Si nous comparons ces effets de l'intempérie des saisons dans les climats brûlans de l'Ethiopie, avec ce que les médecins Arabes ont dit de la peste (5), qu'elle prend sa source dans les vapeurs qui s'élèvent de la terre humectée, lorsque la chaleur et le silence des vents les favorisent, nous saisirons facilement la véritable cause de ce mal. En rapprochant ces observations les unes des autres, on peut conclure que la peste naît de la putréfaction qui existe constamment dans ces climats, sur-tout s'il survient dans l'atmosphère quelque altération propre à la porter à son plus haut degré, et que cette putréfaction naisse du règne animal.

---

(1) JOANN. LEO. *Hist. Afric. Lib. I,*

(2) *Lib. VI, v. 1160.*

(3) RHAS. et AVICENN.

Il est évident que les corps de tous les animaux peuvent se convertir en une matière propre à produire cette calamité. C'est ce qu'on voit arriver tous les jours dans ceux qui sont attaqués de la peste ; leurs humeurs peuvent s'altérer au point de communiquer l'infection à d'autres. Il est assez vraisemblable que les molécules volatiles qui abondent dans le corps des animaux , peuvent , par l'effet de la corruption de l'air , telle qu'elle peut avoir lieu en Ethiopie dans les très-grandes chaleurs , se convertir , au moyen de la putréfaction , en une matière analogue au miasme pestilentiel. Car dans nos régions , où nous jouissons d'un ciel beaucoup plus tempéré , les corps acquièrent quelquefois un tel degré d'acrimonie , qu'il n'est aucune substance à laquelle la putréfaction en puisse communiquer un pareil : aussi s'en exhale-t-il une émanation qui est on ne peut pas plus préjudiciable à ceux qui se trouvent compris dans la sphère de leur influence. C'est ce qu'on voit dans ces humeurs délétères et vénéneuses qui se forment dans les cadavres en

état de putréfaction. J'en ai rapporté un exemple très-frappant (1), et l'on en pourroit citer beaucoup d'autres, s'il étoit nécessaire. Les hydropiques, et ceux qui ont des tumeurs cancéreuses, en fourniraient. Nous voyons même, dans nos climats septentrionaux, des effets terribles de la pourriture animale, dans ces fièvres qui attaquent les hommes rassemblés dans les camps, dans les places assiégées, dans les prisons, quoique le degré de malignité qui les accompagne, ne soit pas, à beaucoup près, aussi violent que celui de la peste.

Dès le tems les plus reculés, on a tellement senti combien la putréfaction des cadavres est propre à produire la peste, que les anciens Egyptiens ne rendaient un culte divin à l'oiseau Ibis, qu'à raison de l'important service qu'il rendait, en enlevant et mangeant la plus grande partie des serpents qui y abondent; car on avait observé que la putréfaction de leurs cadavres ne

---

(1) *Essais sur les poisons.*

causait pas moins d'accidents , après leur mort , que leur morsure n'en avait causé durant leur vie (1).

Mais il n'est aucun genre de putréfaction qui , sous le ciel tempéré dont nous jouissons en Europe , puisse acquérir l'efficacité requise pour produire la peste ; et nous apprenons , de l'observation constante des médecins Arabes , qu'il faut , même dans les climats les plus brûlants , une certaine intempérie de l'air , soit pour procurer à ces substances nuisibles un pareil degré de corruption , soit pour disposer davantage les corps à contracter la malignité qui en émane. L'une et l'autre de ces dispositions doit être due principalement aux qualités de l'air dont nous avons fait mention , pourvu

---

(1) Cicéron , *de Nat. deor.* Lib. 1 , § 36 , dit , en parlant de ces oiseaux , qu'ils détournent la peste de l'Egypte , en tuant et consumant les serpents que le vent d'Afrique apporte des déserts de la Lybie ; ce qui fait que ces reptiles ne peuvent nuire , ni par leur morsure durant leur vie , ni par la puanteur qu'ils exhalent après leur mort.

qu'elles agissent de concert, et pendant un certain tems.

Tout ce que nous venons de dire ici sur l'origine de la peste, est si évident, que je ne peux concevoir comment il se trouve des auteurs qui rejettent absolument ces causes, et qui aiment mieux recourir à des qualités occultes, à la malignité de certains aspects des astres, à des émanations minérales d'arsenic, de bitume, et à d'autres idées qui n'ont de fondement que dans l'imagination qui les enfante.

Mon dessein cependant, n'est pas que ce que je dis ici, soit pris tellement à la lettre, qu'on me soupçonnât de vouloir exclure des causes de la peste les autres altérations auxquelles l'air peut être sujet. Il en est de moins évidentes que sa chaleur et son humidité; et lorsque celles-ci ont produit le mal, les autres peuvent très-bien contribuer à le rendre plus efficace. Je suis persuadé que cela arrive quelquefois ainsi. C'est ce qu'on observe parmi nous dans une autre maladie contagieuse, dans la petite-vérole, qui

qui se propage ordinairement , et exerce ses ravages avec bien plus de violence , quand l'humidité se joint à la chaleur de l'air mais qui souvent n'est pas moins funeste dans la constitution contraire, lorsqu'un hiver est sec et froid. Mais produire une maladie , ou, lorsqu'elle est produite , lui ajouter des forces , sont deux choses très-différentes. Quoiqu'on ne puisse désavouer qu'il n'y ait dans l'air quelque chose de caché propre à favoriser la première éruption de la maladie , les auteurs qui osent déterminer la nature spécifique de ces altérations , n'en sont pas moins répréhensibles , parce que nous n'avons aucun moyen de la connaître : car elles ne produisent à nos sens aucun indice direct qui puisse servir à les caractériser ; et leurs effets , en ajoutant à l'efficacité de la peste , n'insinuent rien à l'esprit qui soit capable de l'instruire sur leur nature spécifique.

Voici tout ce que nous savons de précis : la peste , quelle que soit sa cause , est de nature , lorsqu'elle est admise dans le corps humain , à altérer le sang , de manière que

R

toutes les humeurs contractent une qualité corrosive, dont l'effet est, ou de détruire tout l'intérieur par l'inflammation et la gangrène, ou de produire, à l'extérieur, des bubons et des anthraxs, d'où sort, par la suppuration, une matière propre à propager la maladie. Nous allons voir dans le chapitre suivant, de quelle manière se fait cette propagation.

---

## C H A P I T R E I I.

*Des causes qui répandent la peste.*

Nous nous sommes jusqu'ici arrêtés à rechercher l'origine de la peste , afin de prévenir toutes les objections qu'on pourrait faire contre l'influence des causes qui paraissent la favoriser , et contribuer à la répandre dans nos climats. C'est par la contagion qu'elle se propage. Ceux qui ont peine à comprendre l'efficacité de l'infection , qui ne peuvent imaginer la subtilité et l'extrême ténuité qui rend le miasme contagieux si susceptible de passer d'un sujet dans un autre , ont contume d'attribuer l'éruption de cette maladie à quelque qualité maligne de l'air , qu'ils supposent née dans le lieu où elle se manifeste : d'autres , fortement persuadés , sur les raisons les plus solides , que la peste est d'une nature contagieuse , ont absolument nié l'influence de l'air sur la propagation de cette maladie. L'un et

l'autre de ces objets méritent respectivement qu'on les pèse , et qu'on les examine : d'un côté , la contagion spéciale à cette maladie ; de l'autre , la force que l'intempérie de l'air ajoute à la contagion. Mon dessein , dans ce chapitre , est d'assigner les bornes de l'une et de l'autre de ces causes , et de rapporter à chacune les effets qui lui sont dûs.

Pour y parvenir , je rappellerai à trois chefs principaux les causes propres à répandre la peste ; savoir , la communication avec les malades , le transport des meubles infectés , et la corruption de l'air.

Il y a plusieurs maladies qui se communiquent , mais elles ne le font pas toutes de même. L'hydrophobie se contracte au moyen du mélange de l'humeur vénéneuse de l'animal enragé , avec le sang de celui qui ne l'est pas , soit que ce mélange se fasse au moyen de la morsure , soit de toute autre manière. La gale se gagne par le seul contact. La maladie vénérienne , pour se propager , exige une fréquentation plus intime.

La rougeole , la petite-vérole et la peste , se communiquent , pour peu qu'on approche de ceux qui en sont infectés. Dans ces trois dernières maladies , il suffit , pour être exposé à la contagion , d'habiter sous le même toit , ou d'avoir quelque commerce avec les malades.

Nous avons dit dans la *Préface* , qu'on avait communiqué la peste à des chiens , en insinuant dans leurs veines de la bile , du sang ou de l'urine de pestiférés. Ces expériences prouvent que dans cette maladie , toute la masse des humeurs est viciée , et portée au plus haut point de putréfaction. Il n'est donc pas difficile de comprendre comment il peut se faire que toutes les liqueurs , étant ainsi dégénérées , corrompent l'atmosphère par leurs émanations pernicieuses. Cela doit avoir lieu bien plus spécialement encore , quand les humeurs sont dans leur plus grande fermentation ; c'est-à-dire , lorsque la fièvre est à son plus haut degré ; car on a observé de tout tems que les liqueurs , dans le moment où elles

sont parvenues au plus haut degré de fermentation , c'est-à-dire , au plus haut degré de la fièvre , tendent , par l'effet du mouvement intestin qui les agite , à faire évacuer une grande quantité de leurs parties les plus subtiles : cette évacuation a lieu en plus grande abondance dans les glandes du corps où il se fait des sécrétions plus copieuses , et dont la quantité peut augmenter facilement. Telles sont les glandes qui se déchargent dans la bouche ; telles sont celles de la peau ; ce sont elles qui communiquent à l'air une plus grande quantité de particules contagieuses , qui venant à passer dans le corps de l'homme sain , agissent à la manière des ferments ordinaires , et produisent dans ses humeurs les mêmes mouvemens tumultueux qui se passaient dans celles du pestiféré.

Ces émanations s'introduisent dans le corps de deux manières , ou par la respiration , ou par les pores de la peau , mais sur-tout par cette dernière voie.

L'air que nous respirons communique

quelque chose de particulier au sang. Je regarde cela comme très-certain.

Ce qui le démontre , c'est que le même air ne peut long-tems suffire aux usages de la respiration , quoiqu'il puisse encore enfler le poumon , et faire circuler le sang. Ce que m'a rapporté le savant Halley , confirme encore cette vérité. S'étant enfoncé sous l'eau à une certaine profondeur , dans sa machine du plongeur , il s'aperçut que dans cet air , beaucoup plus dense que celui auquel nous sommes habitués , il respirait plus rarement que sur terre ; ce qui prouve , d'une manière assez vraisemblable , que le principal avantage de la respiration est de porter dans le sang quelques parties subtiles ; car le poumon admettant à-la-fois une plus grande quantité d'air , admettait aussi un plus grand nombre de ces molécules subtiles , et conséquemment il n'était pas besoin , pour entretenir la vie , d'une respiration si fréquente.

Quant aux pores de la peau , on sait qu'il en émane continuellement une très-grande

quantité d'humeurs , sous le nom de *sueur* et de *transpiration*. N'est-il pas vraisemblable que les mêmes ouvertures servent à livrer passage aux atômes les plus subtils , qui pénètrent ainsi jusqu'à l'intérieur de nos corps ? La chose se démontre par l'effet des onguents et des bains chauds : leur efficacité n'est due qu'à l'admission de leurs parties les plus déliées qui passent ainsi dans le sang.

On s'imagine communément que c'est le sang seul qui contracte le danger de ces émanations pernicieuses ; mais je crois qu'il y a dans le corps un autre fluide qui , dans les maladies , est affecté au moins aussi vivement , je veux dire le fluide nerveux , ou les esprits animaux ; car ce liquide étant le principal agent de tous nos mouvemens et de toutes sensations , contribuant , autant qu'il le fait , aux sécrétions et à la circulation du sang même , ne peut guère éprouver d'altérations considérables , sans qu'il en résulte de grands troubles dans l'économie animale ; car il n'est guère possible

que toute la masse du sang contracte un si énorme degré de corruption, en aussi peu de tems qu'en mettent à se manifester les symptômes les plus fâcheux. Ceux des pestiférés de Marseille, qui formèrent la première classe, étaient presque tous des crocheteurs qui avaient été employés à porter et à serrer des hardes infectées de la contagion dans le lazaret de Marseille : ils succombèrent à la première attaque du mal, presque en s'apercevant qu'ils étaient malades ; le frisson, le tremblement, la cardialgie s'emparaient d'eux : ils étaient pris de vomissemens, de vertiges, de pesanteurs de tête, de langueurs, d'anxiétés universelles : leur pouls devenait petit et inégal, et ils périssaient au bout de quelques heures.

Des effets aussi prompts et aussi terribles sont nécessairement dûs à quelques corpuscules d'une activité extraordinaire, qui venant à se mêler à un fluide très-subtil, en altèrent les propriétés. Ce fluide très-subtil, c'est le liquide nerveux.

On ne doit pas s'attendre à ce que nous

expliquions comment se fait cette altération. Il est un voile qui couvre à nos yeux les lois par lesquelles cet univers est gouverné; celles en vertu desquelles s'attirent ou se repoussent mutuellement les divers corps qui nous environnent; la raison pour laquelle les différentes molécules de matière subtile cherchent à se rapprocher; pourquoi elles agissent avec tant d'activité les unes sur les autres, sur-tout dans le corps animal, dont la structure est si délicate, et qui, de tous les ouvrages de l'Auteur de la Nature, est peut-être le plus compliqué. Mais n'est-il pas permis de proposer là-dessus quelques conjectures? Notre grand Newton, dont les découvertes admirables ont surpassé l'attente des esprits les plus pénétrants, reconnaît dans l'univers un fluide subtil, très-élastique, répandu partout, et dont la force et l'efficacité sont très-considérables. Il lui attribue la réfraction et la réflexion des rayons de la lumière; il suppose que c'est par les vibrations de ce fluide que la lumière communique la chaleur aux corps; et prétend en outre que

ce même fluide en pénétrant promptement toutes les substances , opère la plupart des effets qu'elles produisent les unes sur les autres.

Maintenant , il est très-probable que les esprits animaux sont une liqueur subtile sécrétée dans le cerveau , et destinée à être portée dans les nerfs.

Il n'est pas moins vraisemblable qu'il est de la nature de cette liqueur d'absorber une quantité considérable de ce fluide élastique ; ce qui en fait une substance vitale d'une grande énergie. Une telle liqueur , susceptible des plus grandes altérations , par l'approximation ou le mélange de quelques autres corps que ce soit , doit être d'une nature différente de la sienne. C'est ainsi que nous voyons du mélange de divers esprits chimiques naître une très - grande fermentation , et résulter un composé absolument différent des premiers.

Si une fois donc on reconnaît que ces émanations du corps du pestiféré sont

des particules volatiles et inflammables qui emportent avec elles les propriétés des sucs dont elles procèdent , on comprend facilement de quelle manière , admise dans le fluide nerveux d'un homme sain , elles le troubleront au point de lui communiquer ses qualités nuisibles , et de le rendre impropre aux usages de l'économie animale : mais nous nous occuperons plus amplement ailleurs de cet objet.

Voilà une des causes qui servent à étendre et à propager la peste une fois déclarée. Mais il en est une d'un autre genre , dont j'ai déjà fait mention , et qui y contribue encore plus. Ce sont les effets qu'on apporte d'un lieu infecté. La première agit d'homme à homme , porte l'infection d'une maison à une autre , peut-être d'une ville à une autre ville , si elles ne sont pas bien éloignées. Mais celle-ci transporte la contagion aux régions les plus lointaines. De-là les frayeurs des Européens qui s'adonnent au commerce ; de - là s'est introduite la précaution de faire observer la quarantaine ,

pour éviter les accidens. Cette méthode , généralement admise , démontre qu'il est possible que la contagion soit amenée avec des marchandises ; et l'on ne se persuadera pas aisément qu'il y eût , à cet égard , un accord aussi général , si cette coutume n'é-  
tait pas fondée sur les raisons les plus judi-  
cieuses.

On ne manque pas d'exemples qui prou-  
vent plus précisément encore que la peste  
a été apportée avec différentes marchandises ,  
des lieux qui en étaient infectés. Je ferai  
mention de plusieurs dans le cours de cet  
ouvrage ; mais je n'en citerai que trois pour  
le présent. Le premier , sera celui de la  
peste introduite à Rome , en 1656. Il est  
constant qu'elle vint de Naples , dans dif-  
férentes marchandises , et dans des hardes ,  
et qu'elle se déclara d'abord au port Nep-  
tuno. De-là elle passa au château de Saint-  
Laurent , où elle resta quelque tems avant  
son entrée à Rome ( 1 ). Ce qu'on raconte  
de l'invasion de la peste à Marseille , nous

---

(1) GUASTALDI , *de Peste* , p. 116.

fournit le second exemple. Ces relations méritent qu'on y ajoute foi, ayant été rédigées avec la plus grande exactitude (1). Il est certain, d'après elles, que ce fléau fut amené du Levant dans des marchandises infectées ; car celui qui mourut le premier, était un des gens de l'équipage du vaisseau sur lequel étaient venues ces marchandises. Ceux qui avaient été commis à la garde de la quarantaine, pour ces effets, furent des premiers attaqués, et celui qui périt après eux, fut le chirurgien nommé par le magistrat pour l'examen de leurs cadavres.

Si l'on veut considérer tout ceci attentivement et sans préjugés, il y en a plus qu'il n'en faut, pour ne plus laisser de doutes à ceux qui croient que les marchandises ne peuvent communiquer la contagion : la chose est d'une évidence à ôter tout scrupule à cet égard. Peut-être, avant l'arrivée de ces marchandises, avait-on

---

(1) *Journal de ce qui s'est passé à Marseille.*

éprouvé à Marseille quelque fièvre maligne , à laquelle on aura donné le nom de *pestilentielle* ; mais aucune n'aura vraiment mérité celui de peste , comme je l'ai déjà démontré. Au contraire , il faut bien distinguer la véritable peste d'avec ces maladies , si l'on veut éviter l'erreur dans les raisonnemens qu'on peut faire à ce sujet.

Peut-être , comme je disois , s'était-il élevé à Marseille quelque fièvre maligne , avant que ces marchandises y eussent été débarquées. Peut-être alléguera-t-on un ou deux exemples de fièvres accompagnées de quelque éruption , qui leur aura donné plus de ressemblance avec la peste. C'est ce que j'ai eu lieu d'observer à Londres. Mais on ne peut pas dire qu'il eût paru , avant ce tems , rien d'analogue à la véritable peste ; car il s'écoula six semaines entières , depuis le jour que ces matelots s'étant mis au lit , effrayèrent tout le monde sur les dangers de la peste ; il s'écoula , dis-je , six semaines , jusqu'à ce que le Magistrat fût averti de la mort de quelqu'un enlevé par

cette maladie. Il me paraît inoui que dans un tems chaud , sur-tout , la peste ait accordé une si longue trêve.

Celle qui a fait, cette année , de si énormes ravages à Messine , me fournit le troisième exemple de ce genre. La relation autorisée et publiée à Londres , fait foi qu'un bâtiment génois , venant d'Orient , aborda à Messine (1). Comme on apprit qu'un des matelots , pour avoir fouillé dans des caisses pleines d'étoffes de coton , qu'il avait achetées à Patras , dans le Péloponèse , où la fièvre régnait alors , en était mort dans la traversée , on eut grand soin de prescrire la quarantaine à tout ce qui composait cet équipage. Mais , pendant ce tems-là , les étoffes de coton furent introduites clandestinement. Le pilote et quelques matelots périrent de la peste en trois jours ; ce qui engagea à brûler le vaisseau. Les toiles qui avaient été recélées restèrent cachées pendant quelque temps ; mais peu après, elles

---

(1) Voy. *The London Gazette* , Jul. 23, 1743.

furent

furent exposées en vente. Dès-lors la maladie se déclara dans le quartier de la ville où elle s'était faite , et la contagion se répandit bientôt dans tous les autres.

Je ne crois pas hors de propos , pour confirmer les exemples que je viens de citer , de rapporter ici les mêmes effets produits relativement à la petite vérole , par le transport de diverses marchandises : j'en tiens la relation d'un homme dont le témoignage ne peut être révoqué en doute. Cette maladie est souvent portée , comme une peste , de ces régions , jusqu'aux Indes orientales et occidentales : elle a même une fois passé des Indes orientales jusqu'au Cap de Bonne - Espérance , de la manière que je vais le dire. En 1718 , on y vit arriver un vaisseau parti des Indes orientales : trois enfans étaient morts de la petite-vérole dans la traversée. On renferme dans un coffre les linges sales qui avaient été à leur usage. Dès que l'équipage est débarqué , on les en tire , et on les donne à laver à des blanchisseuses du pays. A peine y ont - elles touché , qu'elles sont prises de

la petite - vérole , qui se répand bientôt à plusieurs milles , et fait un tel ravage , qu'elle enlève la majeure partie des habitans.

Il y a bien des auteurs à qui il a paru impossible de concevoir comment les germes de contagion peuvent être apportés avec des marchandises. Ils ont eu recours , pour expliquer cette contagion , à des insectes , dont ils ont supposé que les œufs transportés d'un pays infecté , et éclos dans un autre , pouvaient , dans ce dernier , produire la maladie. Mais comme cette supposition n'est établie sur aucune observation , je ne crois pas qu'il soit à propos de s'en occuper ; d'autant plus que si l'on est en droit de présumer , d'après nos conjectures , que la matière de la contagion soit une substance active née de la putréfaction animale , il n'est pas bien difficile de concevoir comment elle peut se conserver dans les pores de ces corps lâches , sur-tout si elle y est pressée et ramassée en une certaine quantité.

Personne n'ignore combien de tems les aromates conservent leur odeur , si on les enveloppe convenablement ; et il faut faire attention que ceux dans lesquels elle se fait le mieux sentir , comme le musc , la civette , sont des suc's tirés du règne animal , ainsi que la matière dont nous parlons. Les substances qui conservent le plus long-tems l'odeur que ces aromates leur ont communiquée , sont aussi les plus propres à contracter et à propager la contagion , comme la peau des animaux , la plume , la soie , les poils , la laine , le coton , le lin , qui sont la plupart tirés du règne animal.

Il n'est rien de plus propre à donner une idée précise de l'infection et la manière dont elle se propage , que les émanations des corps odoriférans. Il en est qui communiquent promptement aux esprits animaux une vigueur étonnante ; d'autres les dépriment instantanément. Ne peut-on pas en conclure , avec raison , que les molécules actives émanées de ces substances , n'agissent pas d'une autre manière que les cer-

puscules pestilentiels, et que la contagion n'est autre chose que l'effet d'une substance volatile et nuisible attirée dans l'intérieur de l'économie animale par le sens de l'odorat.

Nous avons assigné, pour la troisième cause de la propagation du mal, le vice de l'atmosphère. Quelque bonne que soit la constitution de l'air, la maladie peut passer d'un corps malade à un corps sain. C'est ainsi que la peste gagne tous les passagers qui se trouvent dans un vaisseau, quoique le vent les ait jettés dans un air bien différent de celui d'où elle tire son origine. On en a un exemple bien mémorable dans la peste qui courut à Gênes en 1656. Onze personnes, pour éviter la contagion, s'embarquent sur une felouque, à dessein de gagner les côtes de Provence. A peine ont-elles mis à la voile, qu'une d'elles tombant malade de la peste, la communique à ses compagnons, qui y succombent les uns après les autres. Comme on ne voulut leur laisser prendre terre en aucun endroit, ils furent

obligés de rebrousser chemin , et quand la felouque fut de retour à Gènes , il n'y restait plus qu'un seul homme. Il est vrai que quand l'air est bon , communément la contagion ne gagne pas (1) , et que les molécules propres à l'étendre , sont bientôt dispersées et anéanties : mais aussi , quand il est vicié , les particules contagieuses , mêlées à celles qui sont le produit de la corruption locale , forment un tout d'une nature plus active et plus maligne encore ; la matière de la contagion prend de nouvelles forces , et elle peut agir à une distance plus considérable du corps dont elle émane.

En général , un air chaud paraît beaucoup plus propre à fomenter et à étendre la contagion. C'est une chose qui ne paraîtra pas douteuse , si l'on fait attention qu'il n'est pas d'émanation qui ne se répande beaucoup plus , lorsque l'atmosphère a un certain degré de chaleur , que lorsque l'air est froid (2) ; mais dès qu'une humidité mal-

---

(1) Toulon , *Traité de la peste.*

(2) *Note du Traducteur.* \* Notre auteur veut parler

saine , les grandes chaleurs et le silence des vents se trouveront réunis , il n'est pas douteux que toutes ces circonstances ne puissent servir à étendre la peste , dans quelque pays que ce soit , puisqu'elles suffisent dans d'autres pour lui donner naissance.

Hippocrate ( 2 ) , en décrivant la fièvre

---

d'un degré de chaleur modéré et humide ; car dans un tems très-chaud et très-sec , le sens de l'odorat a peu d'énergie , parce que les houppes nerveuses desséchées sont insensibles : il est probable , d'un autre côté , que la chaleur excessive sublime les émanations des corps odorans au-dessus de notre portée. Les chasseurs n'ignorent pas que dans le fort de la chaleur , les chiens n'ont point de nez : il y a plus , c'est que je crois l'ardeur brûlante du soleil plus propre à empêcher la putréfaction , que le grand froid , parce qu'elle déphlegme entièrement les corps. Nous en avons un exemple dans les pendus d'Été , et dans quelques - unes des momies qui nous viennent d'Afrique , et qui ne sont autre chose que les corps de quelques voyageurs ensevelis par les vents dans les sables brûlans de ces climats.

(2) *Epid. Lib. 3.* Quoique bien des gens aient prétendu que la constitution de l'air dont Hippocrate fait ici la description , ne soit pas celle qui accompagne la peste , Galien est de ce sentiment. *Lib. de temp. Lib. 1, c. 14, et in Lib. de differ. febr. c. 4.*

pestilentielle du climat qu'il habitait , accuse la même constitution de l'air que celle dont les médecins Arabes ont fait mention , et qui avait précédé la peste en Afrique. Mercurialis (1) en avait observé une pareille à Padoue , et Gassendi (2) à Digne. D'ailleurs , ce que nous avons dit dans le chapitre précédent sur les qualités sensibles du mauvais air , suffit pour démontrer combien il est propre à favoriser la propagation des maladies contagieuses , en communiquant aux corps une plus grande disposition aux maladies en général.

Il y a encore dans l'air d'autres qualités nuisibles propres à contribuer à la propagation de la peste , et qui ne méritent peut-être pas moins d'attention que sa grande chaleur. Au moment où la chaleur de la saison augmente , la peste quelquefois cesse et s'arrête à raison de ce que la qualité de l'air s'améliore. On voit à Smyrne , où la

---

(1) MERCURIAL. PRÆLECT. PUTAV. de *Pestilentia*.

(2) *Histor. Eccles. Diniensis.*

peste est apportée tous les ans par quelque vaisseau ; qu'elle y fait ordinairement rémission vers le vingt - quatre juin , parce que le ciel étant sec et serein dans ce tems , les vapeurs qui épaississent la moyenne région de l'air au printems , s'élèvent alors , et se dissipent. Cependant , la chaleur de l'air contribue tellement à introduire la contagion , que si quelque vaisseau pestiféré aborde à Smyrne en hiver , dans les mois de novembre , décembre , janvier ou février , la maladie n'y fait jamais de progrès ; au lieu que si elle y est apportée au mois d'avril , ou un peu plus tard , elle y commence brusquement ses ravages , jusqu'à ce qu'elle soit dissipée à la date dont nous venons de faire mention.

Ce que nous avons dit précédemment des altérations inconnues de l'air , propres à fomenter la contagion , se peut appliquer aussi à nos climats. J'en trouve la preuve dans la dernière peste qui a affligé Londres. Elle resta confinée dans une ou deux maisons pendant les rigueurs de l'hiver , et sa

malignité ne se manifesta qu'au printems , où la chaleur de la saison lui communiqua de nouvelles forces. L'hiver suivant , la contagion fut supprimée au point que , quoique la moitié des paroisses fut encore infectée de la maladie au mois de décembre , elle ne s'étendit pas davantage.

Il n'est pas douteux que l'altération de l'air n'ajoute beaucoup de malignité aux atômes contagieux. Autrement , il serait très-difficile de comprendre pourquoi , lorsque la peste est introduite dans un lieu , elle n'y cesse qu'après avoir causé la destruction de tous les habitans. Cependant cela se conçoit très-facilement , si l'on suppose ces qualités de l'air corrigées , et qu'il soit assez pur pour vaincre et surmonter entièrement la malignité de la peste.

D'un autre côté , il ne parait pas que l'air , quelque vicié qu'il soit , puisse jamais acquérir un degré de corruption assez considérable pour répandre la peste à une certaine distance. Elle passe plus communé-

ment d'une ville à une autre , ou parce que des malades y portent l'infection , ou parce qu'elle y est introduite par des meubles. Car il y a nombre d'exemples qui prouvent que la peste a ravagé certaines villes , tandis que les villes et les bourgs voisins en étaient absolument exempts. C'est ce qui fait qu'elle passe quelquefois d'un endroit à un autre d'une manière tout-à-fait irrégulière. M. de Thou (1) rapporte que la peste d'Italie se fit sentir , dans la même année , à Vérone et à Trente , l'année suivante à Venise et à Padoue , et qu'elle épargna Vicence , qui est entre deux , tandis que cette ville l'éprouva , à son tour , l'année d'après : preuve bien évidente que ce ne fut pas au moyen de l'air , que la contagion passa de Vérone à Padoue et à Venise ; car un air infecté eût répandu , d'une manière égale , le même fléau sur tout son passage. On a encore eu , en dernier lieu , un exemple semblable en France. La peste de Provence passa , à plusieurs lieues , dans le Gévaudan.

---

(1) *Hist.* Lib. LXII.

Il est vrai néanmoins qu'ordinairement elle se propage plutôt dans le voisinage ; ce qui dépend probablement de ce que les nécessités de la vie établissent un certain commerce entre voisins. La texture subtile des parties contagieuses élude les précautions même les plus sévères, et l'infection gagne encore au moyen de ceux qui, pour l'éviter, se réfugient dans le voisinage.

J'avoue qu'il serait difficile de démontrer que, lorsque la peste fait de grands ravages dans une ville, le nombre des malades ne puisse jamais être assez considérable pour charger l'air d'émanations putrides, au point qu'elles soient susceptibles d'être transférés par les vents dans une ville ou un village voisin, sans se trouver auparavant dispersées ou atténuées de manière à ne produire aucun effet dangereux. Cette démonstration serait d'autant moins facile, qu'il n'est pas extraordinaire qu'un fluide atmosphérique soit tellement chargé d'atômes nuisibles, qu'il ne laisse aucun endroit de la ville exempt de la contagion, que même quand

la maladie est à son plus haut degré de malignité, tous les habitans en sont infectés; ceux qui se tiennent près des malades, comme ceux qui s'en éloignent, quoiqu'au commencement de la peste, s'éloigner des pestiférés, soit un moyen efficace de se préserver de la contagion. Je ne crois cependant pas que les choses soient ainsi; car la plus épaisse fumée qui sort des cheminées à Londres, au cœur de l'hiver, a certainement plus de densité que les miasmes contagieux de la peste la plus répandue, et avec cela, elle ne se porte pas au-delà de quelques milles.

Mais, pour finir sur l'article de l'*Air*, il est certain que dans nos climats septentrionaux, il ne peut jamais être vicié au point de produire, par lui-même, la peste, si elle n'est apportée d'ailleurs: ce qui fait voir l'erreur dans laquelle sont tombés des auteurs célèbres (1), qui ont prétendu que la peste se renouvelle parmi nous tous les

---

(1) SYDENHAM, *de peste*.

trente ou quarante ans. Cette vaine opinion n'est fondée ni sur le raisonnement, ni sur l'expérience, et l'on ne saurait trop secouer ce préjugé propre à entretenir des terreurs paniques parmi le peuple. Car la peste ne naissant point chez nous, mais nous étant toujours apportée d'ailleurs, on ne peut assigner aucune période, aucun tems fixe pour son retour; et quoique la peste ait pu se manifester effectivement trois ou quatre fois à pareil intervalle, cette observation ne serait pas, à beaucoup près, suffisante pour en former une règle générale: d'ailleurs, nous avons des exemples de plus de quatre-vingts ans passés sans l'apparition de cette calamité.

Notre climat est si peu disposé à produire la peste, que jamais, peut-être, il ne produirait de lui-même aucun autre genre de maladies contagieuses, même moins violentes, telles que la petite-vérole et la rougeole: car, avant l'expédition des Maures en Espagne, on ne se ressouvenait pas en Europe de les y avoir jamais éprouvées.

Mais ensuite, comme nous l'avons dit dans la *Préface*, depuis la guerre qu'on eut à soutenir contre les Sarrasins, elles se répandirent au loin, et se propagèrent dans tous les pays.

Mais tant s'en faut que la peste ait ses retours périodiques nécessaires et fixés, qu'au contraire les autres maladies contagieuses épargnent souvent nos climats septentrionaux, et que les plus violentes même y perdent beaucoup de leur férocité, à raison de la température septentrionale de notre air.

Cette maladie qui provoque des sueurs excessives, et dont j'ai parlé, *la suette*, a été nommée *Fièvre éphémère anglaise*, parce qu'on a cru vulgairement qu'elle avait pris naissance en Angleterre; mais il est très-vraisemblable qu'elle y a été apportée de quelque pays étranger; et quoiqu'elle ne fut accompagnée ni de charbons, ni de bubons qui pussent annoncer une véritable peste, je crois néanmoins qu'elle en était

une production réelle , altérée dans ses symptômes primitifs , et radoucie par la sérénité de notre air ; car elle avait encore bien des phénomènes qui lui étaient communs avec la peste ; la grande prostration de forces , l'anxiété , la chaleur d'entrailles excessive , tous symptômes qui ne sont propres qu'à la véritable peste. Mais ce qui prouve encore mieux sa nature pestilentielle , c'est qu'elle était aussi contagieuse.

Elle parut pour la première fois dans ce pays en 1485 , et attaqua d'abord l'armée avec laquelle le roi Henri VII , à son retour de France , débarqua dans la principauté de Galles (1). Bien des gens prétendirent qu'elle venait du fameux siège de Rhodes , formé trois ou quatre ans auparavant par les Turcs. C'est ce qu'on peut inférer de ce que le Dr. Keyes rapporte dans le traité qu'il a publié sur cette fièvre (2).

---

(1) *Voy. CAIUM , de febre ephem. Britann. And Lord Bacon's, Histor. of Henry VII.*

(2) *Pag. 162 , edit. Lovan.*

Les autres périodes auxquelles elle parut s'animer, furent les années 1506, 1517, 1528 et 1551; mais ce fut, sur-tout, en 1528, qu'elle fut la plus violente; ce qui engagea à lui soupçonner une origine commune avec la peste, parce que dans le même tems, ce dernier fléau se faisait sentir très-vivement en Italie (1).

Un de nos historiographes avait déjà proposé cette conjecture (2). On croit avoir observé que les autres retours de cette maladie ont toujours paru venir des côtes de Turquie; à moins que l'on aime mieux supposer qu'il en fût resté quelques semences cachées, éternées d'abord, et dispersées, puis mises de nouveau en action par le vice de la constitution de l'air. Mais il me paraît plus probable d'attribuer chaque retour à une nouvelle contagion, parce que nous savons, à n'en pouvoir douter, que ce genre de maladie n'est pas spécial à notre île,

---

(1) RONDINELLI, *contagion. in Firenze et summonte Istoria di Napoli.*

(2) Lord HERBERT's, *Hist. of Henry VIII.*

et qu'on l'a vu, accompagné des mêmes symptômes, faire les plus grands ravages en Allemagne et dans d'autres pays (1) (2).

Je n'hésite point à donner à cette maladie le nom de peste, mais d'une peste mitigée. Je sais que plusieurs milliers de personnes y ont succombé, mais par l'effet d'un mauvais traitement : ce qui prouve sa malignité, c'est qu'elle parcourt ses périodes plus rapidement que la véritable peste, puisqu'elle tue dans l'espace d'un jour : mais aussi, en employant à tems le traitement convenable, les malades sont rendus à la santé dans le

(1) THUAN. *Histor.* Lib. 5.

(2) *Note du Traducteur.* \*. Il est une de nos provinces de France où cette maladie règne quelquefois d'une manière épidémique : elle n'y est pas, à proprement parler, éphémère comme en Angleterre ; car elle s'étend quelquefois au 3<sup>e</sup>., au 5<sup>e</sup>., et même au 7<sup>e</sup>. jour, ce qui prouve que la violence en est mitigée par l'air de ce climat, plus tempéré que celui d'Angleterre. M. Bellot, qui avait vécu long - tems en Picardie, a écrit sur cet objet une très-bonne thèse : *An feбри putridœ Picardis. SUETTE dictæ, sudorifera ?* Affirm. propugn. Paris. Lud. Flor. BELLOT, 26 *Novembris*, 1733.

même espace de vingt-quatre heures , après une copieuse évacuation par les sueurs ; ce qui a engagé un sage et savant historien à considérer ce mal plutôt comme une surprise faite à la nature , que comme une maladie opiniâtre et d'un caractère à ne point céder à des secours intelligents ; et la raison qu'il en donne , c'est que si l'on entretient le malade dans une chaleur égale et tempérée , au moyen de quelques légers cordiaux , il est bientôt parfaitement rétabli (1) Ce qui mérite encore ici le plus d'attention , c'est que la sueur , qui est la crise naturelle et spéciale de cette maladie , a toujours été regardée aussi comme le souverain antidote de la peste. Quand elle survient à propos , le venin pestilentiel est chassé par les pores en si grande abondance , que les malades guérissent sans qu'il survienne de tumeurs à l'extérieur. Un Observateur , dont la prudence et la sagacité sont également reconnues , nous apprend qu'après avoir sollicité une sueur artificielle , au grand soula-

---

(1) Lord VERULAM'S, *History of Henry VII.*

gement du malade, et avoir considérablement par-là diminué la maladie, il avait vu la nature en exciter elle-même une seconde encore plus abondante, qui completa la guérison (1).

Voici encore une autre preuve de mon opinion, et que je ne dois pas passer ici sous silence; c'est que cette même fièvre reparut parmi nous au mois de septembre 1713, et on l'appella la *fièvre de Dunkerque*, parce qu'elle en avait été apportée par le retour de nos troupes; mais elle tirait probablement son origine de la peste qui avait regné, quelques années auparavant, à Dantzick, et qui de-là avait parcouru différentes villes du Nord. La fièvre se déclarait chez nous par un très-grand mal de tête, suivi d'une sueur continuelle et excessive, qui ne finissait qu'au bout de vingt-quatre heures. A Dunkerque, on observa les autres symptômes qui ont coutume d'accompagner les

---

(1) Voy. SYDENHAM, de peste.

fièvres , le vomissement , la diarrhée , etc (1).

Mais , pour en revenir à notre objet , j'espère en avoir dit assez pour prouver que la peste est un poison qui naît et s'accroît

---

(1) *Note du Traducteur.* \* Je me rappelle que le célèbre M. Petit nous faisait envisager la suette comme une maladie d'une nature très - différente de celle de la peste. La suette n'attaque que les personnes vives , fortes , et qui s'exercent à des travaux pénibles. Cette maladie ne reconnaît - elle pas pour cause , nous disait-il , le *vis-vitæ* , monté à son plus haut degré par la forte acrimonie de la matière morbifique ? Qu'on imagine , en effet , un miasme âcre , irritant , qui développe l'activité de la vie autant que cela peut se faire ; qu'il soit capable de fondre les humeurs ; que léger , subtil , il se porte vers la peau , et on aura tout ce qui se passe dans la suette. On voit , en cela , qu'elle est bien différente des fièvres malignes et de la peste. Ces dernières ôtent à l'esprit-vital son énergie ; celle - ci développe , augmente , étend les forces vitales , etc. etc. La sueur qui survient , est tout à la fois crise et symptôme ; comme crise , elle juge la maladie ; comme symptôme , elle fait quelquefois périr le malade ; tant ce symptôme est grave. L'art consiste donc ici à modérer le symptôme , de manière qu'il serve de crise.

dans les contrées méridionales, d'où il se répand, au moyen du commerce, dans les autres parties du monde : il est plus fixé en Turquie, où il se fait une circulation continuelle de contagion, des hommes aux marchandises, et des marchandises aux hommes. Rien ne contribue tant à l'y perpétuer que la stupide négligence de ces peuples à cet égard. Quant l'inclémence de l'air ajoute de nouvelles forces à la contagion, elle y exerce des ravages affreux ; la maladie se communique des uns aux autres ; les marchandises qui ont une texture plus lâche et plus molle, contractent l'infection ; on les emballe ainsi, et on les fait partir pour d'autres pays, où elles ne manquent pas de répandre les semences de la peste, dès qu'elles y voient le jour ; et bientôt la maladie s'y déclare, pour peu que la condition locale de l'air contribue à en développer le germe. Que si l'air est pur et sain, ces exhalaisons se divisent, se dissipent, et ne produisent aucun autre accident. Enfin, n'oublions pas de remarquer que l'air n'a presque jamais assez de force pour porter à une

distance un peu éloignée ces miasmes pestilentiels , et que ce fléau ne s'étend jamais au loin , si l'on interdit de bonne heure , toute communication avec le voisinage.

---

---

---

DES DIFFÉRENTES  
M É T H O D E S  
D E P R É V E N I R  
L A P E S T E.

---

S E C O N D E P A R T I E.

---

C H A P I T R E P R E M I E R.

*De la manière de prévenir la contagion.*

C'EST une grande satisfaction pour nous de savoir que la peste n'est point naturelle à nos climats. Cette assurance est aussi un puissant motif d'émulation, qui nous en-

gage à rechercher avec soin tous les moyens de nous en préserver, et d'en défendre notre patrie.

Les précautions à indiquer à cet égard , se réduisent à deux chefs : empêcher la peste d'entrer dans notre Ile ; et en cas que ce malheur soit arrivé , s'opposer à ses progrès , et arrêter la contagion.

Quant à la première partie , on y a déjà pourvu , en adoptant la méthode de faire observer la quarantaine à tous les vaisseaux arrivant de quelque ville suspecte. Voici à cet égard les règles que je crois nécessaire de faire suivre.

Il est à propos de bâtir de petits hôpitaux dans le voisinage de chacun des ports du royaume , dans les petites îles , autant que cela se pourra , où il soit facile de recevoir les navigateurs et les marchandises suspectes ; car , la précaution que l'on prend de faire observer aux gens de l'équipage la quarantaine dans leurs vaisseaux , n'est pas suffisante puisqu'elle n'a d'autre utilité , que

de faire connaître si quelqu'un d'entre-eux vient à mourir. En effet, si les principes de la contagion peuvent se conserver aussi long-tems dans les habits infectés de miasmes pestilentiels, que la maladie continue d'exercer ses ravages sur les vaisseaux, il se repandra autant de ces miasmes et même plus à la fin qu'au commencement des quarante jours, lors du débarquement, à moins que l'on ne renouvelle la quarantaine à la mort de chacun de ceux qui composeraient l'équipage; ce qui ne finirait probablement qu'à la mort du dernier.

Si donc un vaisseau est affecté de la contagion, il faut que ceux des navigateurs qui n'en seront point atteints, soient forcés de quitter leurs habits, et de les submerger; qu'après s'être bien lavés et rasés, ils en prennent d'autres, et entrent au lazaret, pour trente ou quarante jours. Ce conseil est fondé sur ce qu'il est possible que des personnes soient exemptes de la maladie, et qu'elles traînent encore long-tems avec elles, la matière de la contagion: c'est ainsi que

la petite-vérole se contracte fréquemment auprès de gens qui ont donné leurs soins à ceux qui en étaient atteints.

Il faut, s'il se trouve des malades, les séparer de ceux qui ne le sont pas, les faire entrer dans les maisons destinées pour cela, et après leur guérison, les laver, les raser, leur donner d'autres vêtements. Il est essentiel d'enterrer ou de submerger tout ce qui a été à leur usage. Cela fait, on les conduit à la maison de santé, où ils restent pendant trente ou quarante jours.

J'insiste particulièrement sur ce que l'on détruise les habits des malades, parce qu'ils sont susceptibles de retenir la quintessence même de la contagion. Un auteur très-ingénieux, dans la belle description qu'il nous a laissée de la peste qui regna à Florence en 1348, dit avoir vu deux porcs, qui, après avoir flairé et déchiré avec les dents les haillons du cadavre d'un mendiant, furent pris immédiatement après de convulsions, et périrent en moins d'une

heure (1). Le savant Fracastor rapporte que, dans la peste de Vérone, une seule pelisse communiqua la contagion et la mort à vingt-cinq personnes (2). On trouve, dans Forestus, l'exemple de sept enfans qui périrent à Alkmaer, ville de la Hollande septentrionale, pour avoir joué sur des hardes venues d'une maison infectée de la Zélande (3). M. Williams, secrétaire de Robert Sutton, ambassadeur en Turquie, avait coutume de rapporter une histoire à-peu-près du même genre, qu'il tenait d'un certain Pacha. Dans une expédition sur les confins de la Pologne, où ce seigneur avait commandé, un des janissaires, qui servait sous lui, meurt de la peste; un de ses camarades achete le doliman du mort, qui était plus beau que le sien; il est bientôt pris de la maladie, et y succombe en peu de tems. Cinq janissaires, à qui il passe successivement, en sont également les vic-

---

(1) BOCCAIO, *Decameron Giornata prima.*

(2) *De contagione*, Lib. 3, c. 7.

(3) *Observat.* Lib. VI. *Schol. ad obs.* 22.

times. Le Pacha racontait à M. Williams, que tous ces malheurs l'avaient engagé à faire brûler le doliman ; et son dessein, en lui citant cette histoire, était de lui prouver que, parmi les Turcs, il s'en trouve à qui la liberté de penser ne laisse pas les préjugés de la doctrine de Mahomet, au sujet de la fatalité, comme le vulgaire les peut avoir.

S'il n'y a eu aucune maladie dans le vaisseau, je ne vois pas pourquoi on l'obligerait à la quarantaine. Il suffira, dans ce cas, d'en exposer les habits et les marchandises dans le lazaret, pendant l'espace d'une semaine.

Le plus grand danger réside dans ces espèces de marchandises qui ont plus d'aptitude que les autres à retenir les semences de la contagion, et à les fomenter. Telles sont le coton, le chanvre, le lin, le papier, les livres, le linge, la laine, les plumes, les peaux, de quelque genre qu'elles soient. Il faut, pour tous ces effets, avoir une mai-

son située à quelque distance du lazaret des hommes, dans lequel tous les ballots soient ouverts, et d'où ils soient ensuite exposés à l'air libre, autant que faire se pourra, pendant quarante jours.

Peut-être trouvera-t-on le terme fixé par cette méthode un peu long; mais comme il nous est impossible de connaître précisément l'espace de tems qu'il faut pour que le concours de l'air débarrasse des molécules contagieuses, les interstices de ces substances spongieuses, je crois que ce n'est pas par excès de précautions à cet égard qu'on pêchera jamais.

C'est une longue et ancienne coutume qui a fixé cet espace de tems, et je ne vois aucune raison pour l'abrégé, à moins qu'on ne trouve quelque moyen de s'assurer de l'époque précise où les émanations contagieuses peuvent être entièrement dissipées. On pourrait y parvenir, en retenant auprès d'elles quelques animaux, comme de petits oiseaux; car on a remarqué que dans les

tents de peste, ils fuient la région infectée, et que la plupart de ceux qui sont renfermés dans des cages, périssent (1) : de sorte que si au commencement de la quarantaine, les oiseaux exposés sur ces marchandises, contractent la contagion, on sera en droit de conclure qu'il n'y aura plus de danger à craindre, lorsqu'on aura réitéré cette épreuve, sans qu'il en soit arrivé d'inconvénient pour eux. J'avoue que cette méthode me plairait infiniment ; car je suis trop ému de pitié, quand je songe aux périls que courent ceux que l'appas d'un malheureux intérêt engage à manier et à développer ces marchandises. Je sais, à la vérité, qu'il y a différens genres de peste parmi les animaux, et que telle qui affecte une espèce, épargne les autres ; comme celle qui exerça, en dernier lieu, ses ravages sur les bœufs, et qui n'attaqua ni les hommes, ni les autres animaux ; mais c'est une observation constante que la peste qui tue les hommes, n'est pas moins funeste à tous les autres animaux.

---

(1) DIEMERBROECK, *de peste*, Lib. 1, cap. 4.

Je ne dois pas omettre de rapporter ici un fait que je tiens d'un homme digne de foi, et qui a le plus grand trait à mon sujet. En 1726, il aborda à Alexandrie un vaisseau qui avait chargé différentes marchandises au Caire, tandis que la peste y courait. Au moment où l'on défit deux ballots de laine, pour les exposer à l'air, deux Turcs employés à cette expédition, tombèrent morts, et les oiseaux qui passèrent au-dessus périrent de même.

Quoique nous ne sachions pas précisément le tems qu'il faut pour que la purification ait lieu, la règle de la quarantaine ne m'en paraît pas inutile pour cela. Car au moins cet examen détermine si les marchandises sont infectées, ou si elles ne le sont pas; car si elles recèlent quelque germe de contagion cachée, il est presque impossible que ceux qui sont commis à leur garde n'en éprouvent les impressions; et quand cela arrive, il faut sacrifier les effets.

Tout le monde convient facilement qu'il

faut développer les marchandises qu'on place dans le lazaret : sans cela, à quoi bon les y faire séjourner ? C'est la pratique reçue dans les différens ports d'Italie. On en use ainsi à Livourne , comme on peut s'en convaincre , en jettant les yeux sur la relation publique qu'on a donnée de la méthode qu'on y observe pour la quarantaine. Il en est de même à Venise : j'en ai devant les yeux un monument digne de foi , dans lequel sont rappellées les différentes méthodes employées dans cette ville pour la quarantaine , depuis l'an 1484, où l'on commença en Europe à mettre ce moyen en usage. On y décout du haut en bas toutes les balles de cotons , de camelots , et de chapeaux de castor ; des porte-faix , à bras nuds , y pratiquent tous les jours diverses ouvertures pour procurer à l'air un libre accès. Aucune de ces précautions n'est à négliger. Ce qui arriva , en 1695 , dans l'île de Bermudes , en fournit une triste preuve. Le savant Halley m'a rapporté qu'on y avait déchargé furtivement à bord un sac plein de coton , et qui était resté pendant un mois dans la maison  
où

où cela s'était fait , sans communiquer aucun mal à ceux qui l'habitaient ; mais dès qu'on eut commencé à le vendre et à le débiter , le nombre des morts alla au point, que celui des vivans suffisoit à peine pour leur donner la sépulture. M. Halley tenoit ce fait de M. Tucker le capitaine, frère du second secrétaire de la chancellerie.

Mais comme l'expérience journalière démontre que , de tous les objets du commerce, il n'en est aucun qui contracte et transmette la contagion plus facilement que le coton , et que la Turquie est , pour ainsi dire, la pépinière et le magasin de la peste ; il me paraît très-raisonnable de soumettre à l'examen de la quarantaine tous les cotons qui viennent de cette partie du monde ; car il peut se faire que dans la traversée, aucun des navigateurs n'ait été malade, et qu'avec cela, les semences de la contagion aient été renfermées dans le milieu des balles, en les formant ; et alors l'intervalle de tems écoulé entre son emballage et son arrivée ici, n'est pas une garantie suffisante pour

rassurer sur les craintes qu'il n'en soit encore infecté.

On sait du moins que le tems de la traversée de Constantinople à Marseille, ne suffit pas pour purifier entièrement les marchandises ; ce qui résulte non-seulement de l'exemple que je viens de citer, mais encore de l'observation sur laquelle insistent, dans leur requête au conseil, les députés du commerce de Marseille (1).

C'est le seul des ports de France où il soit permis de faire entrer les marchandises qui viennent du Levant ; car il n'en est point de plus commode pour l'examen de la quarantaine, à cause de la quantité de petites îles dont il est environné. Les négocians des autres ports de France situés dans l'Océan occidental, jaloux d'une pareille liberté, présentèrent en 1701, une requête au conseil du roi, dans laquelle ils exposèrent les motifs de leur demande. Les députés de Marseille

---

(1) *Mém. présenté par les députés du commerce au conseil du roi*, p. 44. 45.

insistèrent, dans leur réponse, sur les grands avantages du port de leur ville pour l'opération de la quarantaine; et pour les mieux faire valoir encore, ils observèrent qu'on avait vu souvent périr de la peste ceux qu'on avait chargés du soin de remuer ces effets. Si donc l'on est assuré que dans le trajet de Constantinople à Marseille, les marchandises ne se purifient pas entièrement de la contagion qu'elles ont contractée, ce serait une présomption hardie, dans une affaire de l'importance de celle-ci que de supposer qu'elles se dépouillent nécessairement de toute espèce de contagion, en venant en Angleterre, parce que le voyage est un peu plus long. D'ailleurs, il n'est pas sans exemple d'avoir vu la contagion se conserver plusieurs années dans des marchandises. Alexandre Benoît rapporte, dans une relation fort exacte, que la peste fut communiquée au bout de sept ans, par un lit de plume qu'on avait mis de côté pendant tout cet intervalle sur le soupçon qu'il était infecté (1). On lit

---

(2) ALEXAND. BENED. *de peste*, c. 3.

dans Théodore Mayerne , qu'un ouvrier occupé à tirer , à Paris , d'une muraille , des habits imbus de sang et de pus de pestiférés , fut pris de la peste , qui se répandit dans toute la ville , quoiqu'il y eût plusieurs années que ces hardes n'eussent vu le jour (1).

Ce qui rend le coton plus dangereux qu'aucune autre matière , c'est la grande aptitude qu'il a à s'imbiber des émanations de tout genre , et à les conserver. Voici l'expérience que je fis dernièrement pour m'en assurer : je mis sous un récipient de verre un paquet de coton auprès d'un morceau de chair pourrie , de manière cependant qu'ils ne se touchaient point : le coton se chargea tellement des atômes putrides qui exhalaient de ce morceau de chair , que renfermé ensuite , pendant dix mois , dans une boîte , il en avait encore toute l'odeur , et l'aurait conservée probablement des années entières ;

---

(1) Dans le petit livre manuscrit des *Conseils contre la peste* , présenté au roi et à son conseil par Théodore de Mayerne. p. 631.

que si au lieu d'un morceau de chair pourrie enlevée d'un corps sain , on eût mis avec le coton ; sous le même récipient , un morceau de chair de pestiféré , je ne doute en aucune manière que ce coton n'eût été très-propre à communiquer la peste. L'expérience aurait eu sûrement le même résultat , si , au lieu de coton , on eût renfermé , avec la chair pourrie , de la laine , de la soie ou des poils ; car les substances animales ont la plus grande disposition à recevoir les émanations volatiles qui s'exhalent de ces substances du même genre qu'elles-mêmes.

Mais comme il convient de pourvoir raisonnablement à toutes les nécessités de la vie , soit pour les sains , soit pour les malades soumis à la quarantaine , de même , on ne saurait punir trop sévèrement ceux qui se soustrairaient à cette obligation de faire la quarantaine : bien plus , si l'on voit arriver un vaisseau parti d'un pays où la peste faisait des ravages considérables , le meilleur parti sera de jeter à la mer toutes les marchandises qu'il contient , et même

de couler le vaisseau à fond , sur-tout s'il y est mort quelqu'un de la peste.

Il y a encore une précaution qui ne doit pas être passée sous silence. Quoique la contagion ait paru cesser au commencement de l'hiver dans une ville infectée , ce n'est pas une raison pour cela de croire qu'on puisse en sûreté lier commerce avec elle : car on a plusieurs exemples de la maladie qui a paru se calmer pendant les rigueurs de l'hiver , quoique les semences de la contagion ne fussent pas entièrement détruites : elles n'étaient qu'engourdies , et dans un état d'inaction , jusqu'à ce que le concours de la chaleur du printemps vint lui communiquer une nouvelle vie , une nouvelle vigueur. C'est ainsi que la fameuse peste qui régna près de deux ans à Gènes , y enleva dix mille hommes dans le premier été , tandis que presque personne n'en a été victime dans l'hiver suivant. Le second été vit périr près de soixante mille âmes. De même la dernière peste de Londres , qui commença à la fin de 1664 , fit rémission pendant trois

mois de bises et de gelées, et ne reparut qu'avec les chaleurs du printemps. Si l'on emballe des marchandises en un lieu infecté, fût-ce même dans le tems où la maladie paraît faire rémission, ces effets ne porteront pas moins de danger dans l'endroit où ils seront transportés, qu'ils n'en auraient occasionné dans celui où ils viennent.

Ce qui importe le plus, c'est de punir avec la plus grande sévérité ceux qui enlèvent furtivement des habits d'un lieu infecté, pour les porter dans un autre. Cette indigne manœuvre contribue plus à propager la peste qu'aucune autre cause.

Voilà, je crois, les conseils les plus appropriés aux circonstances, et les objets auxquels il est important de donner la plus grande attention, pour tâcher de nous préserver du fléau qui déssole les autres pays.

Quant à la méthode qui doit être observée pour la visite des vaisseaux, pour l'exécution des règles prescrites dans le lazaret, c'est au

ministère public à faire les ordonnances relatives à cet objet. Mais il ne serait peut-être pas inutile de prendre , à cet égard , quelques conseils d'un habile médecin (1).

---

(1) *Note du Traducteur.* \*. Ce n'est pas dans cette occasion seulement qu'il serait à propos que les médecins fussent consultés par le gouvernement. En général, le magistrat, l'homme de police, n'est pas assez physicien, et peut, avec les meilleurs intentions du monde, statuer les réglemens les plus désavantageux à la santé de ses concitoyens.

---

## C H A P I T R E I I.

*Des moyens d'arrêter les progrès de la peste.*

Que si , par erreur dans les règles prescrites , ou par négligence de leur exécution , ce terrible fléau de la peste venait à se répandre parmi nous , il nous reste à voir ce qu'il y aurait à faire dans ces circonstances fâcheuses.

Il n'est aucun mal auquel on puisse mieux adapter cette célèbre maxime : *Prenez-vous y de bonne heure , principiis obsta* , qu'à la maladie dont il sagit ; mais , par malheur , c'est une règle que ceux qui nous ont précédé , semblent avoir méconnue dans leur pratique.

Il est certain que dans une ville où la peste se déclare , les familles qui en sont infectées ne doivent pas être moins empressées de confier leur malheur aux magistrats , qu'on

ne l'est de réclamer le secours de ses voisins, quand sa maison est en proie aux flammes. Mais qu'arrive-t-il ? C'est que la discipline sévère, autorisée par l'usage, ayant plutôt l'appareil d'un supplice, que la forme d'une précaution prise par humanité, les malades en conçoivent une telle faveur, qu'ils n'oublient rien pour cacher leur état.

Les ordres donnés dans ces derniers tems se réduisaient à ceux-ci (1) : dès qu'une maison était prise de contagion, on la fermait absolument ; on en marquait la porte d'une grande croix rouge, au-dessous de laquelle on inscrivait ces mots : *Domine, miserere nostrí* : Seigneur, ayez pitié de nous. On y établissait une sentinelle nuit et jour, pour empêcher que qui que ce fût n'y entrât, ou n'en sortît, à l'exception des chirurgiens, des médecins, des gardes-malades, des inspecteurs, de ceux enfin que

---

(1) *Directions for the cure of the plague by the College of Physicians and orders by the Lord Mayor and Aldermens of London, 1665.*

le gouvernement proposait pour le traitement de la peste. Tout ceci s'observait avec la plus grande sévérité pendant un mois entier, jusqu'à ce que toute la famille fût morte ou guérie.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer une scène de malheurs et de misères plus déplorable que celle que nous offre ce spectacle. Des familles entières détenues et sequestrées dans leurs maisons privées de tout commerce avec leurs proches, dénuées de leur assistance, dans le tems où elle leur serait du plus grand secours, abandonnées aux mains de ces femmes inhumaines que le seul appas du gain engage à se retenir auprès des malades, car il s'en trouve beaucoup de ce genre dans ces circonstances, n'ayant devant les yeux d'autre spectacle que la triste perspective de ses maux, dont les foibles espérances sont troublées par les craintes et les anxietés, réduites enfin à la cruelle alternative de ne savoir s'il lui est plus avantageux de succomber à leur infortune, que de traîner un

reste de vie languissante entre les morts et les mourants.

Si , comme tous les médecins en conviennent , la crainte , le désespoir , le découragement sont propre à ajouter des forces à la contagion , dès qu'une fois elle a exhalé son souffle empoisonné , je ne peux m'empêcher de remarquer ici combien elle doit s'étendre , au moyen d'une méthode aussi sévère.

On ne peut alléguer d'autre excuse , en sa faveur , que celle dont on se sert ordinairement ; savoir , l'utilité publique. On dira encore qu'elle met des obstacles aux progrès de la contagion ; mais si nous examinons la chose attentivement , nous verrons qu'elle ne fait rien moins que cela. Car tandis que la contagion se fomenté , s'élève , s'accroît dans la même maison , en immolant chaque jour de nouvelles victimes , l'air intérieur de cette habitation se surcharge tellement d'atomes pestilentiels , que dès qu'il trouve une issue à l'extérieur ,

il communique bientôt l'infection. Ces clôtures exactes réunissent dans les maisons fermées autant de semences de peste, propres à être dispersées, tôt ou tard, çà et là. Car attendre un mois à dater de la mort du dernier malade, c'est n'avancer pas plus que de conserver l'infection dans des ballots de marchandises. Toutes les fois qu'on ouvrira cette boîte de Pandore, il en sortira un poison destructeur et fatal à l'humanité.

Ces précautions supposent dans ceux qui les mettent en usage une grande ignorance sur la nature de la contagion de la peste; aussi je ne crains pas d'assurer qu'on ne les a jamais pratiquées ici, sans en augmenter considérablement les progrès, et je ne doute point du tout qu'elles n'aient été également préjudiciables dans d'autres pays.

Doit-on s'étonner, après cela, des plaintes qu'ont dû exciter des ordres aussi déraisonnables, et de la frayeur qu'ont eue les citoyens de se voir ainsi emprisonnés chez eux? Il

est arrivé delà qu'ils n'ont rien négligé pour cacher la maladie ; ce qui n'a pas peu contribué à sa propagation. Quand ils se sont trouvés réduits à cette extrémité, les uns, pour s'y soustraire, ont brisé les portes de leurs prisons ; d'autres se sont jettés par les fenêtres, ont corrompu les sentinelles, se sont portés même à les assassiner, pour s'échapper : aussi rencontrait-on la nuit ces malheureux courant çà et là, poussant des cris horribles, qui annonçaient la terreur et le désespoir, l'aliénation d'esprit même, soit par l'effet de la violence de la fièvre, soit par celui de la frayeur communiqué à la vue de la mort de leurs amis et de leurs proches.

Au milieu de cette confusion, plusieurs s'échappaient et se refugiaient à la campagne chez leurs amis ; d'autres se faisaient de petites baraques en plein air, ou se retiraient dans les vaisseaux qui étaient sur la rivière, mais un très-petit nombre échappa à cette calamité en tenant leurs maisons fermées et en mettant toute leur attention

à ne pas communiquer avec leurs voisins.

N'oublions pas de remarquer que toutes les fois que les clameurs populaires ont forcé le gouvernement à se relâcher un peu de cette sévérité exercée envers les malades, la maladie a toujours fait rémission. La peste de 1636 avait commencé avec la plus grande violence ; mais le roi ayant laissé à chaque citoyen la liberté d'abandonner sa maison , on observa qu'il n'y eut pas le vingtième des personnes saines qui la quittèrent attaquées de la maladie , et qu'il ne périt pas le dixième de ceux qui gagnèrent la contagion (1). Ce seul exemple aurait bien dû suffire pour faire connaître aux magistrats , de quels inconvénients pouvaient être suivis des ordres aussi sévères ; mais la peste de 1625 en fournit un semblable. La contagion diminua dès qu'on eut cessé de clore les maisons. L'année était déjà un peu avancée quand on les ouvrit , de sorte

---

(1) Voy. *Discourse on the cur.* by. Tho. Cock.

que les approches de l'hiver ne contribuèrent pas peu à arrêter les progrès du mal; mais cette diminution fut si frappante, qu'on fut généralement obligé de convenir que la liberté qu'on avait rendue aux citoyens en était la principale cause. Ce fut au commencement de septembre qu'il fut permis à chacun de sortir de ses maisons. On avait compté 4218 morts dans la dernière semaine d'août; la semaine suivante, il n'y eut que 3044 enterremens; et enfin, dans la quatrième semaine, leur nombre fut réduit à 852 (1).

Les méthodes employées jusqu'ici n'ayant donc, en aucune sorte, rempli leur but, qui consiste à découvrir les principes de l'infection, et à leur donner un frein, il est nécessaire de mettre en avant d'autres conseils, et j'espère qu'on trouvera ceux que je propose ici conformes à la nature du mal.

---

(1) Voy. *The Shutting up houses soberly debated.*  
ann. 1665.

Je crois qu'il faut, en premier lieu, établir un conseil de santé, composé des premiers ministres d'état, soit ecclésiastiques, soit civils, des officiers municipaux, et de deux ou trois médecins, auquel on attribuera un degré d'autorité suffisant pour faire exécuter, avec équité et justice, les ordres qui en émaneront, et que, sous quelque prétexte que ce puisse être, on n'exerce aucune violence contre aucun citoyen, que lorsque la nécessité y forcera ceux qui seront commis à l'exécution des ordres donnés par le conseil de santé.

Le soin de reconnaître, dans chaque paroisse, le genre des maladies qui s'y rencontrent, au lieu d'être abandonné à de vieilles femmes ignorantes, comme on a fait jusqu'ici, doit être confié à des hommes d'une exactitude et d'un habileté reconnues. Leur office consistera à visiter les malades; dès qu'ils s'appercevront de quelque symptôme extraordinaire, sur-tout de taches livides, de bubons, d'anthraxs; ils en feront leur rapport au conseil de santé, qui y en-

verra d'habiles médecins , pour examiner les cadavres suspects , et faire une visite exacte dans les maisons voisines, principalement si les gens soupçonnés sont de médiocre condition , parce que c'est parmi eux sur-tout que la maladie naît plus facilement. Si, d'après leur rapport, on reconnaît la peste, il faut, sur-le-champ, ordonner la séparation des familles infectées, et intercepter la communication des malades aux sains. Les bâtimens qu'on leur assignera, doivent être à trois ou quatre milles de distance de la ville. Les sains, avant que d'être admis dans leurs nouveaux hospices; seront lavés, rasés, et changeront d'habits. Il sera assez à propos de ne transférer ces familles que de nuit, parce qu'alors les rues étant moins pleines de peuple, on risque moins d'étendre la contagion. On aura grand soin aussi de transporter les malades le plus commodément qu'il sera possible, et sans leur causer le moindre mal.

Cette méthode convient beaucoup mieux pour les pauvres et les gens du Peuple. Il

est inutile de forcer les riches à entrer au lazaret ; il suffira de leur ordonner de se retirer à leurs campagnes , pourvu toutefois qu'on ait attention d'intercepter tout commerce entre les malades et ceux qui ne le sont pas.

Il faut , en même tems , permettre de quitter la ville à ceux des Citoyens qui n'ont aucun mal ; je voudrois même qu'on les exhortât à aller à la campagne ; car l'air de la Ville se purifiera toujours davantage , à proportion que le nombre des habitans diminuera.

On ne doit épargner ni soins ni complaisances auprès des malades les plus pauvres , et il ne faut pas s'imaginer qu'on court beaucoup de risques en les assistant , avec de certaines précautions toutefois , quand leurs maisons sont proprement tenues et bien aérées. Toutes les dépenses doivent être faites aux frais du trésor public , et l'on ne peut jamais regarder comme trop considérables celles qui ont pour objet de dé-

livrer le Peuple de la plus grande des calamités.

Je trouve qu'on ferait très-bien de proposer un prix pour celui qui aurait découvert les premiers vestiges de la contagion ; car il est certain que , lorsque ceux qui ont les secours en main, sont une fois assurés de l'existence du mal , on a fait le premier pas et le plus essentiel pour le traitement.

Quoique les méthodes reçues , soit en Angleterre, soit dans d'autres pays , aient été , généralement parlant , bien différentes des conseils que nous avons proposés jusqu'ici , ils n'ont pas moins , en leur faveur, des exemples qui témoignent les succès dont leurs mesures ont été suivies , quand on les a mis en usage.

En 1630 , les Magistrats de la ville de Ferrare en Italie , voyant les funestes effets de la méthode admise parmi leurs voisins , chez qui la peste faisait des progrès , et qui , de peur de porter coup à leur com-

merce, dissimulaient le mal, et le concentraient ainsi dans leurs maisons, résolurent, si l'occasion s'en présentait, de s'y prendre d'une toute autre manière. Dès qu'il fut parvenu à leur connaissance qu'un particulier venait d'être enlevé par la peste, on obligea toute sa famille à se retirer dans un lazaret, où ceux qui la composaient, périrent tous, au nombre de sept : et quelle que fût la malignité du mal annoncé d'une manière aussi terrible, il ne fit cependant pas d'autres progrès, ayant été, par cette méthode, étouffé dès sa naissance. Dans l'espace d'une année on se trouva sept à huit fois dans le même cas, et sur-le-champ, on y remédiait de la même manière. L'exemple de cette ville fut suivi avec tant de succès par les villes voisines, qu'on crut qu'il était de l'utilité publique de consigner, dans les *Annales des Ferrarois*, que le seul secret assuré contre la peste consiste à la découvrir de bonne-heure, et à lui opposer des bornes dès ses commencements (1).

---

(1) MURATORI, *Governo della peste.*

Il ne faut pas oublier non plus l'exemple que fournit, en 1657, la peste qui régna à Rome, et dont nous avons déjà fait mention. Le mal gagnant des pauvres aux riches, et s'annonçant avec les symptômes les plus effrayans, le Pape établit le Cardinal Gastaldi, directeur général de santé, et lui confia toute l'autorité du Sacré Collège, pour qu'il pût ordonner, sur-le-champ, tout ce qui lui paraissait le plus convenable. Il défendit donc, sous des peines très-graves, à aucun malade, et même à aucune personne de santé suspecte, de rester dans sa propre maison. On les transportait promptement à l'hôpital bâti dans l'île qui divise le Tibre. Quant à ceux qui avaient habité la même maison, on les plaçait dans d'autres hôpitaux, à portée de la ville, d'où on les faisait passer dans l'île, lorsque la maladie s'était déclarée. Le Cardinal, pendant ce tems, avait grand soin de faire sortir de la maison infectée tous les meubles, de les exposer à l'air libre, et de laisser les appartemens ouverts afin de les purifier. Il fit observer ces réglemens avec une ponctualité si stricte,

que les gens même de la première condition y furent astreints comme les autres. Cela excita d'abord beaucoup de clameurs contre le Cardinal, à qui on rendit ensuite de publiques actions de grace, quand on vit que, par ce moyen, dans l'espace de deux mois, il eut délivré la ville du fléau qui l'affligeait depuis deux ans. Ce qui mérite le plus d'attention, c'est qu'on avait observé spécialement, avant ces réglemens, que la maladie ne se déclarait guère dans une maison, sans attaquer tous ceux qui la composaient; au lieu que depuis qu'ils eurent été mis en usage, à peine de ceux qu'on éloignait des malades, y en eût-il cinq sur cent qui en furent attaqués ensuite (1).

Je ne peux m'empêcher d'observer que la peste de Marseille fut d'abord, au moyen de semblables précautions, assoupie pendant quinze jours entiers, et qu'elle y aurait été absolument détruite, sans la fausse sécurité des habitans, qui, après cette intermission,

---

(1) CARD. GASTALDI, de *Avertendá peste*, cap. 10.

ne voulurent pas reconnaître que la contagion existait au milieu de la ville : au contraire , on reprochait publiquement aux médecins et aux chirurgiens d'avoir contribué à entretenir des terreurs mal fondées (1). Il n'est pas étonnant que dans cette fausse confiance , chacun négligeant les précautions qu'aurait exigées la salubrité publique , la peste se soit renouvelée avec une violence qui n'ait plus reconnu de bornes.

Outre ces exemples tirés des pays étrangers , nous avons aussi des observations qui nous sont propres , et qui cadrent , on ne peut mieux , avec celles-ci. Dans la dernière peste qui affligea l'Angleterre , elle fut , sur-le-champ , arrêtée à Pool , dans la province de Dorchester , par les mesures que prit le Magistrat , en confinant tous les malades dans des hôpitaux destinés à cet usage , situés à quelque distance de la ville , comme la tradition l'apprend sur les lieux.

---

(1) *Journal de ce qui s'est passé à Marseille* , pag. 9 , 10 , 11.

Le souvenir s'en est conservé par un fait très-mémorable arrivé à cette occasion.

On eut beaucoup de peine à trouver quelqu'un qui voulût donner des soins aux malades ainsi séquestrés, en sorte que toute la ville se réunit pour engager une jeune femme qui avait été condamnée à être pendue, à s'en charger, et on lui promit de s'intéresser vivement pour lui faire obtenir sa grace. Elle échappa à la maladie; mais ayant ensuite négligé de réclamer la promesse que lui avait faite la ville, le major de la place la fit inhumainement exécuter ensuite d'une querelle qu'elle avait eue.

Il faut observer, au reste, que comme notre avis n'est fondé que sur le principe de séparer les sains des malades, pour obvier à la contagion, il vaudra beaucoup mieux, peut-être, que les personnes bien portantes se retirent dans des baraques bâties à la campagne et en plein air, que de transporter les malades. Cette méthode a réussi en France, dans un tems où aucune des

autres n'avait eu de succès. Si elle suffit pour arrêter la peste , c'est une démonstration bien évidente qu'on ne saurait donner un meilleur conseil contre ce fléau, que celui d'éloigner les malades, quand on ne peut éloigner ceux qui se portent bien.

Dès qu'on aura mis à l'écart les familles infectées, je voudrais qu'on cachât profondément, sous terre, tous les effets de leurs maisons. Je donne plutôt ce conseil, que de les brûler, parce que, dans un petit endroit sur-tout, la contagion pourrait se répandre, au moyen de la fumée. Mercurial, en effet, rapporte que la peste augmenta considérablement à Venise, après qu'on y eut brûlé, dans la ville même, une grande quantité de marchandises infectées (1). Un savant médecin de mes amis m'a rapporté l'histoire suivante, qu'il tenait d'un apothicaire qui en avait été témoin. A Shipton, petite ville située sur le Stour, dans la province de Worcester, un pauvre

---

(1) MERCUR. *de pestilentia*, c. 21.

mendiant se promenait dans les rues, tout couvert de petite vérole. Le peuple effrayé de ce spectacle le fit conduire à un petit bâtiment sur le déclin de la colline prochaine, où l'on eut soin de lui faire donner tout ce qui était nécessaire. Il mourut quelques jours après. On le fit enterrer très-profondément, et l'on fit brûler ses vêtemens, et la maison où il était mort. Tandis qu'on vaquait à cette opération, un vent qui vint à s'élever, détermina la fumée sur un quartier de la ville. Quelques jours après, il y avait déjà huit personnes attaquées de la petite vérole dans ce quartier-là. Tant la chaleur est propre à augmenter le danger des maladies pestilentielles, et à répandre la contagion.

Quant aux maisons elles-mêmes, il serait à propos de les abattre, si cela se peut faire commodément, et qu'elles soient pour cela assez éloignées des autres, sinon on se contentera de les nettoyer à fonds, et de les reblanchir. Ce qui reste à faire, c'est de ne rien négliger pour éloigner toutes les

causes propres à fomentier et à nourrir la contagion. Pour y parvenir, il faudrait que les Inspecteurs des pauvres, secondés de quelques autres personnes, fussent tenus de visiter les maisons des indigens, pour les faire purifier; qu'on transportât ceux qui sont trop à l'étroit, et chez qui la misère entretient la malpropreté, dans des hospices plus commodes; enfin, qu'on n'oubliât ni soins, ni exhortations, pour les engager à rendre leurs maisons plus propres, et à en bannir ainsi la mauvaise odeur qui y règne.

Cette pitié qu'on a des pauvres est une bonne œuvre qui porte promptement sa récompense; et quoiqu'il en coûte, on doit être peu sensible à cette dépense; car rien n'a un rapport plus particulier à l'origine de la peste, que l'air renfermé, épaissi par les vapeurs, et la crasse qu'exhalent les corps des animaux.

Nous avons, dans nos prisons ordinaires, des exemples frappans et analogues à la mal-

propreté de ces maisons. Il y en a très-peu de ceux qu'on y renferme, qui échappent à ce genre de fièvre qu'on nomme *Fièvre de prisons*. Elle y est d'autant plus maligne, que la prison est plus étroite, et d'une plus mauvaise odeur. Il serait digne de la sagesse de ceux qui président au gouvernement, de rendre ces prisons un peu plus aérées et plus propres; autant au moins que le peut permettre l'usage auquel elles sont destinées. Ce serait un moyen qui contribuera à la salubrité de la ville, et que semble exiger aussi l'humanité qu'on doit aux malheureux prisonniers.

Il ne faut pas oublier ici la sentence de mort rendue par les assises noires tenues à Oxford dans le château, en 1577 (1). Tous les juges et les auditeurs qui y assistèrent, au nombre de trois cents, périrent subitement par l'effet d'une vapeur empoisonnée, qu'on crut être une émanation de la terre. Mais un très-savant philosophe a supposé,

---

(1) CAMDEN. *Annal. Regin. Elisabeth.*

avec beaucoup plus d'apparence de raison, qu'elle fut due à la quantité de prisonniers qui parurent à l'audience, puisqu'ils furent les seuls de l'assemblée qui n'en furent aucunement infectés (1).

Tandis qu'on veille ainsi à la propreté des maisons, il faut que d'autres personnes soient chargées de veiller à celle des rues, à ce qu'on n'y laisse traîner ni la boue, ni des cadavres d'animaux, ni aucune autre ordures, et qu'on ait soin de les enlever chaque nuit; que les lieux de décharge de toutes ces matières soient à la plus grande distance possible de la ville. Il faut renfermer dans les hôpitaux les mendiants, les vagabonds, et à l'égard de ceux qui ne sont propres ni aux prisons, ni aux hôpitaux, on les enverra dans un hôpital d'incurables.

Ces règles devraient être observées en tout tems, avec le plus grand soin, dans

---

(1) LORD VERULAM, *Natural History*, Cent. 1, N°. 194.

toutes les villes nombreuses; et c'est un reproche qu'on peut faire à la police de Londres et à celle de Westminster, que la négligence à cet égard, négligence dont les premiers citoyens même sont les victimes.

Si les précautions que nous avons conseillées sont mises en usage de bonne heure, et avec succès, on n'aura besoin d'aucune méthode pour corriger l'air, pour faire observer la propreté dans les maisons, et les préceptes pour éviter la contagion seront absolument inutiles; mais on y aura recours dans le cas malheureux où la peste étant déjà trop répandue, il serait impossible d'éloigner ces malades.

A l'égard de la purification de l'air, les anciens et les modernes ont été du même avis, c'est-à-dire d'allumer fréquemment de grands feux dans les villes infectées. Ce précepte est fondé sur une histoire de la plus haute antiquité, qui rapporte qu'Hippocrate fit cesser la peste qui affligeait la Grèce, en y fai-

sant allumer de grands feux. Mais il faut observer qu'on ne trouve rien de semblable dans les ouvrages d'Hippocrate, et que cette histoire est plutôt appuyée sur le témoignage de Galien et de quelques autres auteurs. Galien, en conseillant contre la peste l'usage de la thériaque, compare son action à celle du feu, et à cette occasion, il rapporte l'histoire de la manière dont Hippocrate s'y prit pour traiter la peste qui avait passé de l'Ethiopie dans la Grèce. Il prétend qu'il avait purifié l'air en faisant allumer de grands feux, dans lesquels on jettait des herbes odorantes, des fleurs suaves, et des aromates du plus grand prix. Mais parmi les lettres faussement attribuées à Hippocrate, et plus anciennes cependant que Galien, on trouve un décret des Athéniens, en l'honneur d'Hippocrate, dans lequel il est fait mention des services qu'il leur avait rendus, au sujet de la peste qui désolait cette contrée, mais il y est dit seulement qu'il avait envoyé dans les différens quartiers de la Grèce plusieurs de ses disciples, suffisamment instruits des meilleurs moyens  
de

de dissiper la peste. Ce décret prouve que cette histoire de feux est absolument controuvée, puisqu'il en aurait fait mention. Il est probable qu'elle a été fabriquée après la mort d'Hippocrate; et c'est ce que l'on peut conclure des propres termes de Soranus: car il dit seulement qu'Hippocrate avait prédit la peste, et qu'il défendit les villes de la Grèce de cette calamité. Il est bien vrai que Plutarque rappelle cette pratique des feux, et qu'il annonce qu'un long usage l'avait consacrée parmi les médecins, puisque, pour mieux relever l'ancienne coutume où étaient les Egyptiens de purifier l'air, en brûlant de la résine et de la myrrhe, il les compare aux médecins qui dissipent la contagion de l'air, dit-il, en allumant des feux de bois aromatiques, de genièvre, de cyprès, etc. (1).

Voilà ce que l'antiquité la plus reculée nous apprend au sujet de cette méthode; d'où nous pouvons conclure que c'est un

---

(1) PLUTARCH. *de Iside et Osiride.*

peu précipitamment qu'on a allégué l'autorité d'Hippocrate, et son exemple, pour prescrire des feux en pareil cas. Ce n'est pas néanmoins que je voulusse absolument révoquer en doute le fait tel que le cite Galien; car il ne paraît pas, par cette histoire, qu'Hippocrate n'ait eu de confiance qu'aux feux seuls, puisqu'il leur avait associé des vapeurs aromatiques.

Mais ce fait n'étant pas suffisamment autorisé, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de s'y arrêter davantage. L'endroit cité de Plutarque contient seulement l'exposition des médecins partisans de ce système. Ils croyaient qu'on pouvait remédier, par ce moyen, à l'épaississement et à la puanteur de l'air; et il me paraît, en effet, que le feu est propre à corriger ces qualités nuisibles que l'air pourrait avoir contractée par les vapeurs et les exhalaisons empoisonnées, et conséquemment diminuer aussi la disposition que ces qualités pourraient lui donner à admettre la contagion.

Je crois que cette méthode aurait plus d'efficacité pour prévenir la peste, et dès-lors qu'il vaudrait mieux la mettre en usage avant qu'elle fût déclarée ; car dès qu'elle l'est une fois, on sait que les chaleurs de l'Été sont propres à l'étendre, tandis qu'elle fait ordinairement rémission pendant l'hiver. Tout ce qui est propre à augmenter la chaleur, est donc propre aussi à augmenter la malignité de la maladie ; et c'est ce qu'avait remarqué Mercurial ( 1 ), qui dit que dans la peste dont il fut témoin à Venise, les forgerons, et tous les ouvriers qui travaillent autour du feu, en furent attaqués avec plus de violence. Mais le bien qu'on doit attendre des feux qu'on allume pour la purification de l'air, est-il équivalent aux inconvéniens qui en peuvent résulter ? C'est à l'expérience seule à le déterminer. Les mauvais effets de cette méthode, dans la dernière peste de Londres, où elle fut mise en usage, suffirent pour

---

(1) *De peste*, cap. 22.

ne pas engager à de nouvelles tentatives ; car , après qu'on eut donné des ordres pour allumer des feux dans tous les carrefours , pendant trois jours entiers , dans la nuit qui les suivit , il ne périt pas moins de quatre mille personnes , tandis que , s'il en faut croire le D. Hodges , à peine en mourait-il auparavant le double dans toute une semaine (1). On a fait , en dernier lieu , une expérience aussi funeste à Marseille ; car , après ces feux , la peste fit des ravages encore plus considérables (2).

Ce que nous venons de dire de l'abus des feux qu'on allume dans les carrefours , on doit le penser aussi des coups de canon qu'on a conseillés ; mais cet avis a été donné sûrement avec trop de précipitation. L'air ne se corrige jamais mieux que quand il est renouvelé et rafraîchi. Aussi les méde-

---

(1) HODGES , *de peste* , p. 24.

(2) *Journal de la peste de Marseille* , p. 19, et *Relation historique de tout ce qui s'est passé à Marseille durant la dernière peste* , p. 77.

cins arabes (1), qui connaissaient parfaitement bien la nature de la peste, n'ont cru pouvoir donner au genre-humain de meilleur conseil contre ce fléau, qu'en recommandant le renouvellement de l'air, et le choix d'une habitation exposée à tous les vents; et qui puisse être rafraîchie par le voisinage d'une eau courante.

Le soin qu'exigent les maisons, consiste principalement à les maintenir dans la plus grande propreté; car elle contribue autant à prévenir la contagion, que la mal - propreté contribue à l'étendre. C'est-là la raison pour laquelle c'est ordinairement parmi les pauvres que les maladies contagieuses commencent à se déclarer. On a observé que les Perses, dont le territoire est toujours entouré de la peste, n'en sont presque jamais attaqués. On sait d'ailleurs qu'ils sont tellement curieux de la propreté, que la plupart d'entr'eux regardent l'observance

---

(1) RHAZES, *de re Medicâ*, Lib. IV, c. 24, et AVICENNA, *Can. Med.* Lib. IV, c. 1.

de ses lois comme l'article le plus essentiel de leur religion, et qu'ils ne négligent aucun des moyens d'éloigner des maisons et des villes les moindres immondices (1).

Le second moyen de purification indiqué par les Arabes, consiste à maintenir les maisons dans une température médiocrement fraîche; et pour y parvenir, ils veulent qu'on jonche les planchers d'herbes rafraichissantes, comme de roses, de violettes, de lys aquatiques; qu'on les lave avec de l'eau et du vinaigre; tout cela convient, on ne peut mieux, au dessein qu'ils se proposent, et le vinaigre sur-tout. Je crois qu'il ne serait pas hors de propos de parfumer les maisons avec la vapeur du vinaigre seul, où mêlé avec le nitre, et cette vapeur s'obtient en en jettant sur une tuile ou sur un fer rouge. Il est bien vrai que ces avis ne ressemblent guère à ceux qu'on trouve fréquemment chez les Mo-

---

(1) GAUDEREAU, *Relation des espèces de pestes que reconnaissent les Orientaux.*

dernes qui conseillent des fumigations aromatiques de benjoin , d'encens et de storax. Je ne peux concevoir d'où elles peuvent tirer la vertu de résister à la contagion , et de préserver un endroit de ses atteintes , qui sont les deux seuls objets qu'on peut avoir en vue. J'imagine qu'on retirerait beaucoup plus d'avantages de la vapeur du soufre , dont la nature est acide , et que l'expérience a montré très-propre à mettre des obstacles à la fermentation.

La vapeur des aromates chauds paraît en général très - inutile ; mais les émanations des minéraux venéneux étant accompagnées de très-grands dangers , je ne peux m'empêcher de blâmer hautement les fumigations de mercure , et celles d'arsenic : encore moins voudrais-je conseiller à qui que ce fût de porter sur l'estomac de l'arsenic en amulette ; cette pratique ayant souvent eu de très-mauvais effets , n'étant appuyée d'aucune bonne raison , et seulement fondée sur l'équivoque du mot *Darsini* , qui signifie *canelle* , auquel on aura

substitué , par mégarde , celui d'arsenic (1) ;

Après avoir ainsi pourvu à la propreté des maisons , voyons maintenant comment chaque particulier doit s'y prendre pour s'exempter de la contagion. Tout consiste à procurer aux humeurs du corps une disposition , en vertu de laquelle elles puissent éluder l'efficacité de la matière contagieuse ; mais comme il n'y a pas ici plus de préservatifs à espérer que contre la petite - vérole , ce qui reste à faire , c'est de mettre le corps dans un état moins accessible à la contagion. Le premier moyen est d'être en bonne santé ; quand elle existe , et que le corps n'est affaibli par aucune évacuation excessive , nous résistons avec plus de force aux assauts extérieurs. Que le corps ne souffre d'aucune dépression des esprits , et que l'ame soit à l'abri de tout ce qui pourrait l'affecter vivement : car on voit tous les jours combien ces accidens contribuent à étendre la contagion de la petite - vérole.

---

(1) *Essais sur les poisons*, Ess. 3.

On parviendra à se procurer un état différent , en prenant , avec modération , d'excellens alimens , en évitant les jeûnes , les veilles , les exercices trop violens. Tous les moyens propres à combattre l'inflammation sont propres aussi à donner des entraves à la contagion ; s'ils ne viennent à bout d'en préserver entièrement , ils en diminuent au moins la violence. C'est à ce dessein que les Arabes recommandent l'usage réitéré des acides , comme les grenades , les oranges d'Espagne , les limons , les pommes reinettes , etc. etc. , mais sur - tout le vinaigre , qui sera plus agréable encore à l'estomac , en y faisant infuser des racines de gentiane , de galanga , de zédoaire , des baies de genièvre , etc. , toutes substances propres à corriger ce qui pourrait rendre le vinaigre moins convenable à l'estomac. Mais il serait dangereux de prendre ces remèdes seuls , ainsi que d'autres aromatiques , parce qu'ils feraient beaucoup de mal , en communiquant au sang une chaleur excessive.

L'usage des cautères et des ulcères artificiels ne me paraît pas devoir être négligé. L'endroit auquel je donnerais la préférence pour les ouvrir, est la partie interne de la cuisse, un peu au-dessus du genou. Je ne vois non plus aucune raison de proscrire l'usage de fumer du tabac, que plusieurs ont recommandé contre la contagion (1).

Mais ces différens secours n'étant pas assurés, le meilleur de tous est la fuite. Il faut éviter les lieux infectés, fuir le commerce des malades, et celui même de ceux qui ne sont que depuis peu en convalescence : pour plus grande sûreté, s'éloigner de la foule. Les magistrats même doivent pousser l'attention jusqu'à prévenir les assemblées inutiles, et engager les nouveaux convalescens, à rester quelque tems chez eux, avant de paraître en public.

---

(1) *Note du Traducteur.* \* Diemberbroeck raconte, dans son *Traité sur la peste*, que durant les trois épidémies de ce genre qu'il traita en Hollande, il fumait tous les matins sa pipe, après avoir renouvelé à son créateur le sacrifice de sa vie.

Quand nous conseillons de tenir toujours ceux qui sont en santé à quelque distance des malades , cela doit s'entendre , à plus forte raison , des cadavres , qu'il est essentiel d'éloigner des habitations le plus qu'il sera possible. Il faut les inhumer très-profondément en terre , et avoir grand soin de les recouvrir de terre , sans y ajouter de la chaux vive , comme j'ai oui dire qu'on l'avait pratiqué chez nos voisins ; car du mélange de la chaux qui est en fermentation avec les humeurs d'un cadavre infecté de pourriture , il doit nécessairement résulter des vapeurs très-nuisibles qui s'élèvent de la terre , et qui corrompent l'air. Il faut transférer les morts de nuit au lieu de leur sépulture , et le plutôt possible , avant que le cadavre ait contracté un degré ultérieur de pourriture ; car avant ce tems , il n'en sort aucune émanation , aucune vapeur que dans le fort de la chaleur du jour.

Il reste encore quelques précautions à indiquer à ceux que leur état oblige de voir les

malades. Je les renfermerai dans deux préceptes : le premier , de ne point avaler leur salive pendant qu'ils sont auprès des malades ; ils doivent , au contraire , avoir grand soin de la rejeter ; l'autre , de n'inspirer de l'air que le moins qu'ils pourront auprès de leurs lits. On sent assez sur quoi sont fondés ces conseils , si l'on se rappelle ce que nous avons dit des voies par lesquelles la contagion se communique à ceux qui sont en santé. Mais comme il est souvent difficile de suivre bien ponctuellement ces précautions indiquées , on pourra y suppléer , en se lavant fréquemment la bouche avec du vinaigre , et portant sous le nez une éponge qui en soit imbibée.

Je crois qu'on peut réduire à ces préceptes tout ce qu'il y a de plus propre à arrêter les progrès de la peste dans un endroit où elle est déjà introduite. Si la plupart paraissent spécialement consacrés à la ville de Londres , il n'y a que de légers changemens à faire pour les rendre praticables ailleurs. Il nous reste actuellement à exa-

miner quels sont les meilleurs moyens d'empêcher la peste de passer d'une ville à une autre.

Celui qui réussirait le mieux , mais qui est impraticable dans les grandes villes , c'est de former des lignes et des circonvallations , et d'y apposer une garde qui ne permette à qui que ce soit la sortie d'une ville infectée , qu'il n'ait auparavant satisfait aux règles que nous avons proposées ; mais que la liberté d'en sortir ne soit pas absolument proscrite , comme on l'a fait en France , d'après la coutume admise chez les nations étrangères , parce que cet acte de sévérité , je dirais presque de cruauté , est absolument inutile. Il suffira , à ce qu'il me paraît , de faire passer vingt jours sous la tente , ou dans des bâtimens destinés à cet usage , à ceux qui desireront sortir des lignes , après y avoir été examinés. On doit avoir grande attention à ce que personne ne vienne à enfreindre ces ordres , et l'on en viendra à bout , en punissant avec sévérité ceux qui l'auraient fait , ou même qui auraient tenté de

le faire. Le meilleur moyen de s'en assurer est d'obliger tous ceux qui voyagent à avoir sur eux des passeports qui témoignent qu'ils ne viennent point d'un pays infecté, ou au moins, qu'avant d'en sortir, ils ont été soumis à l'examen, en vertu duquel on leur en a accordé la permission.

Cette manière d'agir me paraît bien plus propre à empêcher la contagion de se répandre, que ces ordres impérieux qui forcent à rester dans le lieu infecté. Car, dès qu'il est question de courir les risques de perdre la vie, la plupart des hommes feront tous leurs efforts pour se dérober en secret, et pour fuir, de quelque danger que leur fuite puisse être accompagnée, ou suivie, et il est bien difficile qu'il n'y en ait toujours quelques-uns qui réussissent dans leurs tentatives, comme nous l'avons vu arriver en France, en dépit de toutes les précautions qu'on a pu prendre. Or il est plus vraisemblable qu'un seul homme qui s'échappe ainsi en cachette, traînera à sa suite la contagion, que vingt autres qui partiraient, après avoir

été soumis à l'examen , parce que la maladie de l'endroit qu'il quitte acquerra beaucoup plus de malignité , à raison des mesures de rigueur qu'on y observe. Par-tout où les hommes sont rassemblés et accumulés en grand nombre , la maladie exerce des ravages qu'on aurait peine à se persuader. Nous en voyons un exemple dans l'histoire que le savant Gassendi (1) nous a laissée de la peste qui régna à Digne en Provence en 1629. Elle y fut si terrible , que dans l'espace d'un été, de dix mille habitans, il en resta à peine quinze cents. Il attribue principalement cette mortalité à l'observation stricte des défenses de passer les lignes ; ensorte que qui que ce soit n'eut la liberté de se retirer à la campagne , tandis que dans le même endroit , une autre peste enleva à peine cent et une personnes , parce qu'il y eut moins de contrainte.

Je crois donc qu'on peut , avec les précautions requises , accorder une certaine

---

(2) *Notitia Ecclesiae Diniensis.*

liberté de quitter les lieux pestiférés. C'est un parti conforme à l'humanité, et qui ne peut qu'affaiblir la contagion. De cette manière, les lignes tracées autour des villes infectées, qui sont destinées à donner des bornes aux progrès du mal, ne leur en causeront aucun, et leur seront, au contraire, d'un très-grand avantage; car la garde établissant des règles pour la sécurité de ceux qui fournissent la ville des choses nécessaires à la vie, ils se présenteront alors avec moins de crainte qu'ils ne le feraient sans cette précaution.

Afin qu'aucun pourvoyeur ne puisse être retenu par un motif contraire, et n'hésite à porter des provisions dans les villes que leur grandeur empêche d'enceindre de lignes, le magistrat doit y suppléer, non-seulement par des barrières placées hors la ville, de distance en distance, mais encore en faisant observer la discipline la plus exacte pour préserver de la contagion la banlieue et le territoire voisin.

Il est juste d'accorder quelque liberté au peuple ; mais il ne faut pas permettre cependant qu'on transporte au-delà des lignes les moindres matières propres à retenir et à fomenter la contagion. Car lorsque le mal a gagné une partie d'un pays , il faut prendre plus de soin pour que le germe de la contagion ne soit pas transféré aux environs de ce même pays , que lorsque l'infection s'est manifestée à une grande distance de lieux. Une caisse de marchandises qui aura été infectée de la contagion lorsqu'on l'aura emballée en Turquie ou dans quelque autre région éloignée , peut quelquefois à son ouverture rencontrer une disposition d'atmosphère assez salubre pour ne produire aucun effet nuisible ; mais si l'air d'une de ces villes se trouve assez vicié pour y entraîner et y répandre la peste , il y a peu de raison de croire que la qualité de celui des environs soit meilleure.

Aussi la quarantaine doit être observée beaucoup plus strictement quand la peste

attaque un royaume voisin , que lorsqu'elle court dans des régions plus éloignées.

Ce que nous venons de dire au sujet des marchandises , est appuyé non - seulement sur la propriété qu'elles ont de répandre la contagion , comme nous l'avons prouvé , mais encore sur plusieurs exemples d'accidens fâcheux arrivés en tems de peste , pour avoir négligé cette précaution. Je n'en rapporterai que deux qui datent de la dernière qu'on a éprouvée. J'ai déjà eu occasion d'observer que la peste a été à Poole. Elle y avait été apportée avec les hardes d'un mendiant. De - là elle passa à Eham , sur les confins du comté de Derbshire , où elle fut introduite dans une boîte envoyée de Londres à un tailleur. Cette boîte contenait divers instrumens de son métier. Comme cet exemple est une confirmation non - seulement de ce que j'ai dit touchant les marchandises , en les considérant comme causes de contagion , mais encore des conseils que j'ai donnés pour en arrêter les progrès d'une ville à

l'autre , j'achèverai ce chapitre par un détail plus circonstancié de cette histoire.

Un compagnon qui ouvre le premier cette boîte , se plaint que ce qu'elle contient est sale et terni. On lui ordonne d'en faire sécher les effets au feu ; tandis qu'il l'exécute , il est pris de la peste , et en meurt sur-le-champ. Toute la famille éprouve le même sort , à l'exception de la femme du tailleur. De-là la contagion se répand dans le village et dans le reste de la paroisse , qui n'était pas bien nombreuse , et où néanmoins elle enlève deux ou trois cents habitans. Quelque violente que parût d'abord cette maladie , le ministre de la paroisse sut si bien la contenir , qu'elle n'en franchit pas les bornes. Je l'ai oui raconter au fils de ce ministre et à un autre gentilhomme. Il conseilla de transporter les malades dans des baraques qu'on fit aux dépens du public ; et en interposant l'autorité du comte de Devonshire , il fit ensorte que le village ne manquât de rien. Il eut soin de n'en laisser sortir qui

que ce fût ; et par ce moyen , il délivra le voisinage du danger de la contagion.

Je crois qu'on peut rapporter à ces préceptes en général , tous les conseils propres à préserver de la peste. Donnons maintenant quelques directions pour la cure de ce mal.

---

## C H A P I T R E I I I.

*Du Traitement de la Peste.*

D'APRÈS ce que nous avons dit au commencement de cette dissertation , il est évident que la peste et la petite-vérole ont beaucoup de rapport entre elles. L'une et l'autre sont une fièvre contagieuse apportée de l'Afrique ; l'une et l'autre font une éruption à la peau. Mais comme il y a dans la petite-vérole deux sortes de pustules , qui ont divisé cette maladie en deux espèces , dont l'une se nomme *discrete* , l'autre *confluente* ; de même on observe dans la peste deux éruptions différentes. Dans la petite-vérole bénigne on voit sur la surface de la peau des pustules relevées , pleine d'un pus louable ; dans la confluente , elles sont déprimées , et le pus qu'elles contiennent n'est

qu'une sanie crue et indigeste. Il y a une différence encore plus sensible dans les deux espèces de tumeurs qui accompagnent la peste. Quand la maladie est moins maligne, ces dépôts se forment sur les glandes les moins dures qui sont placées à la superficie du corps, comme les inguinales, les axillaires, les parotides, les maxillaires. Les premiers symptômes qui les annoncent sont une petite dureté, beaucoup de chaleur, de la rougeur, et une vive douleur dans ces glandes. Si le malade entre dans une bonne convalescence, ces tumeurs, comme dans la petite-vérole bénigne, se terminent par une bonne suppuration qui ouvre une issue à la nature. Mais dans la peste la plus maligne, on voit, à la place de ces tumeurs, ou avec elles, des anthrax, des charbons. Leur éruption est annoncée par les phénomènes suivans : on apperçoit une petite tumeur dure qui n'a son siège dans aucune des glandes ci-dessus mentionnées ; elle est d'un rouge obscur, accompagnée d'une chaleur brûlante, d'une douleur vive, et d'une tache noir qui en occupe le milieu.

Cette tache noire annonce un commencement de gangrène, qui s'accroît toujours en même proportion avec la tumeur.

Outre cette ressemblance dans les éruptions critiques, ces maladies ont encore beaucoup d'analogie, à raison de ces taches noires et livides qui accompagnent fréquemment la peste, et qui annoncent une mort prochaine. Elle ne sont pas d'un meilleur augure dans les petites-véroles. Il m'est arrivé même de voir des cas fâcheux, où chaque pustule présentait les mêmes phénomènes. Outre cela, dans l'une et l'autre de ces maladies, lorsqu'elles sont au plus haut degré de malignité, le sang sort par la bouche, la vessie et autres organes (1). Et nous pouvons ajouter que, dans l'un et l'autre cas, c'est la gangrène des viscères qui cause la mort. Telle a été l'observation constante des médecins français, dans la peste de Marseille; et j'ai eu souvent oc-

---

(1) *Observat. et Réflex. sur la peste de Marseille*, p. 333.

casion de vérifier la même chose pour ce qui concerne la petite-vérole.

On peut déduire de cette convenance ; de ce rapport , qu'il n'y a pas plus de fonds à faire sur les spécifiques et les antidotes pour la curation de la peste , que pour celle de la petite-vérole ; mais que pour réussir à fixer le traitement de celle de ces deux maladies qui nous est la moins connue , nous avons des données dans la manière dont nous traitons celle qui nous est la plus familière.

En un mot , comme dans la petite-vérole , la majeure partie du traitement consiste à nettoyer les premières voies , à modérer la fièvre , à aider les évacuations naturelles , il est certain qu'on obtiendra le même succès , en suivant pour la peste les mêmes indications. La principale différence consiste en ce que la fièvre qui accompagne la peste , est plus aiguë que dans l'autre maladie. L'estomac et les intestins sont quelquefois pris de phlogose , et l'éruption qui se fait

dans cette maladie demande des secours externes , que n'exigent point les boutons de la petite-vérole.

Lorsque la fièvre est très - vive , la diète rafraîchissante , si avantageuse dans les petites - véroles , est ici absolument nécessaire ; au contraire , quand le pouls est languissant et la chaleur modérée , c'est le cas de donner de légers cordiaux.

La disposition prochaine à la phlogose , dans laquelle se trouvent l'estomac et les intestins , rend le vomissement d'un usage moins sûr dans la peste que dans la petite-vérole. Il faut recommander les émétiques les plus doux , et sur-tout l'ipécacuanha ; mais il est bien essentiel de s'assurer, avant de les prescrire , si l'estomac ou les intestins ne sont point attaqués d'inflammation ; car s'ils l'étaient , ces remèdes tueraient infailliblement le malade. Ils sont d'ailleurs toujours utiles au commencement. Il ne faut donc pas négliger , dès que la maladie se déclare chez quelqu'un , d'examiner attentivement si ces parties ne sont attaquées

d'aucun symptôme inflammatoire ; si elles le sont , le vomissement doit être proscrit ; si elles ne le sont pas , il est à propos d'administrer quelque léger émétique.

Quant aux exanthèmes , qu'ils soient du genre des anthraxs , ou de celui des tumeurs glanduleuses , leur cure ne doit pas être confiée à la nature , comme celle des boutons de la petite - vérole ; il ne faut au contraire négliger aucun des secours extérieurs propres à les amener à suppuration.

Au reste , l'un et l'autre genre de tumeurs exige , à plusieurs égards , le même traitement. Dès qu'il en paraîtra , appliquez sur la peau une ventouse sèche sans scarifier les chairs ; et quand elle sera levée , recouvrez la tumeur d'un cataplasme suppuratif , ou d'une emplâtre de gommés aromatiques.

Si ces tumeurs ne tournent pas à suppuration , comme il arrive souvent à l'anthrax , mais qu'on apperçoive transuder à travers

les pores un ichor peu consistant, que la tumeur soit molle, ou présente quelque escarre noire, il sera à propos d'y faire une incision ou cruciale ou longitudinale. Si une partie semble mortifiée, comme les anthraxs ont coutume de la faire paraître, il faut mettre en usage les scarifications; ensuite on arrêtera le sang; on épuisera la tumeur avec le cautère actuel; on pansera la plaie avec des plumaceaux et des bourdonnets imbibés du digestif ordinaire, fait avec le jaune d'œuf et la térébenthine, et trempés dans une mixtion de deux parties d'huile de térébenthine, sur une partie d'esprit de sel ammoniac, ou de baume de térébenthine, le tout surmonté d'un cataplasme de thériaque de Londres.

Le lendemain, il sera très-utile de faire sur la plaie quelques fomentations avec une teinture spiritueuse aromatique, afin de procurer au plutôt la chute des escarres; quand elle a eu lieu, on panse la plaie comme un abcès ordinaire.

Outre cela, lorsque les tumeurs glandu-

leuses tournent d'elles-mêmes à suppuration, dès qu'elles sont suffisamment élevées, il faut ouvrir la peau de bonne heure, et ne pas attendre que la matière elle-même se fraie une route par sa rupture; car la suppuration commence quelquefois très-profondément dans les glandes, et la gangrène s'y forme avant que le pus ait percé la peau: c'est une observation que les médecins français ont souvent vérifiée à l'ouverture des cadavres.

Telle est la méthode qui paraît convenir au traitement de la peste qui parcourt ses périodes ordinaires; mais il y a beaucoup de cas dans lesquels les malades ne courent pas moins de dangers, quoiqu'on ait pourvu à tout, au moyen de cette méthode. Ce serait donc rendre un très-grand service à l'humanité, que de trouver quelque moyen plus efficace de procurer une nouvelle issue aux humeurs corrompues, et de détourner ainsi le péril que la nature, abandonnée à elle-même, ne peut éloigner entièrement. Quelques-uns conseillent, à ce dessein-là, et

d'après l'expérience, disent-ils, des saignées et des sueurs copieuses.

Le docteur Sydenham a éprouvé des succès de l'une et de l'autre de ces méthodes, et il a fait sur toutes deux des remarques très-judicieuses : la première, c'est qu'il ne les faut employer qu'au commencement de la maladie, avant que la nature ait fait aucun effort spontanée ; autrement on bouleverserait tout, sans en retirer aucun bien ; on ne produirait qu'une confusion inutile : la seconde, c'est qu'il ne faut espérer aucun avantage de ces évacuations, si elles ne sont pas très-abondantes ; car pour surmonter une aussi excessive malignité ; il faut une méthode plus hardie que celle qu'on emploie communément.

Quant à la saignée, on m'a rapporté que quelques médecins français l'avaient fait pratiquer si abondamment, que dès la première invasion du mal, on tirait dix onces de sang, et ensuite trois à cinq autres, toutes les deux heures. Ces médecins prétendent avoir

éprouvé de grands succès de cette manière de traiter, qu'ils accompagnaient d'une ample boisson de tisannes rafraichissantes. Peut-être que des saignées si excessives conviendraient moins à nos tempéramens qu'à ceux des Français ; car communément on saigne beaucoup plus chez eux ; mais il est certain qu'en pareil cas , ce n'est que d'une évacuation de sang abondante qu'on doit espérer quelque avantage. On m'excusera si je ne détermine pas précisément qu'elle est la quantité qu'on en doit tirer ; car je suis sans expérience à cet égard : je me contenterai de dire qu'il vaut mieux , sans-doute, ici pécher par excès , que de livrer le malade à une mort certaine , pour avoir voulu lui épargner du sang (1).

---

(1) *Note du Traducteur.* \* Si l'on fait plus de saignées en France que dans bien d'autres pays, il y a pour cela une raison fondée sur le tempérament des habitans, qui sont la plupart sanguins ; tempérament entretenu par la salubrité de l'air et la qualité excellente de nos alimens. Il s'en faut de beaucoup néanmoins qu'on donne aujourd'hui , à cet égard , dans le fanatisme de nos ayeux , qui comptaient leurs trophées par le nombre de saignées

La sueur est le second article du traitement proposé, et Sydenham veut qu'elle soit entretenue sans interruption pendant vingt-quatre heures. Ce qu'il a prescrit à cet égard est si exact, qu'à peine nous reste-t-il quelque chose à en dire : je remarquerai seulement que la thériaque, et les autres secours de ce genre, que l'estomac supporte avec peine, conviennent moins aussi pour provoquer la transpiration. Je conseillerai plutôt une infusion de racines de serpentinaire de Virginie, et, à son défaut, de quelques aromates chauds faite dans l'eau bouillante, à laquelle on ajoutera un quart d'eau thériacale, et un peu de sirop de

---

qu'ils avaient fait pratiquer dans une maladie, et dont le récit est quelquefois effrayant. C'est une règle parmi nous de ménager le sang dans les maladies malignes, où la prostration des forces ne s'accommode guère de ce secours, et au lieu de dire, comme notre auteur, qu'il vaut mieux pécher ici par excès, nous sommes convaincus qu'il vaudrait mieux le faire par un peu plus de réserve : il en est de même des sueurs, qui soulagent presque toujours le malade, quand elles surviennent naturellement, et qui fréquemment le tuent, quand on les force par l'art.

limons pour la rendre plus agréable. J'ai éprouvé de grands succès de ces boissons dans la fièvre des prisons, qui approche le plus de la peste.

Il faut des expériences plus nombreuses pour déterminer les avantages de l'une et de l'autre de ces méthodes : en attendant on ne risque rien d'en faire usage, dans ces cas sur tout où la maladie abandonnée aux soins de la seule nature ne présente que peu de ressources.

---

---

T A B L E D E S M A T I È R E S  
contenues dans ce volume.

---

|                                                                                                                                 |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| SECTION I <sup>e</sup> . <i>État des principaux lazarets établis en Europe.</i>                                                 | page 1. |
| CHAP. I <sup>er</sup> . <i>Lazaret de Marseille.</i>                                                                            | Ibid.   |
| CHAP. II. <i>Lazaret de Gènes.</i>                                                                                              | 10.     |
| CHAP. III. <i>Lazaret de Livourne.</i>                                                                                          | 16.     |
| CHAP. IV. <i>Lazaret de Naples.</i>                                                                                             | 18.     |
| CHAP. V. <i>Lazaret de Malte.</i>                                                                                               | 19.     |
| CHAP. VI. <i>Lazaret de Zante.</i>                                                                                              | 23.     |
| CHAP. VII. <i>Lazaret du Levant.</i>                                                                                            | 27.     |
| CHAP. VIII. <i>Lazaret de Venise.</i>                                                                                           | 29.     |
| §. I. <i>De la manière de recevoir les Capitaines de Vaisseaux venant des lieux suspects, et de prendre leurs déclarations.</i> | 57.     |
| §. II. <i>Quarantaine des Passagers.</i>                                                                                        | 64.     |
| §. III. <i>Débarquement des marchandises, et transport au Lazaret.</i>                                                          | 65.     |

6. IV. *Purification ou mise en purge des marchandises dans le Lazaret.* 66.
- CHAP. IX. *Lazaret de Trieste.* 77.
- SECT. II. *Réglement et nouveau plan propres pour un Lazaret.* 79.
- Observations sur les quarantaines et les Lazarets.* 81.
- SECT. III. *Observations sur l'importance d'un Lazaret en Angleterre.* 90.
- SECT. IV. *Mémoires relatifs à la peste. — Réponses à des questions concernant la peste.* 111.
- QUESTION I<sup>ere</sup>. *La peste se communique-t-elle fréquemment par le contact.* 112.
- 2<sup>e</sup> QUEST. *La peste vient-elle jamais naturellement?* 115.
- 3<sup>e</sup>. QUEST. *A quelle distance l'air autour du malade devient-il infecté? à quel degré l'usage d'habits infectés, ou le contact des objets pestiférés peuvent-ils produire la maladie?* 117.
- 4<sup>e</sup>. QUEST. *Quelles sont les saisons dans lesquelles la peste se déclare plus par-*

*ticulierement, et qu'elle est l'intervalle entre l'infection et l'apparition de la maladie ?* 120.

5<sup>e</sup>. QUEST. *Quels sont les premiers symptômes de la peste ? ne consistent-ils pas fréquemment dans le gonflement des glandes de l'aîne et des aisselles ?* 123.

6<sup>e</sup>. QUEST. *Est-il bien vrai qu'il existe deux fièvres différentes accompagnées de presque les mêmes symptômes, l'une desquelles est avec raison nommée peste, et se communique à une certaine distance par l'air et sans contact, tandis que l'autre que l'on a aussi fort bien nommée contagion, ne se communique que par le toucher, ou du moins par l'approche très-voisine des personnes ou des choses infectées ?* 127.

7<sup>e</sup>. QUEST. *Quel est le mode de traitement dans le premier période, et quel est celui qu'il faut employer dans les périodes plus avancés ? que sait-on de positif relativement à l'usage du quinquina, de la serpentaire, du vin, de*

*l'opium , de la respiration d'un air pur  
et des bains froids ?* 128.

8<sup>e</sup>. QUEST. *Quand la peste regne dans un  
pays , les médecins prescrivent-ils à ceux  
qui en sont attaqués un régime plus  
nourrissant , ou plus abstinence ; ordon-  
nent-ils aussi quelques remèdes à ceux  
qui n'en sont pas infectés ?* 135.

9<sup>e</sup>. QUEST. *Les convalescens sont-ils sujets  
à de nouvelles attaques de la peste ?* 136.

10<sup>e</sup>. QUEST. *Quelle est la proportion des  
morts et quelle est la durée ordinaire de  
la maladie ?* 138.

11<sup>e</sup>. QUEST. *Quels sont les moyens de  
prévenir la peste , d'arrêter la contagion  
et de purifier les lieux infectés de son  
venin destructeur ?* 141.

OBSERVATIONS. 148.

*Extrait d'une méthode curative et préservative à observer dans les contagions pestilentiennes , rédigée par ordre des Magistrats de santé de Venise , à la sollicitation de la Cour de Russie , par*

- Giam Batista Paitoni*, premier médecin. 152.
- Préservatif contre la peste.* 157.
- Prophylactiques pour ceux qui sont exposés à la contagion.* ibid.
- Aliment et boissons qui, d'après l'expérience, ont été trouvés salutaires dans certains cas.* 158
- Abrégé d'une relation de la peste qui régna à Spalato en 1780.* 159.
- Règlement ordonné par son excellence Francesco Falier, provedor général dans la Dalmatie et l'Albanie pour la république de Venise, et délégué du collège de santé, pendant le règne de la peste à Spalato.* 169.

DISSERTATION SUR LA PESTE,

PAR RICHARD MÉAD.

*De la peste en général.* 199.

CHAP. I<sup>er</sup>. *De la nature et de l'origine de la peste.* 225.

CHAP. II. *Des causes qui répandent la peste.* 259.

*Des différentes méthodes de prévenir la peste.*

CHAP. I . *De la manière de prévenir la contagion.* 295.

CHAP. II. *Des moyens d'arrêter les progrès de la peste.* 313.

CHAP. III. *Du traitement de la peste.* 357.

Fin de la table.

---

OUVRAGES traduits par T. - P. BERTIN, et  
dont il lui reste encore quelques exemplaires.

---

- Satyres d'Young, 1 vol. *in-18*. deuxième édit. 1 fr. 20 c.  
Vie de Bacon, 1 vol. *in-12*. 2 fr.  
Système de sténographie, ou manière abrégé  
d'écrire, 1 vol. *in-8°*. troisième édit. 9 fr.  
Mirano ou les Sauvages, 1 vol. *in-8°*. deu-  
xième édition. 1 fr. 20 c.  
Edgar, ou le pouvoir du remord, 2 vol.  
*in-12*. 3 fr.  
Le Guide des mères, 1 vol. *in-12*. 1 fr. 20 c.  
Miss Glamour, ou les hommes dangereux  
2 vol. *in-12*. 3 fr.

